

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

2^{eme} trimestre de l'année 2022

Actes publiés au siège du Parc naturel régional de Chartreuse



TITRE I: DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

En date du 06/04/2022 1er temps

- 01 Débat d'orientation budgétaire 2022 Budget Syndicat mixte du Parc de Chartreuse
- 02 Programme d'activité 2022 Budget Syndicat mixte du Parc de Chartreuse
- 03 Débat d'orientation budgétaire 2022 Budget annexe de la Réserve Naturelle
- 04 Programme d'activité 2022 Budget annexe de la Réserve Naturelle

En date du 06/04/2022 2nd temps

- 05 Compte de gestion 2021 Budget Syndicat mixte du Parc de Chartreuse
- 06 Compte administratif 2021 Budget Syndicat mixte du Parc de Chartreuse
- 07 Affectation de résultat 2021 Budget Syndicat mixte du Parc de Chartreuse
- 08 Budget primitif 2022 Budget Syndicat mixte du Parc de Chartreuse
- 09 Compte de gestion 2021 Budget annexe de la Réserve Naturelle
- 10 Compte administratif 2021 Budget annexe de la Réserve Naturelle
- 11 Affectation de résultat 2021 Budget annexe de la Réserve Naturelle
- 12 Budget primitif 2022 Budget annexe de la Réserve Naturelle

TITRE II: DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

En date du 23/05/2022

- 01 Accompagnement à la gestion plus durable de l'éclairage nocturne et au ciel étoilé
- 02 Mobilité partagée et sensibilisation aux mobilités alternatives
- 03 Animation mobilité
- 04 Candidature à l'AMI / nouveau Projet Agro Environnemental et Climatique (PAEC) porté par le Parc
- 05 Renforcer la sensibilisation des éleveurs à la préservation de la biodiversité par des projets agro écologiques sur les fermes
- 06 Convention de partenariat avec le lycée horticole de St Ismier et le lycée du Bocage à Chambéry dans le cadre du projet de Redécouverte du patrimoine maraicher et fruitier de Chartreuse
- 07 Attribution du marché « Analyse de la connectivité écologique de la trame de forêts matures des Préalpes du Nord »
- 08 Inventaire et diagnostic des chemins ruraux et voies communales
- 09 Candidature au programme Leader 2022-2027
- 10 Programme d'opérations culturelles 2022
- 11 Tester des modèles de gestion des lisières forestières afin de regagner de la surface de prairie Animation phase repérage et massification
- 12 Tester des modèles de gestion des lisières forestières afin de regagner de la surface de prairie Animation suivi chantier, analyse et sensibilisation
- 13 Sensibiliser aux métiers de la forêt et du bois
- 14 Candidature à la mesure 16.71 « Mise en œuvre de stratégies locales de développement agricoles, alimentaires, pastorales et de la filière forêt-bois »
- 15 Accessibilité et préservation des milieux naturels canyon de l'Infernet
- 16 Convention avec Chartreuse Tourisme

En date du 30/06/2022

- 17 Rivières sauvages : accompagnement de la démarche de concertation et de sensibilisation sur le Guiers mort
- 18 Mobilisation des citoyens autour de la ressource en eau
- 19 Contrat de bassin Guiers-Aiguebelette-Bièvre-Truison/Rieu
- 20 Consommer local et durable dans un contexte de transition alimentaire : Valoriser autrement les productions locales auprès des habitants et du public touristique
- 21 Accompagner les collectivités locales dans l'amélioration de la qualité des repas en restauration collective
- 22 Soutenir le développement de l'agriculture biologique en Chartreuse
- 23 Ouverture de l'utilisation de l'application « circuits courts » développée par le Parc de Chartreuse en vue d'une continuité géographique de l'outil
- 24 Adhésion du Projet Alimentaire inter Territorial de la grande région grenobloise à l'association Un+Bio
- 25 Accord cadre et financier avec les chambres d'agriculture Isère et Savoie
- 26 Programme de valorisation/restauration des patrimoines
- 27 Partenariat et convention PNRC-Fondation du Patrimoine
- 28 Aides aux sportifs 2022 / complément

- 29 Programme d'actions de sensibilisation et d'éducation
- 30 Mise en place d'une démarche d'économie circulaire « éco-défis » pour les artisans du territoire
- 31 Création d'un outil de sensibilisation « Climat et paysages »
- 32 Convention pour l'entretien des sentiers PDIPR sur le Grésivaudan
- 33 Soutien au projet « Sur les pas des Huguenots » 2022
- 34 Déploiement d'une filière équestre en Chartreuse
- 35 Convention de partenariat 2022 entre le Parc et Radio Couleur Chartreuse pour la production d'émissions radiodiffusées
- 36 Ratios de promotion
- 37 Journée de solidarité
- 38 Remisage véhicules de service
- 39 Cession du pavillons en bois
- 40 Soutien préparatoire candidature LEADER 2023-2027

TITRE III: DECISIONS DU PRESIDENT

- 02 Soutien aux projets pédagogiques des jeunes du territoire 1er degré
- 03 Echanges scolaires
- 04 Soutien aux projets pédagogiques des jeunes du territoire 2nd degré
- 05 Soutien aux projets pédagogiques des centres de vacances
- 06 Soutien aux projets pédagogiques Hors Temps scolaires
- 07 Animation Plan Pastoral Territorial 2022
- 08 « La Montagne ... Respect! », un plan de communication des bonnes pratiques en alpages
- 09 Sensibilisation des propriétaires forestiers privés aux outils fonciers
- 10 Déploiement filière équestre en Chartreuse
- 11 Outils et formations pédagogiques scolaires et hors temps scolaires
- 12 Plan de financement de la Maison du Parc
- 13 Analyse de la connectivité écologique de la trame de forêts matures des Préalpes du Nord

TITRE IV: ARRETES DU PRESIDENT

NEANT

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

En date du 06/04/2022 1er temps

- 01 Débat d'orientation budgétaire 2022 Budget Syndicat mixte du Parc de Chartreuse
- 02 Programme d'activité 2022 Budget Syndicat mixte du Parc de Chartreuse
- 03 Débat d'orientation budgétaire 2022 Budget annexe de la Réserve Naturelle
- 04 Programme d'activité 2022 Budget annexe de la Réserve Naturelle

En date du 06/04/2022 2nd temps

- 05 Compte de gestion 2021 Budget Syndicat mixte du Parc de Chartreuse
- 06 Compte administratif 2021 Budget Syndicat mixte du Parc de Chartreuse
- 07 Affectation de résultat 2021 Budget Syndicat mixte du Parc de Chartreuse
- 08 Budget primitif 2022 Budget Syndicat mixte du Parc de Chartreuse
- 09 Compte de gestion 2021 Budget annexe de la Réserve Naturelle
- 10 Compte administratif 2021 Budget annexe de la Réserve Naturelle
- 11 Affectation de résultat 2021 Budget annexe de la Réserve Naturelle
- 12 Budget primitif 2022 Budget annexe de la Réserve Naturelle

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 11/04/2022

ID: 038-253804363-20220406-CS2022_01-DE

DELIBERATION COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 6 avril 2022, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 25 mars 2022, s'est réuni sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice :

85 représentants 133 voix

Nombre de membres présents :

40 représentants 56 voix

Nombre de membres présents ou représentés :

57 représentants 83 voix

Délibération n°CS2022/01

OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires année 2022 Budget du syndicat mixte

LISTE DES PRESENTS

1er collège - Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie

LAÏDOUNI-DENIS Myriam

CHAIX Sandrine

2ème Collège - Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

BORG Christophe

SUSZYLO Christophe

GERIN Anne

3ème Collège - Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes 1 représentant = 1 voix délibérative

HABFAST Claus

VALENTIN Stéphane

5ème collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de

Chartreuse // 1 représentant = 1 voix délibérative

BENEZETH Michel

GROS BONNIVARD Patrice (et LUC PUPAT A)

BOUCHERLE Jean-Xavier

GUSMEROLI Stéphane

CHAMPROND Nicolas

MERLE Alain

CHASSAGNON Guillaume

MICHALLET Bernard

CHAVAND Christelle

MONIN Michelle (et TRICOIRE Daniel)

CLOUZEAU Dominique

MOREL Véronique

DEBELLE Denis (et FATIGA Joseph)

PUTOT Éric

DELPHIN Jean-Luc

RUBIER Éric SEBBAR Nathalie

DELPHIN Maurice ESCARON Dominique

SEBBAR Nathalie SERVAIS Pascal

EYMERY Clémentine

6ème collège - Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BELLINGHERY Éric EGO Catherine LAMBERT Hervé NAILLON Antoine PICARD Christian

SECO Marc

LAVAL Sylvain

Envoyé en préfecture le 13/04/2022 Recu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 11/04/2022

04/2022

ID: 038-253804363-20220406-CS2022_01-DE

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités 1 représentant = 1 voix délibérative

ENGRAND Christophe

PICHON MARTIN Bertrand

MILLET Régine

EXCUSES et POUVOIRS

1er collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

VENTURINI Martine à BORG Christophe MONTORO Marie Pierre

VIAL Cédric à ESCARON Dominique SANDRAZ Éric

BAILE Henri

2ème collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère 1 représentant = 2 voix délibératives

DOLGOPYATOFF BURLET Céline à GERIN Anne

3ème collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine

4ème Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BÂABÂA Jimmy à HABFAST Claus BONNARDON Pierre

5ème collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de

Chartreuse // 1 représentant = 1 voix délibérative

BREYTON Stéphanie à MOREL Véronique DUPRAZ Marc CHASSAING Ana Iuliana à CLOUZEAU Dominique LOISEAU Mathilde à SERVAIS Pascal LABRUDE Evelyne MAILLOT Isabelle à MICHALLET Bernard MOUGIN Nicolas ZANNA Maryline à GUSMEROLI Stéphane REDA Franck

6ème collège - Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

DELCAMBRE Philippe à NAILLON Antoine GAUCHON Sandrine à PICARD Christian DUMAS Isabelle à MERLE Alain REY René à PICHON MARTIN Bertrand

DURAND Bernard à LAVAL Sylvain BILLARD Cécile

7ème collège - Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

DULOUTRE Sylvain à SEBBAR Nathalie MACHON Martine à BENEZETH Michel

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 11/04/2022

ID: 038-253804363-20220406-CS2022_01-DE

OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires année 2022 : Budget du syndicat mixte

En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Les membres du Comité Syndical prennent acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires du budget principal du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse.

Ainsi fait et délibéré le 6 avril 2022 Pour copie conforme, Le Président

> Syndicat Mixte

Publiée le

1 1 AVR. 2022

ID: 038-253804363-20220406-CS2022 02-DE

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 11/04/2022

DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 6 avril 2022, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 25 mars 2022, s'est réuni sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice :

85 représentants 133 voix

Nombre de membres présents :

40 représentants 56 voix

Nombre de membres présents ou représentés :

57 représentants 83 voix

Délibération n°CS2022/02

Votants (en voix): 83 Exprimés (en voix): 83

Pour: 83 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote: 0

OBJET: Budget principal: programmation 2022

LISTE DES PRESENTS

1er collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie

LAÏDOUNI-DENIS Myriam

CHAIX Sandrine

2^{ème} Collège - Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

BORG Christophe

SUSZYLO Christophe

GERIN Anne

3ème Collège - Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

WOLFF Corine

4ème Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

HABFAST Claus

VALENTIN Stéphane

5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de

Chartreuse // 1 représentant = 1 voix délibérative

BENEZETH Michel GROS BONNIVARD Patrice (et LUC PUPAT A)

BOUCHERLE Jean-Xavier GUSMEROLI Stéphane

CHAMPROND Nicolas MERLE Alain

CHASSAGNON Guillaume MICHALLET Bernard

CHAVAND Christelle MONIN Michelle (et TRICOIRE Daniel)

CLOUZEAU Dominique MOREL Véronique

DEBELLE Denis (et FATIGA Joseph)

DELPHIN Jean-Luc

DELPHIN Maurice

ESCARON Dominique

PUTOT Éric

RUBIER Éric

SEBBAR Nathalie

SERVAIS Pascal

EYMERY Clémentine

Envoyé en préfecture le 13/04/2022 Recu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 11/04/2022

ID: 038-253804363-20220406-CS2022 02-DE

6ème collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BELLINGHERY Éric EGO Catherine LAMBERT Hervé LAVAL Sylvain

NAILLON Antoine PICARD Christian SECO Marc

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

ENGRAND Christophe

PICHON MARTIN Bertrand

MILLET Régine

EXCUSES et POUVOIRS

1er collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

VENTURINI Martine à BORG Christophe VIAL Cédric à ESCARON Dominique

MONTORO Marie Pierre

SANDRAZ Éric

BAILE Henri

2ème collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

DOLGOPYATOFF BURLET Céline à GERIN Anne

3ème collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine

4ème Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BÂABÂA Jimmy à HABFAST Claus

BONNARDON Pierre

5ème collège - Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de

Chartreuse // 1 représentant = 1 voix délibérative

BREYTON Stéphanie à MOREL Véronique CHASSAING Ana Iuliana à CLOUZEAU Dominique GAUTIER Marc LOISEAU Mathilde à SERVAIS Pascal MAILLOT isabelle à MICHALLET Bernard

LABRUDE Evelyne **MOUGIN Nicolas REDA Franck**

DUPRAZ Marc

6ème collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

DELCAMBRE Philippe à NAILLON Antoine DUMAS Isabelle à MERLE Alain

ZANNA Maryline à GUSMEROLI Stéphane

GAUCHON Sandrine à PICARD Christian REY René à PICHON MARTIN Bertrand

BILLARD Cécile

7ème collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

DURAND Bernard à LAVAL Sylvain

DULOUTRE Sylvain à SEBBAR Nathalie

MACHON Martine à BENEZETH Michel

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 11/04/2022



ID: 038-253804363-20220406-CS2022 02-DE

OBJET: Budget principal: programmation 2022

- Vu les objectifs définis par la Charte du Parc.
- Vu la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2022,
- Vu la présentation du programme d'activités 2022,

Le Président présente aux membres du Comité syndical le projet de programmation pour l'année 2022 tel que défini ci-après et tel qu'il découle du programme prévisionnel d'activités du Parc :

Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- D'approuver la liste des opérations présentées, sachant que ces opérations sont :
 - soit portées par le syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,
 - soit portées par les maîtres d'ouvrages autres (communes, communautés de communes, associations ...),
- De valider l'engagement du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse à réaliser ces opérations,
- De mandater le Président pour solliciter les financeurs,
- D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre des actions du programme ci-après défini.

Ainsi fait et délibéré le 6 avril 2022 Pour copie conforme, Le Président

Publiée le

1 1 AVR. 2022



ID: 038-253804363-20220406-CS2022_02-DE

Liste des actions Programmation 2022

Axe 1 : <u>Une Chartreuse multifacette : un territoire préalpin qui</u> cultive ses singularités

1.1 Préserver une mosaïque de paysages vivants

Soutien aux projets pédagogiques (découverte de l'agriculture, de la forêt, botanistes en herbe) Travail sur la signalétique (réflexion et mise en œuvre : panneaux d'entrée des communes)

1.2 Préserver et renforcer la biodiversité du territoire

Mise en œuvre du Programme rivières sauvages : animation et accompagnement du projet et démarche de concertation et de sensibilisation sur le Guiers Mort

Animation et Gestion des sites Natura 2000

Soutien aux projets pédagogiques (prises de vue buissonnières, découverte de la RN ...)

Etude de faisabilité d'un ENS sur la Bastille Mont Rachais Mont Jalla

1.3 Valoriser durablement les patrimoines et ressources

Restauration du patrimoine bâti sur différents projets

Soutien aux projets pédagogiques 1^{er}, 2nd degré et hors temps scolaires (le patrimoine de mon village c'est quoi ? Entrons dans le Moyen Age par le jardin cartusien ...)

Reconstruction de la Maison de la Vigne et du Vin

Etude de faisabilité sur l'actuel bâtiment accueillant les services du Parc

Sauvegarde et valorisation du tilleul de Sully (Maitrise d'ouvrage : Commune de Saint Aupre)

Restauration du sentier du Charmant Som - forêt d'exception

1.4 Accroître la valeur ajoutée territoriale des activités économiques

Animer le plan pastoral et accompagner les enjeux pastoraux

Soutien à la construction de bâtiments agricoles et d'activité en bois de Chartreuse

Sensibiliser le public à la gestion forestière et la production du bois

Expérimentation sur la gestion des lisières forestières

Travaux pour résorber la pollution agricole sur le cours d'eau et le canyon du Grenand

Aménagement et accessibilité du canyon de l'Infernet

Animation et mise en œuvre du programme espace valléen de la Destination Chartreuse,

Développement de la filière équestre en Chartreuse

Soutien aux projets pédagogiques des centres de vacances

Soutien aux projets pédagogiques 1er, 2nd degré et hors temps scolaires (séjours classes Parc,

découverte des activités du Parc, échanges scolaires)

Outil flux vision

Mise en œuvre du programme européen LEADER

Appuyer la visibilité des commerçants pour favoriser une économie territoriale

De la matière première à la vente : création de produits territoriaux

Développement du groupement artisans paysans et créateurs de Chartreuse

Axe 2 : <u>Une Chartreuse en harmonie : un territoire de</u> solidarités entre l'Homme et la nature

2.2 Garantir la fonctionnalité écologique à toutes les échelles du territoire

Animer et gérer Charte Forestière de Territoire

Opération relative à la candidature et la mise en œuvre du Plan Pastoral territorial

Animer la stratégie forestière en forêt de chartreuse - Tranche 2/2

Développement agroécologique – conciliation de la préservation de l'environnement avec les pratiques agricoles

Sensibilisation des propriétaires forestiers privés aux outils fonciers

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 11/04/2022



ID: 038-253804363-20220406-CS2022_02-DE

2.4 Favoriser une alimentation locale et de qualité aux habitants

Animation agriculture de proximité

Consommer local et durable dans un contexte de transition alimentaire

Accompagner les collectivités locales dans l'amélioration de la qualité des repas en restauration collective

Accompagnement au développement de l'agriculture biologique

Axe 3 : <u>Une Chartreuse en transitions : un territoire fertile</u> pour de multiples transitions

3.1 Tendre vers un territoire à énergie positive

Animation transition énergétique

Soutien à la rénovation du bâti : soutien à la rénovation énergétique des bâtiments et à la gestion de l'éclairage public, audits énergétiques

Kit de sensibilisation à la rénovation thermique

Eco défis - artisans de Chartreuse

Sensibilisation ciel étoilé : animations grand public, élus, privés...)

Accompagnement des acteurs du territoire à la sobriété énergétique

Poursuite de la mise en œuvre du programme TEPOS

Soutien aux projets pédagogiques1er, 2nd degré et hors temps scolaires (ma quête d'écoconstruction...)

3.2 Renforcer la résilience du territoire au changement climatique

Soutien aux projets pédagogiques 1er, 2nd degré et hors temps scolaires (Le 4 E : Elèves Economes En Energie, Phénoclim ...)

Outil pédagogique « Climat paysage 2 C » avec le Pays Voironnais

Réalisation d'un inventaire et diagnostic des chemins ruraux et voies communales

3.3 Développer des modes de déplacement alternatif à l'utilisation individuelle de la voiture

Soutien aux projets pédagogiques 1^{er}, 2nd degré et hors temps scolaires (Les déplacements chez nous)

Mise en place du programme Moby à l'école

Mobilité partagée et sensibilisation à la mobilité alternative

Achat de véhicules pour mise en éco-partage

Favoriser la mobilité alternative sur le territoire

3.5 Accompagner de nouvelles formes de travail, d'activités et de vivre ensemble

Saison culturelle aux Entremonts

Les Endimanchés

Raconte-moi tes lendemains qui chantent, 10 000 pas de côtés dans le Parc de chartreuse (un euro ne fait pas le printemps)

Festival Archinature : la nature et la création artistique en dialogue

Scène Nomade : saison culturelle mobile en Chartreuse (Instinctaf)

Soutien aux projets pédagogiques1er, 2nd degré et hors temps scolaires (Sport et nature, alimentation santé et usages du bois ...)

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 11/04/2022

====

ID: 038-253804363-20220406-CS2022 03-DE

DELIBERATION COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 6 avril 2022, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 25 mars 2022, s'est réuni sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 85 représentants 133 voix Nombre de membres présents : 40 représentants 56 voix Nombre de membres présents ou représentés : 57 représentants 83 voix

Délibération n°CS2022/03

OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires année 2022 Budget annexe de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse

LISTE DES PRESENTS

1er collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie LAÏDOUNI-DENIS Myriam

CHAIX Sandrine

2ème Collège - Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

BORG Christophe SUSZYLO Christophe

GERIN Anne

3^{ème} Collège - Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes 1 représentant = 1 voix délibérative

HABFAST Claus VALENTIN Stéphane

5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de

Chartreuse // 1 représentant = 1 voix délibérative

BENEZETH Michel GROS BONNIVARD Patrice (et LUC PUPAT A)

BOUCHERLE Jean-Xavier GUSMEROLI Stéphane

CHAMPROND Nicolas MERLE Alain

CHASSAGNON Guillaume MICHALLET Bernard

CHAVAND Christelle MONIN Michelle (et TRICOIRE Daniel)

CLOUZEAU Dominique MOREL Véronique

DEBELLE Denis (et FATIGA Joseph)

DELPHIN Jean-Luc

DELPHIN Maurice

ESCARON Dominique

PUTOT Éric

RUBIER Éric

SEBBAR Nathalie

SERVAIS Pascal

EYMERY Clémentine

6ème collège - Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BELLINGHERY Éric NAILLON Antoine EGO Catherine PICARD Christian LAMBERT Hervé SECO Marc

LAVAL Sylvain

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 11/04/2022

===

ID: 038-253804363-20220406-CS2022_03-DE

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités 1 représentant = 1 voix délibérative ENGRAND Christophe

MILLET Régine

PICHON MARTIN Bertrand

EXCUSES et POUVOIRS

1er collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

VENTURINI Martine à BORG Christophe

MONTORO Marie Pierre

VIAL Cédric à ESCARON Dominique

BAILE Henri

SANDRAZ Éric

2^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère 1 représentant = 2 voix délibératives DOLGOPYATOFF BURLET Céline à GERIN Anne

3^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie 1 représentant = 2 voix délibératives GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes 1 représentant = 1 voix délibérative BÂABÂA Jimmy à HABFAST Claus

BONNARDON Pierre

5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse // 1 représentant = 1 voix délibérative

BREYTON Stéphanie à MOREL Véronique

DUPRAZ Marc

CHASSAING Ana Iuliana à CLOUZEAU Dominique GAUTIER Marc

LABRUDE Evelyne

LOISEAU Mathilde à SERVAIS Pascal

ACCIONAL EVERYNE

MAILLOT Isabelle à MICHALLET Bernard

MOUGIN Nicolas

ZANNA Maryline à GUSMEROLI Stéphane REDA Franck

6ème collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

DELCAMBRE Philippe à NAILLON Antoine

1e

GAUCHON Sandrine à PICARD Christian REY René à PICHON MARTIN Bertrand

DUMAS Isabelle à MERLE Alain DURAND Bernard à LAVAL Sylvain

BILLARD Cécile

7ème collège - Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

DULOUTRE Sylvain à SEBBAR Nathalie

MACHON Martine à BENEZETH Michel

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 11/04/2022



ID: 038-253804363-20220406-CS2022_03-DE

OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires année 2022 : Budget annexe de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse

En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Les membres du Comité Syndical prennent acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires du budget annexe de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse.

Ainsi fait et délibéré le 6 avril 2022 Pour copie conforme, Le Président

Publiée le

1 1 AVR. 2022

ID: 038-253804363-20220406-CS2022_04-DE

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 11/04/2022

DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 6 avril 2022, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 25 mars 2022, s'est réuni sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 85 représentants 133 voix Nombre de membres présents : 40 représentants 56 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 57 représentants 83 voix

Délibération n°CS2022/04

Votants (en voix): 83 Exprimés (en voix): 83

Pour: 83 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

OBJET : Budget annexe de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse : programmation 2022

LISTE DES PRESENTS

1er collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie LAÏDOUNI-DENIS Myriam

CHAIX Sandrine

2ème Collège - Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

BORG Christophe SUSZYLO Christophe

GERIN Anne

3ème Collège - Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

WOLFF Corine

4ème Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

HABFAST Claus VALENTIN Stéphane

5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse // 1 représentant = 1 voix délibérative

BENEZETH Michel GROS BONNIVARD Patrice (et LUC PUPAT A)

BOUCHERLE Jean-Xavier GUSMEROLI Stéphane

CHAMPROND Nicolas MERLE Alain

CHASSAGNON Guillaume MICHALLET Bernard

CHAVAND Christelle MONIN Michelle (et TRICOIRE Daniel)

CLOUZEAU Dominique MOREL Véronique

DEBELLE Denis (et FATIGA Joseph)

DELPHIN Jean-Luc

DELPHIN Maurice

ESCARON Dominique

PUTOT Éric

RUBIER Éric

SEBBAR Nathalie

SERVAIS Pascal

EYMERY Clémentine

Envoyè en préfecture le 13/04/2022 Recu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 11/04/2022

=====

ID: 038-253804363-20220406-CS2022_04-DE

6ème collège - Déléqués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BELLINGHERY Éric **EGO Catherine** LAMBERT Hervé LAVAL Sylvain

NAILLON Antoine PICARD Christian SECO Marc

7ème collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

ENGRAND Christophe

PICHON MARTIN Bertrand

MILLET Régine

EXCUSES et POUVOIRS

1er collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

VENTURINI Martine à BORG Christophe VIAL Cédric à ESCARON Dominique

MONTORO Marie Pierre

SANDRAZ Éric

BAILE Henri

2ème collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

DOLGOPYATOFF BURLET Céline à GERIN Anne

3ème collège – Déléqués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine

4ème Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BÂABÂA Jimmy à HABFAST Claus

BONNARDON Pierre

5ème collège - Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de

Chartreuse // 1 représentant = 1 voix délibérative

BREYTON Stéphanie à MOREL Véronique CHASSAING Ana Iuliana à CLOUZEAU Dominique GAUTIER Marc LOISEAU Mathilde à SERVAIS Pascal

LABRUDE Evelyne **MOUGIN Nicolas**

MAILLOT Isabelle à MICHALLET Bernard ZANNA Maryline à GUSMEROLI Stéphane

REDA Franck

DUPRAZ Marc

6ème collège - Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

DELCAMBRE Philippe à NAILLON Antoine DUMAS Isabelle à MERLE Alain

GAUCHON Sandrine à PICARD Christian REY René à PICHON MARTIN Bertrand

DURAND Bernard à LAVAL Sylvain **BILLARD Cécile**

7ème collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

DULOUTRE Sylvain à SEBBAR Nathalie

MACHON Martine à BENEZETH Michel

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 11/04/2022

===

ID: 038-253804363-20220406-CS2022 04-DE

OBJET : Budget annexe de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse : programmation 2022

Le Président présente aux membres du Comité syndical le projet de programmation pour l'année 2022 tel que défini ci-après :

PATRIMOINE BIOTIQUE: Faune

Suivi zones humides d'altitude

Suivi Bouquetin

Suivi Aigle

Suivi loup

Suivi félins (Lynx et chat forestier)

Suivis faunistiques autres

Etude Syrphe

PATRIMOINE BIOTIQUE: Flore

Etude sur les lichens

Suivi phytosociologique de la Dent de Crolles

Suivis floristiques (station patrimoniales)

PATRIMOINE ABIOTIQUE : Histoire, géopatrimoine et climat

Réfection de bornes frontière

Etude glaciers souterrains (Gouffre du Grand Glacier et Gouffre Alain Daniel)

Suivi Phénoclim

SENSIBILISATION - EDUCATION - COMMUNICATION

Rencontres avec les acteurs autour du film de la RN/Festivals

Fête préhistorique - ouverture de la Balme à Collomb

Coupe Icare

Course du Grand-Duc

Entretien et remplacement de la signalétique de terrain et suivi de la fréquentation

Etude qualitative de la fréquentation

Canalisation randonnée sur le Pré de la Dent de Crolles

Nettoyage d'un site de déchets sur le Mont Granier

Création d'outils de communication

Pédagogie / et sensibilisation/ communication

Renforcement de l'animation du site par la prise de 5 AMM

Révision du DOCOB N2000

Gestion pérenne de la Réserve

- Vu l'avis favorable du comité consultatif de la Réserve Naturelle en date du 30 mars 2022,
- Vu la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2022,
- Vu la présentation du programme d'activités 2022,

Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- D'approuver la liste des opérations présentées,
- De valider l'engagement de la Réserve naturelle à réaliser ces opérations ;
- De mandater le Président pour solliciter les financeurs ;

eglona)

Midicat

- D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 6 avril 2022

Pour copie conforme,

Le Président

Publiée le

1 1 AVR. 2022

Délibération n° CS 2022/04

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 11/04/2022

ID: 038-253804363-20220406-CS2022 05-DE

DELIBERATION COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 6 avril 2022, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 25 mars 2022, s'est réuni sous la présidence de Dominique ESCARON, President.

Nombre de membres en exercice : 85 représentants 133 voix Nombre de membres présents : 42 représentants 62 voix Nombre de membres présents ou représentés : 57 représentants 83 voix

Délibération n°CS2022/05

Votants (en voix): 83 Exprimés (en voix): 83

Pour: 83 Confre : 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote: 0

OBJET : Compte de gestion du receveur syndical année 2021 Budget du syndicat mixte

LISTE DES PRESENTS

1er collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie LAÏDOUNI-DENIS Myriam

CHAIX Sandrine VIAL Cédric

2ème Collège - Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

BORG Christophe SUSZYLO Christophe

GERIN Anne

3ème Collège - Délégués du Conseil Départemental de la Savoie 1 représentant = 2 voix délibératives

WOLFF Corine

4ème Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

HABFAST Claus VALENTIN Stéphane

5ème collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de

Chartreuse // 1 représentant = 1 voix délibérative

BENEZETH Michel EYMERY Clémentine

BOUCHERLE Jean-Xavier GROS BONNIVARD Patrice (et LUC PUPAT A)

CHAMPROND Nicolas GUSMEROLI Stéphane

CHASSAGNON Guillaume MERLE Alain

CHASSAING Ana Iuliana MICHALLET Bernard

CHAVAND Christelle MONIN Michelle (et TRICOIRE Daniel)

CLOUZEAU Dominique MOREL Véronique

DEBELLE Denis (et FATIGA Joseph) PUTOT Éric **DELPHIN Jean-Luc** RUBIER Éric **DELPHIN Maurice** SEBBAR Nathalie **ESCARON** Dominique SERVAIS Pascal

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 11/04/2022

===

ID: 038-253804363-20220406-CS2022, 05-DE

6ème collège - Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BELLINGHERY Éric EGO Catherine LAMBERT Hervé NAILLON Antoine PICARD Christian SECO Marc

LAVAL Sylvain

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités 1 représentant = 1 voix délibérative

ENGRAND Christophe

PICHON MARTIN Bertrand

MILLET Régine

EXCUSES et POUVOIRS

1er collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

VENTURINI Martine à BORG Christophe

MONTORO Marie Pierre

BAILE Henri

SANDRAZ Éric

2^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère 1 représentant = 2 voix délibératives

DOLGOPYATOFF BURLET Céline à GERIN Anne

3^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie 1 représentant = 2 voix délibératives GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes 1 représentant = 1 voix délibérative

BÂABÂA Jimmy à HABFAST Claus

BONNARDON Pierre

5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse // 1 représentant = 1 voix délibérative

BREYTON Stéphanie à MOREL Véronique LOISEAU Mathilde à SERVAIS Pascal MAILLOT Isabelle à MICHALLET Bernard ZANNA Maryline à GUSMEROLI Stéphane

DUPRAZ Marc GAUTIER Marc LABRUDE Evelyne MOUGIN Nicolas REDA Franck

6ème collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

DELCAMBRE Philippe à NAILLON Antoine DUMAS Isabelle à MERLE Alain

DURAND Bernard à LAVAL Sylvain

GAUCHON Sandrine à PICARD Christian REY René à PICHON MARTIN Bertrand

BILLARD Cécile

7ème collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

DULOUTRE Sylvain à SEBBAR Nathalie

MACHON Martine à BENEZETH Michel

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 11/04/2022

===

ID: 038-253804363-20220406-CS2022_05-DE

OBJET : Compte de gestion du receveur syndical année 2021 : Budget du syndicat mixte

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Dominique ESCARON, délibérant sur le compte de gestion pour l'année 2021

 après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant le budget principal :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1° janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE:

Que le compte de gestion pour l'exercice 2021 dressé par le receveur, visé est certifié conforme par l'ordonnateur.

Ainsi fait et délibéré le 6 avril 2022 Pour copie conforme, Le Président

Mixto

Publiée le

1 1 AVR. 2022

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 11/04/2022

===

ID: 038-253804363-20220406-C\$2022_06-DE

DELIBERATION COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 6 avril 2022, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 25 mars 2022, s'est réuni sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 85 représentants 133 voix Nombre de membres présents : 41 représentants 61 voix Nombre de membres présents ou représentés : 56 représentants 82 voix

Délibération n°CS2022/06

Votants (en voix) : 82 Exprimés (en voix): 82

Pour: 82 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

OBJET : Compte administratif année 2021 Budget du syndicat mixte

LISTE DES PRESENTS

1er collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie LAÏDOUNI-DENIS Myriam

CHAIX Sandrine VIAL Cédric

2ème Collège - Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

BORG Christophe SUSZYLO Christophe

GERIN Anne

3^{ème} Collège - Délégués du Conseil Départemental de la Savoie 1 représentant = 2 voix délibératives

WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes 1 représentant = 1 voix délibérative

HABFAST Claus VALENTIN Stéphane

5ème collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de

Chartreuse // 1 représentant = 1 voix délibérative

BENEZETH Michel EYMERY Clémentine

BOUCHERLE Jean-Xavier GROS BONNIVARD Patrice (et LUC PUPAT A)

CHAMPROND Nicolas GUSMEROLI Stéphane

CHASSAGNON Guillaume MERLE Alain

CHASSAING Ana Iuliana MICHALLET Bernard

CHAVAND Christelle MONIN Michelle (et TRICOIRE Daniel)

CLOUZEAU Dominique MOREL Véronique

DEBELLE Denis (et FATIGA Joseph)

DELPHIN Jean-Luc

DELPHIN Maurice

MORCE Veronique

RUBIER Éric

SEBBAR Nathalie

SERVAIS Pascal

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affichè le 11/04/2022

= Lo

ID: 038-253804363-20220406-CS2022_06-DE

6ème collège - Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BELLINGHERY Éric NAILLON Antoine
EGO Catherine PICARD Christian
LAMBERT Hervé SECO Marc

LAVAL Sylvain

7ème collège - Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

ENGRAND Christophe PICHON MARTIN Bertrand

MILLET Régine

EXCUSES et POUVOIRS

1er collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

VENTURINI Martine à BORG Christophe MONTORO Marie Pierre

BAILE Henri SANDRAZ Éric

2ème collège - Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

DOLGOPYATOFF BURLET Céline à GERIN Anne

3ème collège - Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine

4ème Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BÂABÂA Jimmy à HABFAST Claus BONNARDON Pierre

5ème collège - Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de

Chartreuse // 1 représentant = 1 voix délibérative

BREYTON Stéphanie à MOREL Véronique
LOISEAU Mathilde à SERVAIS Pascal
MAILLOT Isabelle à MICHALLET Bernard
ZANNA Maryline à GUSMEROLI Stéphane
DUPRAZ Marc
GAUTIER Marc
LABRUDE Evelyne
MOUGIN Nicolas
REDA Franck

6ème collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

DELCAMBRE Philippe à NAILLON Antoine GAUCHON Sandrine à PICARD Christian DUMAS Isabelle à MERLE Alain REY René à PICHON MARTIN Bertrand

DURAND Bernard à LAVAL Sylvain BILLARD Cécile

7ème collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

DULOUTRE Sylvain à SEBBAR Nathalie MACHON Martine à BENEZETH Míchel

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 11/04/2022

5-0

ID: 038-253804363-20220406-C\$2022_06-DE

OBJET : Compte administratif année 2021 : Budget du syndicat mixte

Vu la présentation du compte administratif 2021,

Dominique ESCARON, Président, présente le compte administratif 2021 pour le syndicat mixte tel que ci-dessous :

Section de fonctionnement Recettes 2021 Dépenses 2021 Soit résultat 2021	2 233 495,81 € 2 293 897,11 € - 60 401,30 €
Reprise de l'excédent antérieur reporté	+ 664 417.60 €
Soit résultat de fonctionnement 2021	+ 604 016,30 €
Section d'investissement Recettes 2021 Dépenses 2021 Soit résultat 2021 Reprise du déficit antérieur reporté d'investissement	135 396,23 € 92 090,50 € + 43 305.73 € - 43 587,47 €
Soit solde d'exécution de la section d'investissement	+ 86 892,73 €
Restes à réaliser en dépenses Restes à réaliser en recettes	65 520,00 € 7 500,00 €
Soit résultat d'investissement corrigé des restes à réaliser	+ 28 872,73 €

Le Président quitte la salle pour la mise au vote.

En conséquence et après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

 D'adopter le Compte Administratif 2021 du budget principal du syndicat mixte dont la présentation règlementaire figure en annexe.

Ainsi fait et délibéré le 6 avril 2022 Pour copie conforme, Le Président

Publiée le

1 1 AVR. 2022

Envoyé en préfecture le 13/04/2022 Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affichè le 11/04/2022

===

ID: 038-253804363-20220406-CS2022_06-DE

	II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	11	
į	SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts Crédits employés (ou restant à employer)			employer)	
		(BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crèdits annulés
011	Charges à caractère général	1 807 690,00	693 235.47	00,0	00,0	1 114 454,53
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 457 384.00	1 293 588,13	00.0	0.00	163 795,87
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	00,0	0,00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	365 611,00	173 749,25	0,00	0,00	191 861,75
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	00,0	0,00	0,00
To	tal des dépenses de gestion courante	3 630 685,00	2 160 572,85	0,00	0,00	1 470 112,15
66	Charges financieres	2 000,00	0,00	00,0	0.00	2 000,00
67	Charges exceptionnelles	250 000,00	3 843,00	0,00	0,00	246 157,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	225 000,00		355 356 4		
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	4 107 685,00	2 164 415,85	0,00	0,00	1 943 269,15
023	Virement à la section d'investissement (2)	328 120,00				
042	Operat* ordre transfert entre sections (2)	60 000,00	129 481,26	etronico de la companya	4 9 9	-69 481,26
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0.00			0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	388 120,00	129 481,26			258 638,74
	TOTAL	4 495 805,00	2 293 897.11	0,00	0,00	2 201 907,89
D 002	Pour information Déficit de fonctionnement reporté de N-1	(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		RECEITES DE F	ONCHONNER	ICIVI		
Chap.	Libellé		Crédits emp	Crédits employés (ou restant à employer)		
		Crédits ouverts (8P+0M+RAR N-1)	Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuations de charges	0.00	27 131,72	0,00	0,00	-27 131,72
70	Produits services, domaine et ventes div	231 896,00	219 199,76	0,00	0,00	12 696,24
73	Impôts et laxes	0,00	0.00	00,0	0,00	0,00
74	Dotations et participations	3 549 492,00	1 875 903,34	0,00	0,00	1 673 588,66
75	Autres produits de gestion courante	0,00	6 502,21	0,00	0,00	-6 502,21
Ţ	otal des recettes de gestion courante	3 781 388,00	2 128 737,03	0,00	0,00	1 652 650,97
76	Produits financiers	0,00	00,0	0,00	0,00	0.00
77	Produits exceptionnels	0,00	83 527,63	0,00	0,00	-83 527,63
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	3 781 388,00	2 212 264,66	0,00	0,00	1 569 123,34
042	Opéral* ordre transfert entre sections (2)	50 000,00	21 231,15			28 768,85
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	50 000,00	21 231,15			28 768,85
	TOTAL	3 831 388,00	2 233 495,81	0,00	00,0	1 597 892,19
R 002	Pour information Excédent de fonctionnement reporté de N-1	(3) 664 417,00		\$5.550 100 100 100 100 100 100 100 100 100		

⁽¹⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

 $[\]label{eq:continuous} \mbox{(2) DF 023 = R 021 ; DI 040 = R F 042 ; R 040 = D F 042 ; DI 041 = R 041 ; DF 043 = R F 043.}$

⁽³⁾ Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 11/04/2022

ID: 038-253804363-202204	06-CS2022_06-DE	
II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	11	į
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3	i

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Syndicat Mixte PNR Chartreuse - Budget Principal - CA

Chap. Libellé		ap. Libellé Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)		Restes à réaliser au 31/12	Crèdits annulés	
010	Sincks (3)	0,00	0.00	0.00	0.00	
20	Immobilisations incorporettes (sauf 204)	0.00	0.00	0,00	0.00	
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0.00	0,00	0.00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0.00	0.00	0.00	
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0.00	0.00	0,00	
23	Immobilisations en cours	00,0	0,00	0.00	0,00	
	Total des opérations d'équipement	616 300,00	69 543,75	65 520,00	481 236,25	
	Total des dépenses d'équipement	616 300,00	69 543,75	65 520,00	481 236,25	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0.00	0.00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0.00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0.00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat* (8A,règie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0.00	
27	Autres immobilisations financières	00,0	0,00	0,00	0,00	
020	Dépenses imprévues	00,0		Averence of the second		
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	
45	Total des opé, pour compte de tiers (6)	9,00	0,00	0,00	0.00	
Total	des dépenses réelles d'investissement	616 300,00	69 543,75	65 520,00	481 236,25	
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	50 000,00	21 231,15		28 768,85	
041	Opérations patrimoniales (1)	100 000,00	1 315,60		98 684,40	
Total d	des dépenses d'ordre d'investissement	150 000,00	22 546,75		127 453,25	
	TOTAL	766 300,00	92 090,50	65 520,00	608 689,50	
	Pour information	(2) 0,00				
D 001 S	Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (8P+DM+RAR N-1)	Titres ėmis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulès
010	Slocks (3)	0.00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	227 093,00	4 599,37	0,00	222 493,63
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0.00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	00,0	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0.00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reques en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	227 093,00	4 599,37	0,00	222 493,63
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	7 500,00	0,00	7 500.00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0.00	0,00	0.00	0,00
138	Autres subvent* invest, non transf.	0.00	00,0	0.00	0.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0.00
26	Participat ^a et créances rattachées	00,0	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0.03
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	7 500,00	0,00	7 500,00	0.00
45	Total des opé, pour le compte de tiers (6)	0.00	0,00	0,00	0,00
Tota	l des recettes réelles d'investissement	234 593,00	4 599,37	7 500,00	222 493,63
021	Virement de la sect" de fonctionnement (1)	328 120,00			
040	Opérat" ordre transfert entre sections (1)	60 000.00	129 481.26		-69 481,26
041	Opêrations patrimoniales (1)	100 000.00	1 315,60	5460.85	98 684,40
Total	des recettes d'ordre d'investissement	488 120,00	130 796,86		357 323,14
	TOTAL	722 713,00	135 396,23	7 500,00	579 816,77

Syndicat Mixte PNR Chartreuse - Budget Principal - CA

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiche le 11/04/2022

Chap.	Libellé	Crádita australa		10.036-233004303-20220400-052022_00-06		
Chap.	Finelia	Crédits ouverts	Titres émis T	Restes a realiser	Crédits annulés	
		(BP+DM+RAR N-1)	intes emis	au 31/12	Cleans aminies	
	Pour information	(2) 43 587,00				
R 001	Solde d'exécution positif reporté de N-1					

⁽¹⁾ DF 023 = RF021; DF040 = RF 042; RF040 = OF 042; DF041 = RF041; DF 043 = RF 043.

⁽²⁾ Les lignes de report pe font pas l'objet d'émission de mandat ou de latre (inscrire le mantant reporté).

⁽³⁾ A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'amenagements (lossement, ZAC...) par alleura retracees dans le cadre de budgets annexes.

⁽⁴⁾ En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les piens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas àchéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un

⁽⁵⁾ A servir uniquement lorsque la commune ou l'élablissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un servica public non personnalisé qu'elle ou qu'il cree.

⁽⁶⁾ Seul le total des opérations pour compte de liers figure sur cet état (voir le cétait Annexe IV A9).

⁽⁷⁾ Le compte 1058 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 11/04/2022

ID: 038-253804363-20220406-CS2022_07-DE

DELIBERATION COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 6 avril 2022, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 25 mars 2022, s'est réuni sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 85 représentants 133 voix Nombre de membres présents : 42 représentants 62 voix Nombre de membres présents ou représentés : 57 représentants 83 voix

Délibération n°CS2022/07

Votants (en voix): 83 Exprimés (en voix): 83

Pour: 83 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

OBJET : Affectation de résultats 2021 Budget du syndicat mixte

LISTE DES PRESENTS

1er collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie LAÏDOUNI-DENIS Myriam

CHAIX Sandrine VIAL Cédric

2ème Collège - Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

BORG Christophe SUSZYLO Christophe

GERIN Anne

3ème Collège - Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

WOLFF Corine

4ème Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

HABFAST Claus VALENTIN Stéphane

5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de

Chartreuse // 1 représentant = 1 voix délibérative

BENEZETH Michel EYMERY Clémentine

BOUCHERLE Jean-Xavier GROS BONNIVARD Patrice (et LUC PUPAT A)

CHAMPROND Nicolas GUSMEROLI Stéphane

CHASSAGNON Guillaume MERLE Alain

CHASSAING Ana Iuliana MICHALLET Bernard

CHAVAND Christelle MONIN Michelle (et TRICOIRE Daniel)

CLOUZEAU Dominique MOREL Véronique

DEBELLE Denis (et FATIGA Joseph)

DELPHIN Jean-Luc

DELPHIN Maurice

ESCARON Dominique

PUTOT Éric

RUBIER Éric

SEBBAR Nathalie

SERVAIS Pascal

Délibération n° CS 2022/07

Recu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 11/04/2022

510

ID: 038-253804363-20220406-CS2022 07-DE

6ème collège - Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BELLINGHERY Éric NAILLON Antoine
EGO Catherine PICARD Christian
LAMBERT Hervé SECO Marc

LAVAL Sylvain

7ème collège - Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

ENGRAND Christophe PICHON MARTIN Bertrand

MILLET Régine

EXCUSES et POUVOIRS

1er collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

VENTURINI Martine à BORG Christophe MONTORO Marie Pierre

BAILE Henri SANDRAZ Éric

2ème collège - Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

DOLGOPYATOFF BURLET Céline à GERIN Anne

3ème collège - Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine

4ème Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BÂABÂA Jimmy à HABFAST Claus BONNARDON Pierre

5ème collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de

Chartreuse // 1 représentant = 1 voix délibérative

BREYTON Stéphanie à MOREL Véronique
LOISEAU Mathilde à SERVAIS Pascal
MAILLOT Isabelle à MICHALLET Bernard
ZANNA Maryline à GUSMEROLI Stéphane

DUPRAZ Marc
GAUTIER Marc
LABRUDE Evelyne
MOUGIN Nicolas
REDA Franck

6ème collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

DELCAMBRE Philippe à NAILLON Antoine GAUCHON Sandrine à PICARD Christian DUMAS Isabelle à MERLE Alain REY René à PICHON MARTIN Bertrand

DURAND Bernard à LAVAL Sylvain BILLARD Cécile

7ème collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

DULOUTRE Sylvain à SEBBAR Nathalie MACHON Martine à BENEZETH Michel

Affiché le 11/04/2022

5-5

ID: 038-253804363-20220406-CS2022_07-DE

OBJET : Affectation de résultats 2021 : Budget du syndicat mixte

En application de la procédure d'affectation des résultats instituée par la M14, après constatation des résultats définitifs de l'exercice 2021, le Comité Syndical doit définir l'affectation du résultat de fonctionnement 2021.

La décision d'affectation porte sur le résultat de fonctionnement 2021 constaté à la clôture de l'exercice soit 604 016,30 €.

Constatant l'absence d'un déficit antérieur de fonctionnement, Constatant l'absence d'un besoin de financement de la section d'investissement 2021 corrigé des restes à réaliser (résultat corrigé des restes à réaliser de + 28 872.73 €),

Le Comité Syndical

- Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 par délibération du 6 avril 2021,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Et après en avoir délibéré DECIDE :

- De reporter le solde de l'excédent de fonctionnement 2021 soit 604 016,30 € en report à nouveau de fonctionnement (compte 002).

Ainsi fait et délibéré le 6 avril 2022 Pour copie conforme, Le Président

Publiée le

1 1 AVR. 2022



Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 11/04/2022

====

ID: 038-253804363-20220406-CS2022_08-DE

DELIBERATION COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 6 avril 2022, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 25 mars 2022, s'est réuni sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 85 représentants 133 voix Nombre de membres présents : 42 représentants 62 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 57 représentants 83 voix

Délibération n°CS2022/08

Votants (en voix): 83 Exprimés (en voix): 83

Pour: 83 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

OBJET: Budget primitif 2022 Budget du syndicat mixte

LISTE DES PRESENTS

1er collège - Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie LAÏDOUNI-DENIS Myriam

CHAIX Sandrine VIAL Cédric

2ème Collège - Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

BORG Christophe SUSZYLO Christophe

GERIN Anne

3ème Collège - Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

WOLFF Corine

4ème Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

HABFAST Claus VALENTIN Stéphane

5èmc collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de

Chartreuse // 1 représentant = 1 voix délibérative

BENEZETH Michel EYMERY Clémentine

BOUCHERLE Jean-Xavier GROS BONNIVARD Patrice (et LUC PUPAT A)

CHAMPROND Nicolas GUSMEROLI Stéphane

CHASSAGNON Guillaume MERLE Alain

CHASSAING Ana Iuliana MICHALLET Bernard

CHAVAND Christelle MONIN Michelle (et TRICOIRE Daniel)

CLOUZEAU Dominique MOREL Véronique

DEBELLE Denis (et FATIGA Joseph)

DELPHIN Jean-Luc

DELPHIN Maurice

ESCARON Dominique

PUTOT Éric

RUBIER Éric

SEBBAR Nathalie

SERVAIS Pascal

Délibération n° CS 2022/08

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 11/04/2022 ===

ID: 038-253804363-20220406-C\$2022_08-DE

6ème collège - Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BELLINGHERY Éric NAILLON Antoine EGO Catherine PICARD Christian LAMBERT Hervé SECO Marc

LAVAL Sylvain

7ème collège - Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

ENGRAND Christophe PICHON MARTIN Bertrand

MILLET Régine

EXCUSES et POUVOIRS

1er collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

VENTURINI Martine à BORG Christophe MONTORO Marie Pierre

BAILE Henri SANDRAZ Éric

2ème collège - Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

DOLGOPYATOFF BURLET Céline à GERIN Anne

3ème collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine

4ème Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BÂABÂA Jimmy à HABFAST Claus BONNARDON Pierre

5ème collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de

Chartreuse // 1 représentant = 1 voix délibérative

BREYTON Stéphanie à MOREL Véronique
LOISEAU Mathilde à SERVAIS Pascal
MAILLOT Isabelle à MICHALLET Bernard
ZANNA Maryline à GUSMEROLI Stéphane

DUPRAZ Marc
GAUTIER Marc
LABRUDE Evelyne
MOUGIN Nicolas
REDA Franck

6ème collège - Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

DELCAMBRE Philippe à NAILLON Antoine

DUMAS Isabelle à MERLE Alain

GAUCHON Sandrine à PICARD Christian
REY René à PICHON MARTIN Bertrand

DURAND Bernard à LAVAL Sylvain BILLARD Cécile

7ème collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

DULOUTRE Sylvain à SEBBAR Nathalie MACHON Martine à BENEZETH Michel

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 11/04/2022

====

ID: 038-253804363-20220406-CS2022_08-DE

OBJET: Budget primitif 2022: Budget du syndicat mixte

- Vu le débat d'orientations budgétaires tenu le 06/04/2022,
- Vu la présentation du Budget Primitif 2022,

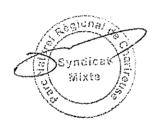
En conséquence et après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE

- D'adopter le budget primitif 2022 dont la présentation réglementaire figure en annexe et qui s'équilibre ;
 - En fonctionnement à hauteur de 4 300 883 €
 - En investissement à hauteur de 1 547 984 €

Ainsi fait et délibéré le 6 avril 2022 Pour copie conforme, Le Président

Publiée le

1 1 AVR. 2022



Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 11/04/2022 -------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGE (D. 1038-253804363-20220406-CS2022_08-DE

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	DEFENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 807 690,00	00,0	1 423 970,00	1 423 970,00	1 423 970,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 457 384,00	0,00	1 483 747,00	1 483 747,00	1 483 747,00
014	Atténuations de produits	0.00	00,00	0,00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	365 611,00	00,0	293 174,00	293 174.00	293 174,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0.00	0.00
	Total des dépenses de gestion courante	3 630 685,00	0,00	3 200 891,00	3 200 891,00	3 200 891,00
66	Charges financières	2 000,00	00,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
67	Charges exceptionnelles	250 000,00	0,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	00,0
022	Dépenses imprévues	225 000,00		178 000,00	178 000,00	178 000,00
Total	des dépenses réelles de fonctionnement	4 107 685,00	0,00	3 738 891,00	3 738 891,00	3 738 891,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	328 120,00		491 992.00	491 992.00	491 992,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	60 000,00		70 000,00	70 000,00	70 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0.00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre de fonctionnement	388 120,00		561 992,00	561 992,00	561 992,00
	TOTAL	4 495 805,00	0,00	4 300 883,00	4 300 883,00	4 300 883,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 4 300 883,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellê	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	231 896,00	00,00	205 000,00	205 000,00	205 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00
74	Dotations et participations	3 549 492,00	00,0	3 451 868,00	3 451 868,00	3 451 868,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	00,0	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion courante	3 781 388,00	0,00	3 656 868,00	3 656 868,00	3 656 868,00
76	Produits financiers	0,00	00,0	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00
Tota	l des recettes réelles de fonctionnement	3 781 388,00	9,00	3 656 868,00	3 656 868,00	3 656 868,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	50 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0.00
Tota	des recettes d'ordre de fonctionnement	50 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
	TOTAL	3 831 388,00	0,00	3 696 868,00	3 696 868,00	3 696 868,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 604 015,00 = TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 4 300 883,00

Pour information:

١		ļ .	n slagit, pour un buoget vote en
I	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	į	correspondant à l'excédent des recet
1	DÉGAGE AU PROFIT DE LA SECTION	521 992,00	dépenses réelles de lonctionnement.
į	D'INVESTISSEMENT (6)		capital de la dette et les nouveaux in
į			l'établissement.

n équilibre, des ressources propres ettes réelles de fonctionnement sur les Il sert à financer le remboursement du investissements de la commune ou de

⁽¹⁾ Cf. Modalités de vote I-B.

⁽²⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précèdent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats,

⁽³⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affichè le 11/04/2022 = = = =

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGE ID: 038-253804363-20220406-CS2022_08-DE SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libelié	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0.00	0.00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reques en affectation (6)	0.00	0,00	0,00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
	Total des opérations d'équipement	616 300,00	65 520,00	1 192 464,00	1 192 4 6 4,00	1 257 984,00
	Total des dépenses d'équipement	616 300,00	65 520,00	1 442 464,00	1 442 464,00	1 507 984,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0.00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	00,0	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0.00		0.00	0.00	0.00
	Total des dépenses financières	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opé, pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00
Total d	es dépenses réelles d'investissement	616 300,00	65 520,00	1 442 464,00	1 442 464,00	1 507 984,00
040	Opérat" ordre transfert entre sections (4)	50 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000.00
041	Opérations patrimoniales (4)	100 000,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	150 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
	TOTAL	766 300,00	65 520,00	1 482 464,00	1 482 464,00	1 547 984,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 547 984,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0.00	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	227 093,00	0,00	639 000,00	639 000,00	639 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	00,0	0,00	0.00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	00,0	00,0	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0.00	0,00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	00.0	0,00	0,00	0,00	0.00
22	Immobilisations reques en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00
23	Immobilisations en cours	00,0	0,00	250 000,00	250 000.00	250 000,00
<u> </u>	Total des recettes d'équipement	227 093,00	0,00	00,000 988	889 000,00	889 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	7 500,00	7 500,00	2 600,00	2 600,00	10 100,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest, non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00
26	Participat ^e et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	00,00	0,00	0,00	0.00	0,00
<u> </u>	Total des recettes financières	7 500,00	7 500,00	2 600,00	2 600,00	10 100,00
45	Total des opé, pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	00,00	0,00
Total d	es recettes réelles d'investissement	234 593,00	7 500,00	891 600,00	891 600,00	899 100.00
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	328 120,00		491 992,00	491 992,00	491 992,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	60 000,00		70 000,00	70 000,00	70 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	100 000,00		0,00	0.00	0,00

Syndicat Mixte PNR Chartreuse - Budget Principal - B

722 713,00

Envoye en prefecture le 13/04/2022 Reçu en préfecture le 13/04/2022

1 453 592,00

1 461 092.00

Affiché le 11/04/2022 Pour mémoire Restes à Pro ID::038-253804363-20220406-CS2022-08-DE budget réaliser N-1 précédent (1) (2) Total des recettes d'ordre d'investissement 488 120,00 561 992,00 561 992,00 561 992,00

1 453 592.00

	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	86 892,00
	#
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 547 984,00

7 500,00

Pour information:

Il s'agil, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

TOTAL

Libellé

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE	521 992,00
FONCTIONNEMENT (10)	
]	

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

Chap.

- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043,
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (totissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en atfactation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Soide de l'opération DF 023 + DF 042 RF 042 ou soide de l'opération RI 021+ RI 040 DI 040.

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 11/04/2022

ID: 038-253804363-20220406-CS2022_09-DE

DELIBERATION COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 6 avril 2022, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 25 mars 2022, s'est réuni sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice :

85 représentants 133 voix

Nombre de membres présents :

42 représentants 62 voix

Nombre de membres présents ou représentés :

57 représentants 83 voix

Délibération n°CS2022/09

Votants (en voix): 83 Exprimés (en voix): 83

Pour: 83 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

OBJET : Compte de gestion du receveur syndical année 2021 Budget annexe de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse

LISTE DES PRESENTS

1er collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie CHAIX Sandrine

LAÏDOUNI-DENIS Myriam

VIAL Cédric

2ème Collège - Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

BORG Christophe

SUSZYLO Christophe

GERIN Anne

3^{ème} Collège - Délégués du Conseil Départemental de la Savoie 1 représentant = 2 voix délibératives

WOLFF Corine

4ème Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

HABFAST Claus

VALENTIN Stéphane

5ème collège - Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de

Chartreuse // 1 représentant = 1 voix délibérative

BENEZETH Michel EYMERY Clémentine

BOUCHERLE Jean-Xavier GROS BONNIVARD Patrice (et LUC PUPAT A)

CHAMPROND Nicolas GUSMEROLI Stéphane

CHASSAGNON Guillaume MERLE Alain

CHASSAING Ana Iuliana MICHALLET Bernard

CHAVAND Christelle MONIN Michelle (et TRICOIRE Daniel)

CLOUZEAU Dominique MOREL Véronique

DEBELLE Denis (et FATIGA Joseph)

MOREL Veronique
PUTOT Éric

DELPHIN Jean-Luc RUBIER Éric DELPHIN Maurice SEBBAR Nathalie

ESCARON Dominique SERVAIS Pascal

Délibération n° CS 2022/09

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 11/04/2022

===

ID: 038-253804363-20220406-CS2022_09-DE

6ème collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BELLINGHERY Éric NAILLON Antoine
EGO Catherine PICARD Christian
LAMBERT Hervé SECO Marc

LAVAL Sylvain

7ème collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

ENGRAND Christophe PICHON MARTIN Bertrand

MILLET Régine

EXCUSES et POUVOIRS

1er collège - Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

VENTURINI Martine à BORG Christophe MONTORO Marie Pierre

BAILE Henri SANDRAZ Éric

2ème collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

DOLGOPYATOFF BURLET Céline à GERIN Anne

3ème collège - Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine

4ème Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BÂABÂA Jimmy à HABFAST Claus BONNARDON Pierre

5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de

Chartreuse // 1 représentant = 1 voix délibérative

BREYTON Stéphanie à MOREL Véronique
LOISEAU Mathilde à SERVAIS Pascal
MAILLOT Isabelle à MICHALLET Bernard
ZANNA Maryline à GUSMEROLI Stéphane

DUPRAZ Marc
GAUTIER Marc
LABRUDE Evelyne
MOUGIN Nicolas
REDA Franck

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

DELCAMBRE Philippe à NAILLON Antoine
DUMAS Isabelle à MERLE Alain
DURAND Bernard à LAVAL Sylvain
GAUCHON Sandrine à PICARD Christian
REY René à PICHON MARTIN Bertrand
BILLARD Cécile

7ème collège - Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

DULOUTRE Sylvain à SEBBAR Nathalie MACHON Martine à BENEZETH Michel

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 11/04/2022

=====

ID: 038-253804363-20220406-C\$2022_09-DE

OBJET : Compte de gestion du receveur syndical année 2021 : Budget annexe de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Dominique ESCARON, délibérant sur le compte de gestion pour l'année 2021

 après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant le budget annexe :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1° janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DECLARE:

Que le compte de gestion pour l'exercice 2021 dressé par le receveur, visé est certifié conforme par l'ordonnateur.

Ainsi fait et délibéré le 6 avril 2022 Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 11 AVR. 2022

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 11/04/2022

===

ID: 038-253804363-20220406-CS2022_10-DE

DELIBERATION COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 6 avril 2022, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 25 mars 2022, s'est réuni sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice :

85 représentants 133 voix

Nombre de membres présents :

41 représentants 61 voix

Nombre de membres présents ou représentés :

56 représentants 82 voix

Délibération n°CS2022/10

Votants (en voix): 82 Exprimés (en voix): 82

Pour: 82 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

OBJET : Compte administratif année 2021 Budget annexe de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse

LISTE DES PRESENTS

1er collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie

LAÏDOUNI-DENIS Myriam

CHAIX Sandrine

VIAL Cédric

2ème Collège - Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

BORG Christophe

SUSZYLO Christophe

GERIN Anne

3ème Collège - Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

HABFAST Claus

VALENTIN Stéphane

5ème collège - Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de

Chartreuse // 1 représentant = 1 voix délibérative

BENEZETH Michel EYMERY Clémentine

BOUCHERLE Jean-Xavier GROS BONNIVARD Patrice (et LUC PUPAT A)

CHAMPROND Nicolas GUSMEROLI Stéphane

CHASSAGNON Guillaume MERLE Alain

CHASSAING Ana Iuliana MICHALLET Bernard

CHAVAND Christelle MONIN Michelle (et TRICOIRE Daniel)

CLOUZEAU Dominique MOREL Véronique

DEBELLE Denis (et FATIGA Joseph) PUTOT Éric

DELPHIN Jean-Luc RUBIER Éric DELPHIN Maurice SEBBAR Nathalie

SERVAIS Pascal

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 11/04/2022

=====

ID: 038-253804363-20220406-CS2022_10-DE

6ème collège - Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BELLINGHERY Éric NAILLON Antoine
EGO Catherine PICARD Christian
LAMBERT Hervé SECO Marc

LAVAL Sylvain

7ème collège - Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

ENGRAND Christophe PICHON MARTIN Bertrand

MILLET Régine

EXCUSES et POUVOIRS

1er collège - Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

VENTURINI Martine à BORG Christophe MONTORO Marie Pierre

BAILE Henri SANDRAZ Éric

2ème collège - Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

DOLGOPYATOFF BURLET Céline à GERIN Anne

3ème collège - Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BÂABÂA Jimmy à HABFAST Claus BONNARDON Pierre

5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de

Chartreuse // 1 représentant = 1 voix délibérative

BREYTON Stéphanie à MOREL Véronique
LOISEAU Mathilde à SERVAIS Pascal
MAILLOT Isabelle à MICHALLET Bernard
ZANNA Maryline à GUSMEROLI Stéphane

DUPRAZ Marc
GAUTIER Marc
LABRUDE Evelyne
MOUGIN Nicolas
REDA Franck

6ème collège - Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

DELCAMBRE Philippe à NAILLON Antoine
DUMAS Isabelle à MERLE Alain
DURAND Bernard à LAVAL Sylvain
GAUCHON Sandrine à PICARD Christian
REY René à PICHON MARTIN Bertrand
BILLARD Cécile

7ème collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

DULOUTRE Sylvain à SEBBAR Nathalie MACHON Martine à BENEZETH Michel

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 11/04/2022

===

ID: 038-253804363-20220406-CS2022_10-DE

OBJET : Compte administratif année 2021 : Budget annexe de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse

Vu la présentation du compte administratif 2021,

Dominique ESCARON, Président, présente le compte administratif 2021 pour la Réserve Naturelle tel que ci-dessous :

Section de fonctionnement	
Recettes 2021	289 054,20 €
Dépenses 2021	257 490,27 €
Soit résultat 2021	+ 31 563,93 €
Reprise de l'excédent antérieur reporté	+ 271 952.16 €
Soit résultat de fonctionnement 2021	+ 303 516,09 €
Section d'investissement	
Recettes 2021	19 702,16 €
Dépenses 2021	32 164,46 €
Soit résultat 2021	- 12 462.30 €
Reprise du déficit antérieur reporté d'investissement	+ 48 879,94 €
Soit solde d'exécution de la section d'investissement	+ 36 417,64 €
Restes à réaliser en dépenses	3 600,00 €
Restes à réaliser en recettes	5 440,00 €
Soit résultat d'investissement corrigé des restes à réaliser	+ 38 257,64 €

Le Président quitte la salle pour la mise au vote.

En conséquence et après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- D'adopter le Compte Administratif 2021 du budget annexe de la Réserve Naturelle dont la présentation règlementaire figure en annexe.

Ainsi fait et délibéré le 6 avril 2022 Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 11

1 1 AVR. 2022

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 11/04/2022

===

ID: 038-253804363-20220406-CS2022_10-DE

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	11
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits emp	loyés (ou restant a	i employer)	
		(BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	Charges à caractère gènéral	306 129,00	49 632.41	0,00	0,00	256 496,59
012	Charges de personnel, frais assimilés	203 156,00	189 928,98	0,00	0,00	13 227,02
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	00,000	482,72	0,00	00,0	7 517,28
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00
То	ital des dépenses de gestion courante	517 285,00	240 044,11	6,00	0,00	277 240,89
66	Charges financières	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			00.00
022	Dèpenses imprévues	15 000,00		10000000		
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	547 285,00	240 044,11	0,00	0,00	387 240,89
023	Virement à la section d'investissement (2)	0.00				
042	Opërat* ordre transfert entre sections (2)	4 251,00	17 446,16			-13 195,16
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
	Tatal des dépenses d'ordre de fonctionnement	4 251,00	17 446,16			-13 195,16
	TOTAL	551 536,00	257 490,27	0,00	0.00	294 045,73
D 002	Pour information Déficit de fonctionnement reporté de N-1	(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

TRUE STEED DE SONO STORIE MENTE						
Chap.	Libellé		Crédits emp	oyés (ou restant a	employer)	1
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	00,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	278 772,00	275 147,70	0,00	0,00	3 624,30
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		278 772,00	275 147,70	5,00	0,00	3 624,30
76	Produits financiers	0,00	0.00	0,00	0.00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	1 800,00	0,00	0.00	-1 800,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	9,00			00,00
; 	Total des recettes réelles de fonctionnement	278 772,00	276 947,70	6,00	00,0	1 824,30
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	812,00	12 106,50			-11 294,50
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		812,00	12 106,50			-11 294,50
	TOTAL	279 584,00	289 054,20	0,00	0,00	-9 470,20
R 002	Pour information Excédent de fonctionnement reporté de N-1	(3) 271 952,16				

⁽¹⁾ Si la commune ou l'établissement applique le règime des provisions semi-budgétaires.

⁽²⁾ DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.

⁽³⁾ Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

Reçu en préfecture le 13/04/2022

CA - 2021 Affiche le 11/04/2022

ID: 038-253804363-2022040	6-CS2022_10-DE
II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	ll ll
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

Syndicat Mixte PNR Chartreuse - RESERVE NATURELLE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEFENSES D INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes á réaliser au 31/12	Crédits annulés	
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	00,0	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0.00	0,00	0.00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	00,00	0.00	0,00	
	Total des opérations d'équipement	62 014,00	20 057,96	3 600,00	38 356,04	
	Total des dépenses d'équipement	62 014,00	20 057,96	3 500,00	38 356,04	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	00.0	0.00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	00,0	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0.00	
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	00,0	0,00	0,00	0,00	
26	Participat [*] et créances rattachées	0.00	0.00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0.00	
020	Dépenses imprévues	0,00				
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	
45	Total des opé, pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0.00	
Total	des dépenses réelles d'investissement	62 014,00	20 057,96 3 6		38 356,04	
040	Opérat" ordre transfert entre sections (1)	812.00	12 106,50	100000000000000000000000000000000000000	-11 294,50	
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0.00	Course de la	0,00	
Total (des dépenses d'ordre d'investissement	812,00	12 106,50		-11 294,50	
	TOTAL	62 826,00	32 164,46	3 600,00	27 061,54	
D 004 6	Pour information	(2) 0,00				
בו וועע ע	Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellė	Crédits ouverts (BP+OM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	00,0
13	Subventions d'investissement	9 106,00	2 256,00	4 850,00	2 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0.00	0.00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	00,0	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	9 106,00	2 256,00	4 850,00	2 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	590,00	0,00	590,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	00,0	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest, non transf,	00,0	0,00	0,00	0.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	00,0	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0.00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	00,00	00,0	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		00,00	
	Total des recettes financières	590,00	0,00	590,00	0,00
45	Total des opé, pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	i des recettes réelles d'investissement	9 696,00	2 256,00	5 440,00	2 000,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement (1)	0.00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	4 251,00	17 446,16		-13 195,16
041	Opérations patrimoniales (1)	0.00	0,00	6.365	0.00
Tota	l des recettes d'ordre d'investissement	4 251,00	17 446,16		-13 195,16
	TOTAL	13 947,00	19 702,16	5 440,00	-11 195,16

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 11/04/2022

===

Chap.	Libellé	Crédits ouverts		The second secon	220406-CS2022_10-DE
Citap.	Cidene	(BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 48 879,94	9 - 92 - 13		70 00 50 50 50
	Solde d'exécution positif reporté de N-1				

Syndicat Mixte PNR Chartreuse - RESERVE NATURELLE

⁽¹⁾ OF 023 = RL021 : DL040 = RF 042 : RL040 = DF 042 : DL041 = RL041 : DF 043 = RF 043.

⁽²⁾ Les Egnes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

⁽³⁾ A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (dissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annoxes.

⁽⁴⁾ En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recotte, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antéceur

⁽⁵⁾ A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation mitiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

⁽⁶⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet étai (voir le détail Annexe IV A9).

⁽⁷⁾ Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Envoyè en préfecture le 13/04/2022 Recu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 11/04/2022

ID: 038-253804363-20220406-CS2022 11-DE

===

DELIBERATION COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 6 avril 2022, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 25 mars 2022, s'est réuni sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 85 représentants 133 voix Nombre de membres présents : 42 représentants 62 voix Nombre de membres présents ou représentés : 57 représentants 83 voix

Délibération n°CS2022/11

Votants (en voix): 83 Exprimés (en voix): 83

Pour: 83 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

OBJET : Affectation de résultats 2021

Budget annexe de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse

LISTE DES PRESENTS

1er collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie LAÏDOUNI-DENIS Myriam

CHAIX Sandrine VIAL Cédric

2ème Collège - Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

BORG Christophe SUSZYLO Christophe

GERIN Anne

3ème Collège - Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

WOLFF Corine

4ème Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

HABFAST Claus VALENTIN Stéphane

5ême collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de

Chartreuse // 1 représentant = 1 voix délibérative

BENEZETH Michel EYMERY Clémentine

BOUCHERLE Jean-Xavier GROS BONNIVARD Patrice (et LUC PUPAT A)

CHAMPROND Nicolas GUSMEROLI Stéphane

CHASSAGNON Guillaume MERLE Alain

CHASSAING Ana Iuliana MICHALLET Bernard

CHAVAND Christelle MONIN Michelle (et TRICOIRE Daniel)

CLOUZEAU Dominique MOREL Véronique

DEBELLE Denis (et FATIGA Joseph)

DELPHIN Jean-Luc

DELPHIN Maurice

ESCARON Dominique

PUTOT Éric

RUBIER Éric

SEBBAR Nathalie

SERVAIS Pascal

Délibération n° CS 2022/11

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 11/04/2022

ID: 038-253804363-20220406-CS2022_11-DE

6ème collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BELLINGHERY Éric EGO Catherine

LAMBERT Hervé

NAILLON Antoine PICARD Christian SECO Marc

LAVAL Sylvain

7ème collège - Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

ENGRAND Christophe

MILLET Régine

PICHON MARTIN Bertrand

EXCUSES et POUVOIRS

1er collège - Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

VENTURINI Martine à BORG Christophe

MONTORO Marie Pierre

BAILE Henri

SANDRAZ Éric

2ème collège - Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

DOLGOPYATOFF BURLET Céline à GERIN Anne

3ème collège - Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine

4ème Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BÂABÂA Jimmy à HABFAST Claus

BONNARDON Pierre

5ème collège - Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de

Chartreuse // 1 représentant = 1 voix délibérative

BREYTON Stéphanie à MOREL Véronique LOISEAU Mathilde à SERVAIS Pascal

MAILLOT Isabelle à MICHALLET Bernard ZANNA Maryline à GUSMEROLI Stéphane

DUPRAZ Marc GAUTIER Marc LABRUDE Evelyne **MOUGIN Nicolas REDA Franck**

6ème collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

DELCAMBRE Philippe à NAILLON Antoine

DUMAS Isabelle à MERLE Alain DURAND Bernard à LAVAL Sylvain GAUCHON Sandrine à PICARD Christian REY René à PICHON MARTIN Bertrand

BILLARD Cécile

7ème collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

DULOUTRE Sylvain à SEBBAR Nathalie

MACHON Martine à BENEZETH Michel

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 11/04/2022

===

ID: 038-253804363-20220406-CS2022_11-DE

OBJET : Affectation de résultats 2021 : Budget annexe de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse

En application de la procédure d'affectation des résultats instituée par la M14, après constatation des résultats définitifs de l'exercice 2021, le Comité Syndical doit définir l'affectation du résultat de fonctionnement 2021.

La décision d'affectation porte sur le résultat de fonctionnement 2021 constaté à la clôture de l'exercice soit 303 516,09 €.

Constatant l'absence d'un déficit antérieur de fonctionnement, Constatant l'absence d'un besoin de financement de la section d'investissement 2021 corrigé des restes à réaliser (résultat corrigé des restes à réaliser de + 38 257.64 €),

Le Comité Syndical

- Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 par délibération du 6 avril 2021,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Et après en avoir délibéré DECIDE :

 De reporter le solde de l'excédent de fonctionnement 2021 soit 303 516,09 € en report à nouveau de fonctionnement (compte 002).

Ainsi fait et délibéré le 6 avril 2022 Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 1 1 AVR 2022

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 11/04/2022

SLO

ID: 038-253804363-20220406-CS2022_12-DE

DELIBERATION COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 6 avril 2022, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 25 mars 2022, s'est réuni sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice :

85 représentants 133 voix

Nombre de membres présents :

42 représentants 62 voix

Nombre de membres présents ou représentés :

57 représentants 83 voix

Délibération n°CS2022/12

Votants (en voix): 83 Exprimés (en voix): 83

Pour: 83 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

OBJET: Budget primitif 2022

Budget annexe de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse

LISTE DES PRESENTS

1er collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie

LAÏDOUNI-DENIS Myriam

CHAIX Sandrine

VIAL Cédric

2^{ème} Collège - Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

BORG Christophe

SUSZYLO Christophe

GERIN Anne

3ème Collège - Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

WOLFF Corine

4ème Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

HABFAST Claus

VALENTIN Stéphane

5ème collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de

Chartreuse // 1 représentant = 1 voix délibérative

BENEZETH Michel EYMERY Clémentine

BOUCHERLE Jean-Xavier GROS BONNIVARD Patrice (et LUC PUPAT A)

CHAMPROND Nicolas GUSMEROLI Stéphane

CHASSAGNON Guillaume MERLE Alain

CHASSAING Ana Iuliana MICHALLET Bernard

CHAVAND Christelle MONIN Michelle (et TRICOIRE Daniel)

CLOUZEAU Dominique MOREL Véronique

DEBELLE Denis (et FATIGA Joseph)

DELPHIN Jean-Luc

DELPHIN Maurice

ESCARON Domínique

PUTOT Éric

RUBIER Éric

SEBBAR Nathalie

SERVAIS Pascal

Délibération n° CS 2022/12

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 11/04/2022

SLO

ID: 038-253804363-20220406-CS2022_12-DE

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BELLINGHERY Éric NAILLON Antoine EGO Catherine PICARD Christian LAMBERT Hervé SECO Marc

LAVAL Sylvain

7ème collège - Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

ENGRAND Christophe PICHON MARTIN Bertrand

MILLET Régine

EXCUSES et POUVOIRS

1er collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

VENTURINI Martine à BORG Christophe MONTORO Marie Pierre

BAILE Henri SANDRAZ Éric

2ème collège - Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

DOLGOPYATOFF BURLET Céline à GERIN Anne

3ème collège - Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine

4ème Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BÂABÂA Jimmy à HABFAST Claus BONNARDON Pierre

5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de

Chartreuse // 1 représentant = 1 voix délibérative

BREYTON Stéphanie à MOREL Véronique
LOISEAU Mathilde à SERVAIS Pascal
MAILLOT Isabelle à MICHALLET Bernard
ZANNA Maryline à GUSMEROLI Stéphane

DUPRAZ Marc
GAUTIER Marc
LABRUDE Evelyne
MOUGIN Nicolas
REDA Franck

6ème collège - Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

DELCAMBRE Philippe à NAILLON Antoine
DUMAS Isabelle à MERLE Alain
DURAND Bernard à LAVAL Sylvain
GAUCHON Sandrine à PICARD Christian
REY René à PICHON MARTIN Bertrand
BILLARD Cécile

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

DULOUTRE Sylvain à SEBBAR Nathalie MACHON Martine à BENEZETH Michel

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 11/04/2022

====

ID: 038-253804363-20220406-CS2022_12-DE

OBJET : Budget primitif 2022 : Budget annexe de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse

- Vu le débat d'orientations budgétaires tenu le 06/04/2022,
- Vu la présentation du Budget Primitif 2022,

En conséquence et après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE

- D'adopter le budget primitif 2022 dont la présentation réglementaire figure en annexe et qui s'équilibre :
 - × En fonctionnement à hauteur de 607 180 €
 - En investissement à hauteur de 68 325 €

Ainsi fait et délibéré le 6 avril 2022 Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 1 1 AVR. 2022

Affiché le 11/04/2022

===

ID : 038-253804363-20220406-CS2022 12-DE

10 . 000-20004300-20220400	ACORDER_12-DL
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

Syndicat Mixte PNR Chartreuse - RESERVE NATURELLE - BP - 2022

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mêmoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	306 129,00	0,00	345 897,00	345 897,00	345 897,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	203 156,00	0,00	213 135,00	213 135,00	213 135,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	00,0	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	8 000,00	0,00	10 570,00	10 570,00	10 570,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	00,0	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	517 285,00	0,60	569 602,00	569 602,00	569 602.00
66	Charges financières	0,00	0,00	00,00	0,00	00,0
67	Charges exceptionnelles	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	00.00		0,00	0,00	9,00
022	Dépenses imprévues	15 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
Total	des dépenses réelles de fonctionnement	547 285,00	0,00	599 602.00	599 602,00	599 602,00
023	Vîrement à la section d'investissement (5)	0.00	5 S S S S S S S S S S S S S S S S S S S	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	4 251,00		7 578,00	7 578,00	7 578,00
043	Opérat° ordre intèrieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre de fonctionnement	4 251,00		7 578,00	7 578,00	7 578,00
	TOTAL	551 536,00	0,00	607 180,00	607 180,00	607 180,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	607 180,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libelté	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes å réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	00,00	0.00	00,0	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôls et taxes	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	278 772,00	00,00	299 671,00	299 671,00	299 671,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	00,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion courante		0,00	299 671,00	299 671,00	299 671,00
76	Produits financiers	0,00	00,00	00,0	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	00,0	0,00	00,0	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	l des recettes réelles de fonctionnement	278 772,00	0,00	299 671,00	299 671,00	299 671,00
042	Opèrat* ordre transfert entre sections (5)	812,00		3 993,00	3 993,00	3 993,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0.00	0,00
Total	des recettes d'ordre de fonctionnement	812,00	16.0	3 993,00	3 993,00	3 993,00
	TOTAL	279 584,00	0,00	303 664,00	303 664,00	303 664,00

	*
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	303 516,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	607 180,00

Pour information:

		Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL		correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION	3 585,00	dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du
D'INVESTISSEMENT (6)		capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de
<u> </u>		l'établissement.

⁽¹⁾ Cf. Modalités de vote I-B.

⁽²⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précèdent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

⁽³⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Syndicat Mixte PNR Chartreuse - RESERVE NATURELLE

ID: 038-253804363-20220406-CS2022_12-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	11
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES	יאוים	VEST	ISSEMENT	•
----------	-------	-------------	----------	---

Сһар.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	00,0	0,00	0.00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	00,0	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	00,00	0,00	6,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles	00,00	0,00	0.00	0.00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	00,00	0,00	0.00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0.00	00,0	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	62 014,00	3 600,00	60 732,00	60 732,00	64 332,00
	Total des dépenses d'équipement	62 014,00	3 600,00	60 732,00	60 732,00	64 332,00
10	Dotations, londs divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	00,0	00,00	0.00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	00,0	0,00	0,00	0,00
18	Compte de fiaison : affectat* (BA,régie) (7)	0.00	0,00	00.0	0.00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0.00	0.00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	00,0	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opé, pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	es dépenses réelles d'investissement	62 014,00	3 600,00	60 732,00	60 732,80	64 332,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	812,00		3 993,00	3 993,00	3 993,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0.00		0.00	0.00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	812,00		3 993,00	3 993,00	3 993,00
	TOTAL	62 826,00	3 600.00	64 725,00	64 725,00	68 325,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	68 325,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0.00	0.00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	9 106,00	4 850,00	5 890.00	5 890.00	10 740,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	00.0	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0.00	0.00
	Total des recettes d'équipement	9 106,00	4 850,00	5 890.00	5 890,00	10 740.00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	590,00	590,00	13 000,00	13 000,00	13 590,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0.00	0.00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest, non transf.	0,00	0.00	0.00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0.00	0.00	0.00	0,00
26	Participat ^e et créances rattachées	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0.00	0.00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Total des recettes financières	590,00	590,00	13 000,00	13 000,00	13 590,00
45	Total des opé, pour le compte de tiers (8)	00,0	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes réelles d'investissement	9 696,00	5 440,00	18 890,00	18 890,00	24 330,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	0.00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat" ordre transfert entre sections (4)	4 251,00		7 578,00	7 578,00	7 578,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0.00		0,00	0.00	0,00

Reçu en préfecture le 13/04/2022

____ Affiché le 11/04/2022

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget	Restes à réaliser N-1	ID: 038-2 Prop ositions nouvelles	53804363-202204 VOTE (3)	06-CS2022_12-DE
Total d	l les recettes d'ordre d'investissement	précédent (1) 4 251,00	(2)	7 578,00	7 578,00	7 578,00
	TOTAL	13 947,00	5 440,00	26 468,00	Z6 468,00	31 908,00

Syndicat Mixte PNR Chartreuse - RESERVE NATURELLE

*****		†
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	36 417,00
		=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	68 325,00

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÈGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	3 585,00

- (1) Cf. Modalités de vote f-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (5) A servir uniquement dans le codre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (obssement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de rets travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet étai (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le comple 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

En date du 23/05/2022

- 01 Accompagnement à la gestion plus durable de l'éclairage nocturne et au ciel étoilé
- 02 Mobilité partagée et sensibilisation aux mobilités alternatives
- 03 Animation mobilité
- 04 Candidature à l'AMI / nouveau Projet Agro Environnemental et Climatique (PAEC) porté par le Parc
- 05 Renforcer la sensibilisation des éleveurs à la préservation de la biodiversité par des projets agro écologiques sur les fermes
- 06 Convention de partenariat avec le lycée horticole de St Ismier et le lycée du Bocage à Chambéry dans le cadre du projet de Redécouverte du patrimoine maraicher et fruitier de Chartreuse
- 07 Attribution du marché « Analyse de la connectivité écologique de la trame de forêts matures des Préalpes du Nord »
- 08 Inventaire et diagnostic des chemins ruraux et voies communales
- 09 Candidature au programme Leader 2022-2027
- 10 Programme d'opérations culturelles 2022
- 11 Tester des modèles de gestion des lisières forestières afin de regagner de la surface de prairie Animation phase repérage et massification
- 12 Tester des modèles de gestion des lisières forestières afin de regagner de la surface de prairie Animation suivi chantier, analyse et sensibilisation
- 13 Sensibiliser aux métiers de la forêt et du bois
- 14 Candidature à la mesure 16.71 « Mise en œuvre de stratégies locales de développement agricoles, alimentaires, pastorales et de la filière forêt-bois »
- 15 Accessibilité et préservation des milieux naturels canyon de l'Infernet
- 16 Convention avec Chartreuse Tourisme

En date du 30/06/2022

- 17 Rivières sauvages : accompagnement de la démarche de concertation et de sensibilisation sur le Guiers mort
- 18 Mobilisation des citoyens autour de la ressource en eau
- 19 Contrat de bassin Guiers-Aiguebelette-Bièvre-Truison/Rieu
- 20 Consommer local et durable dans un contexte de transition alimentaire : Valoriser autrement les productions locales auprès des habitants et du public touristique
- 21 Accompagner les collectivités locales dans l'amélioration de la qualité des repas en restauration collective
- 22 Soutenir le développement de l'agriculture biologique en Chartreuse
- 23 Ouverture de l'utilisation de l'application « circuits courts » développée par le Parc de Chartreuse en vue d'une continuité géographique de l'outil
- 24 Adhésion du Projet Alimentaire inter Territorial de la grande région grenobloise à l'association Un+Bio
- 25 Accord cadre et financier avec les chambres d'agriculture Isère et Savoie
- 26 Programme de valorisation/restauration des patrimoines
- 27 Partenariat et convention PNRC-Fondation du Patrimoine
- 28 Aides aux sportifs 2022 / complément
- 29 Programme d'actions de sensibilisation et d'éducation
- 30 Mise en place d'une démarche d'économie circulaire « éco-défis » pour les artisans du territoire
- 31 Création d'un outil de sensibilisation « Climat et paysages »
- 32 Convention pour l'entretien des sentiers PDIPR sur le Grésivaudan
- 33 Soutien au projet « Sur les pas des Huguenots » 2022
- 34 Déploiement d'une filière équestre en Chartreuse
- 35 Convention de partenariat 2022 entre le Parc et Radio Couleur Chartreuse pour la production d'émissions radiodiffusées
- 36 Ratios de promotion
- 37 Journée de solidarité
- 38 Remisage véhicules de service
- 39 Cession du pavillons en bois
- 40 Soutien préparatoire candidature LEADER 2023-2027

Recu en préfecture le 30/05/2022

Affiché le 25/05/2022

===

ID: 038-253804363-20220523-BS2022 01-DE

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 23 mai 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 11 mai 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice :

34 représentants 49 voix

Nombre de membres présents :

16 représentants 26 voix

Nombre de membres présents ou représentés :

20 représentants 35 voix

Délibération n° BS-2022/01

Objet : Accompagnement à la gestion plus durable de l'éclairage nocturne et au ciel étoilé

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	BREYTON Stéphanie
VIAL Cédric	CLOUZEAU Dominique
	DELPHIN Maurice
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	EYMERY Clémentine
	GUSMEROLI Stéphane
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MICHALLET Bernard
GUIGUE Gilbert	MONIN Michelle
WOLFF Corine	MOREL Véronique
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
MACHON Martine	
PICHON-MARTIN Bertrand	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
Eric SANDRAZ à BERANGER Nathalie	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	LAVAL Sylvain à WOLFF Corine
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BONNARDON Pierre à Stéphanie BREYTON	
HABFAST Claus à Dominique ESCARON	
BÂABÂA Jimmy	

Votants (en voix): 35 Exprimés (en voix): 35

Pour: 35 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote: 0



ID: 038-253804363-20220523-BS2022_01-DE

Objet : Accompagnement à la gestion plus durable de l'éclairage nocturne et au ciel étoilé

CONTEXTE

Depuis 2016, le Parc naturel régional de Chartreuse et la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais sont engagés dans une démarche TEPOS (« Territoire à énergie positive »), avec l'objectif d'atteindre, d'ici 2050, un équilibre entre consommation énergétique et production d'énergie renouvelable.

La réhabilitation énergétique de l'éclairage public des collectivités contribue à cette démarche TEPOS, et a été identifiée comme un levier clé dans la stratégie de réduction de consommation du territoire. En effet, l'éclairage public contribue en moyenne à hauteur de 37 % des dépenses d'électricité des communes et constitue un poste important de réduction des consommations énergétiques.

En parallèle, le Parc a lancé, mi-2019, un projet de coopération avec deux autres Parcs, le Pilat et le Massif des Bauges : « Un éclairage public raisonné pour des Parcs étoilé ». L'objectif de ce projet, entre autres, est de sensibiliser et accompagner les communes à une gestion durable de leur éclairage public, à la rénovation, l'extinction, aux enjeux liés à la biodiversité et à la pollution lumineuse. De nombreuses actions ont été mises en place mais doivent être amplifiées.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Il est proposé de mener un programme de sensibilisation à la thématique ciel étoilé / pollution lumineuse à travers les actions suivantes :

- Financement d'actions de sensibilisation grand public et scolaires
- Formations aux élus
- Programme de sensibilisation éclairage et acteurs privés

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION

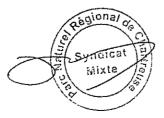
Dépenses	MONTANT TTC	Recettes	%	MONTANT TTC
Programme de sensibilisation à la thématique ciel étoilé / pollution lumineuse	7 000 €	LEADER	38%	3 800 €
Animations culturelles grand public	3 000 €	CD (sère	62%	6 200 €
TOTAL	10 000 €	TOTAL	100%	10 000 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'approuver le projet et le plan de financement ;
- D'autoriser le Président à faire les demandes de financement auprès du Conseil Départemental de l'Isère et de LEADER :
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce projet.

Ainsi fait et délibéré le 23 mai 2022, Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 25 MAI 2022



Reçu en préfecture le 30/05/2022 Affiché le 25/05/2022

ID: 038-253804363-20220523-BS2022_02-DE

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 23 mai 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 11 mai 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix Nombre de membres présents : 17 représentants 27 voix Nombre de membres présents ou représentés : 21 représentants 36 voix

Délibération n° BS-2022/02

Objet : Mobilité partagée et sensibilisation aux mobilités alternatives

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	BREYTON Stéphanie
VIAL Cédric	CLOUZEAU Dominique
	DELPHIN Maurice
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	EYMERY Clémentine
	GUSMEROLI Stéphane
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	LOISEAU Mathilde
GUIGUE Gilbert	MICHALLET Bernard
WOLFF Corine	MONIN Michelle
	MOREL Véronique
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
MACHON Martine	
PICHON-MARTIN Bertrand	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
Eric SANDRAZ à BERANGER Nathalie	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	LAVAL Sylvain à WOLFF Corine
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BONNARDON Pierre à Stéphanie BREYTON	
HABFAST Claus à Dominique ESCARON	
BÂABÂA Jimmy	

Votants (en voix): 36 Exprimés (en voix): 36

Pour: 36 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Reçu en préfecture le 30/05/2022

Affiché le 25/05/2022

===

ID: 038-253804363-20220523-BS2022_02-DE

Objet : Mobilité partagée et sensibilisation aux mobilités alternatives

CONTEXTE

Le programme PEnD-Aura+ dont le Parc était lauréat de 2019 à 2021 a permis d'initier de nombreuses actions afin de mutualiser l'usage de la voiture individuelle.

Ces deux dernières années, plusieurs initiatives ont été mises en place : lancement du réseau des ambassadeurs, évaluation du dispositif d'autostop organisé Rezo Pouce, organisation d'une fête de l'écomobilité, soutien ponctuel lors d'événements organisés par des structures partenaires pour proposer des solutions de mobilité alternative, lancement d'une réflexion sur l'autopartage entre particuliers, création d'un projet pédagogique sur la mobilité proposée à deux écoles... Toutes ces actions visent à amorcer de nouvelles expérimentations de mobilité en zone rurale de montagne ainsi qu'à accompagner le changement de comportement vers une mobilité plus sobre.

A partir de 2022, le Parc souhaite consolider cette dynamique en lançant une action sur l'autopartage entre particuliers, qui propose un soutien financier aux groupes d'autopartage et un accompagnement technique et humain pour résoudre les différents freins. Le Parc financerait une assurance spécifique pour assurer les véhicules en autopartage pour une durée d'une année renouvelable en fonction de l'expérimentation. Un contrat d'assurance avec Groupama serait porté par la Communauté de Communes de l'Ouest Rhodanien (COR), collectivité pionnière de l'action et lancée dans la démarche depuis maintenant 3 ans. Une convention de partenariat et de financement serait ensuite établie entre la COR et le Parc naturel régional de Chartreuse afin de les inclure dans ce contrat.

Le Parc envisage également de poursuivre le travail de sensibilisation et de communication entamé sur le sujet. En parallèle, il est prévu de poursuivre la recherche de nouveaux financements en candidatant à des programmes ambitieux et structurants pour les actions du Parc sur le sujet de la mobilité.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

- Financer une assurance adaptée et spécifique à l'autopartage entre particuliers
- Conventionner avec la COR pour pouvoir bénéficier de l'assurance adaptée à l'autopartage entre particuliers
- Organiser et soutenir des actions de sensibilisation et d'animation à l'écomobilité auprès de différents publics
- Développer une communication cohérente, structurée et harmonisée sur les différentes solutions de mobilité

Recu en préfecture le 30/05/2022

Affiche le 25/05/2022

ID: 038-253804363-20220523-BS2022_02-DE

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION

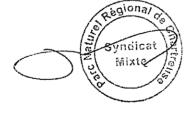
Dépenses envisagées	Montant TTC	Recettes	Montant TTC
Cotisation annuelle assurance autopartage	1500 € (60€ par véhicule)		
Supports de communication mobilité	1500 €	Région	4000 €
Animations/ Evénements (ex : prêt VAE lors d'un	1000 €	AURA	
événement, matériel projets pédagogiques)			
TOTAL	4000 €		4000 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'approuver le projet et le plan de financement
- D'autoriser le Président à signer la convention de financement sur l'assurance d'autopartage
- D'autoriser le Président à faire les demandes de financement auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce projet
- D'autoriser le Président à candidater auprès de futurs programmes de financement afin de mettre en œuvre les objectifs relatifs à la mobilité mentionnés dans la Charte

Ainsi fait et délibéré le 23 mai 2022, Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 2 5 MAI 2022



Reçu en préfecture le 30/05/2022

Affiché le 25/05/2022

52.0

ID: 038-253804363-20220523-BS2022_03-DE

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 23 mai 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 11 mai 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice :

34 représentants 49 voix

Nombre de membres présents :

17 représentants 27 voix

Nombre de membres présents ou représentés :

21 représentants 36 voix

Délibération n° BS-2022/03

Objet : Animation mobilité

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	BREYTON Stéphanie
VIAL Cédric	CLOUZEAU Dominique
	DELPHIN Maurice
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	EYMERY Clémentine
	GUSMEROLI Stéphane
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	LOISEAU Mathilde
GUIGUE Gilbert	MICHALLET Bernard
WOLFF Corine	MONIN Michelle
	MOREL Véronique
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
MACHON Martine	
PICHON-MARTIN Bertrand	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
Eric SANDRAZ à BERANGER Nathalie	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	LAVAL Sylvain à WOLFF Corine
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BONNARDON Pierre à Stéphanie BREYTON	
HABFAST Claus à Dominique ESCARON	
BÂABÂA Jimmy	

Votants (en voix): 36 Exprimés (en voix): 36

Pour: 36 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

ID: 038-253804363-20220523-BS2022_03-DE

Objet : Animation mobilité

RAPPEL

Le programme PEnD-Aura+ dont le Parc était lauréat de 2019 à 2021 a permis d'initier de nombreuses actions afin de mutualiser l'usage de la voiture individuelle. Le programme arrive à sa fin et le Parc souhaite pour cela assurer la poursuite des actions entamées.

Une chargée de mission assure depuis 2 ans la mise en œuvre des actions sur la mobilité du Parc. Ces actions permettent notamment d'accompagner l'expérimentation de nouveaux services de mobilité et de sensibiliser à de nouvelles pratiques de déplacement.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Il s'agit du financement du poste d'animation (1 ETP) de la mobilité sur la deuxième partie de l'année 2022 (du 1er juillet au 31 décembre).

Principales missions:

- Animation du réseau des ambassadeurs de la mobilité
- Mise en œuvre d'expérimentations de nouveaux services de mobilité
- Accompagnement des porteurs de projets du territoire
- Relations avec les autres territoires, les partenaires, les financeurs
- Elaboration d'actions d'animation et de communication pour inciter au changement de comportement en matière de mobilité
- Recherche et construction des candidatures pour répondre aux programmes et AAP sur la mobilité

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Salaires et charges	18 516,00 €	Europe Leader (80%)	17 034,72 €
Coûts indirects	2 777,40 €	Autofinancement parc (20%)	4 258,68 €
Total	21 293,40 €	Total	21 293,40 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'approuver le projet et son plan de financement,
- D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne Leader.
- D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision

Ainsi fait et délibéré le 23 mai 2022, Pour copie conforme, Le Président

> ∱moicat Mixte

Publiée le 25 MAI 2022



ID: 038-253804363-20220523-BS2022_04-DE

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 23 mai 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 11 mai 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice :

34 représentants 49 voix

Nombre de membres présents :

18 représentants 28 voix

Nombre de membres présents ou représentés :

23 représentants 38 voix

Délibération n° BS-2022/04

Objet : Candidature à l'AMI / nouveau Projet Agro Environnemental et Climatique (PAEC) porté par le Parc

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	BREYTON Stéphanie
VIAL Cédric	CLOUZEAU Dominique
	DELPHIN Maurice
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	EYMERY Clémentine
GERIN Anne	GUSMEROLI Stéphane
	LOISEAU Mathilde
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MICHALLET Bernard
GUIGUE Gilbert	MONIN Michelle
WOLFF Corine	MOREL Véronique
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
MACHON Martine	
PICHON-MARTIN Bertrand	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
Eric SANDRAZ à BERANGER Nathalie	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
SUSZYLO Christophe à GERIN Anne	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	LAVAL Sylvain à WOLFF Corine
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BONNARDON Pierre à Stéphanie BREYTON	
HABFAST Claus à Dominique ESCARON	
BÂABÂA Jimmy	

Votants (en voix): 38 Exprimés (en voix): 38

Pour: 38 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0



ID: 038-253804363-20220523-BS2022_04-DE

Objet : Candidature à l'AMI / nouveau Projet Agro Environnemental et Climatique (PAEC) porté par le Parc

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques sont destinées à promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Pour activer ces mesures, le Parc doit porter un Projet Agro Environnemental et Climatique (PAEC) afin de pouvoir mobiliser des financements (européens, nationaux et départementaux) à destination des agriculteurs et des groupements pastoraux du territoire. Ces indemnités seront versées en contrepartie du respect des cahiers des charges des différentes mesures contractualisées pour une durée de 5 ans.

Le renouvellement de ces mesures sont très attendues des agriculteurs et des groupements pastoraux, elles leur permettent de valoriser financièrement leurs pratiques culturales menées sur des espaces remarquables et/ou difficiles et de prendre en charge les éventuels surcoûts occasionnés par la mise en place de mesures spécifiques de préservation de la faune et/ou de la flore.

Le Parc a porté un premier PAEC sur la période 2015 - 2022.

Une évaluation du PAEC a été réalisée auprès des bénéficiaires du précédent programme et des différentes structures partenaires. L'ensemble des éleveurs et des groupements pastoraux qui ont contractualisés des MAEC ont ainsi été contactés.

Voici les principales informations qui émanent de cette évaluation :

41 structures ont contractualisé des MAEC : 30 exploitations et 11 groupements pastoraux.

- Tous les alpages de Chartreuse ont contractualisé des MAEC (2051 ha)
- Du côté des éleveurs : près de 700 ha contractualisés

Surfaces totales engagées en MAEC: 2750 ha

Subventions totales versées aux éleveurs et groupements pastoraux sur 5 ans : 862 093 €

Lors de la restitution de ce bilan avec l'ensemble des acteurs concernés, il a été décidé de poursuivre la dynamique engagée avec les éleveurs et les groupements pastoraux autour des enjeux croisés de la préservation de la biodiversité et des pratiques d'élevages. Il est ainsi proposé de répondre à l'AMI du Ministère de l'agriculture (avant fin mai 2022) en vue d'un dépôt de dossier de candidature d'un « PAEC Chartreuse » (en septembre 2022).

Ce dossier de candidature sera élaboré avec l'ensemble des partenaires agricoles et environnementaux. Les secteurs prioritaires de ce nouveau PAEC seront : les alpages, la RNHC, les zones N 2000, les pelouses sèches, les zones humides et les zones de coteaux intermédiaires non mécanisables.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

 D'approuver la réponse à l'AMI et le dépôt de candidature pour un prochain PAEC et les partenariats engagés;

> yndica Mixte

- D'autoriser le Président à faire les demandes de financement nécessaire à la réalisation du dossier de candidature;
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette démarche

Ainsi fait et délibéré le 23 mai 2022,

Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 2 5 MAI 2022

Délibération n° BS-2022/04

Recu en préfecture le 30/05/2022

Affiché le 25/05/2022

===

ID: 038-253804363-20220523-BS2022_05-DE

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 23 mai 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 11 mai 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice :

34 représentants 49 voix

Nombre de membres présents :

18 représentants 28 voix

Nombre de membres présents ou représentés :

23 représentants 38 voix

Délibération n° BS-2022/05

Objet : Renforcer la sensibilisation des éleveurs à la préservation de la biodiversité par des projets agro écologiques sur les fermes.

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	BREYTON Stéphanie
VIAL Cédric	CLOUZEAU Dominique
	DELPHIN Maurice
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	EYMERY Clémentine
GERIN Anne	GUSMEROLI Stéphane
	LOISEAU Mathilde
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MICHALLET Bernard
GUIGUE Gilbert	MONIN Michelle
WOLFF Corine	MOREL Véronique
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	***************************************
MACHON Martine	
PICHON-MARTIN Bertrand	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
Eric SANDRAZ à BERANGER Nathalie	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
SUSZYLO Christophe à GERIN Anne	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	LAVAL Sylvain à WOLFF Corine
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BONNARDON Pierre à Stéphanie BREYTON	
HABFAST Claus à Dominique ESCARON	
BÂABÂA Jimmy	

Votants (en voix): 38 Exprimés (en voix): 38

Pour: 38 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Affiché le 25/05/2022

39 L 0

ID: 938-253804363-20220523-BS2022 05-DE

Objet : Renforcer la sensibilisation des éleveurs à la préservation de la biodiversité par des projets agro écologiques sur les fermes

DESCRIPTION

Dans le cadre de l'élaboration du prochain Projet Agro Environnemental et Climatique (PAEC) qui permettra aux agriculteurs et aux groupements pastoraux de contractualiser de nouvelles Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC) en 2023 pour 5 ans, le Parc de Chartreuse, opérateur du PAEC, doit anticiper et préparer les éleveurs à cette prochaine programmation sur les secteurs à forts enjeux.

L'année 2022 sera ainsi une année de concertation et de sensibilisation. Des démarches expérimentales seront proposées aux éleveurs sur un secteur en particulier : la vallée du Guiers, secteur à enjeux forts où le taux de contractualisations a été faible lors de la première vague de MAEC. A noter que les milieux naturels de la plaine du Guiers, dont une grande partie sont des zones humides, sont très riches en biodiversité et font l'objet d'une grande attention de la part des acteurs de la protection de l'environnement.

Des actions seront ainsi conduites durant cette année de transition sur ce secteur afin de renforcer la conciliation des usages agricoles avec la préservation de la biodiversité et de tenter d'améliorer in fine le nombre de contractualisations en 2023.

Il s'agira de réaliser des diagnostics en croisant les enjeux environnementaux / pratiques agricoles et surtout de rencontrer individuellement chaque agriculteur du secteur pour échanger sur ses pratiques et proposer des actions agroécologiques simples et accessibles à mettre en place rapidement sur les exploitations.

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Frais d'expertise, d'accompagnement et d'animation de la LPO	1	Région AuRA	9 100 €
TOTAL	9 100 €	TOTAL	9 100 €

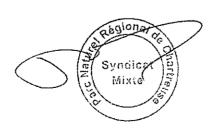
Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'approuver le projet et son plan de financement.
- D'autoriser le Président à faire les demandes de financement auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes,
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces projets.

Ainsi fait et délibéré le 23 mai 2022, Pour copie conforme, Le Président

Publiée le

2 5 MAI 2022



Reçu en préfecture le 30/05/2022

Affiché le 25/05/2022

ID: 038-253804363-20220523-BS2022_06-DE

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 23 mai 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 11 mai 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix Nombre de membres présents : 18 représentants 28 voix Nombre de membres présents ou représentés : 23 représentants 38 voix

Délibération n° BS-2022/06

Objet : Conventions de partenariat avec le lycée horticole de St-Ismier et le lycée du Bocage à Chambéry dans le cadre du projet de Redécouverte du patrimoine maraicher et fruitier de Chartreuse

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	BREYTON Stéphanie
VIAL Cédric	CLOUZEAU Dominique
	DELPHIN Maurice
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	EYMERY Clémentine
GERIN Anne	GUSMEROLI Stéphane
	LOISEAU Mathilde
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MICHALLET Bernard
GUIGUE Gilbert	MONIN Michelle
WOLFF Corine	MOREL Véronique
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
MACHON Martine	
PICHON-MARTIN Bertrand	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
Eric SANDRAZ à BERANGER Nathalie	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
SUSZYLO Christophe à GERIN Anne	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	LAVAL Sylvain à WOLFF Corine
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BONNARDON Pierre à Stéphanie BREYTON	
HABFAST Claus à Dominique ESCARON	
BÂABÂA Jimmy	

Votants (en voix): 38 Exprimés (en voix): 38

Pour: 38 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Reçu en préfecture le 30/05/2022

Affiché le 25/05/2022



ID: 038-253804363-20220523-BS2022_06-DE

Objet : Conventions de partenariat avec le lycée horticole de Saint-Ismier et le lycée du Bocage à Chambéry dans le cadre du projet de Redécouverte du patrimoine maraicher et fruitier de Chartreuse

Le Parc a lancé en 2016 une opération scientifique participative et innovante autour des variétés de fruits et légumes anciens et/ou locaux en partenariat avec le Centre de Ressources de Botanique Appliquée (CRBA) et l'association Jardins de Mémoires Montagnes (JDMM). Cette initiative vise à se réapproprier un patrimoine oublié et le réinvestir dans une économie alimentaire locale pour le futur.

Les résultats issus des recherches bibliographiques conduites en début de projet sont exceptionnellement riches. Parmi les variétés d'origine locale et régionale, plus de 70 variétés ont déjà été retrouvées. Parmi les pistes de valorisation envisagées, suite à ce travail de recensement et d'enquêtes, il a été décidé de développer des synergies avec les Centres de formation agricole et horticoles du territoire. Des rencontres ont ainsi eu lieu avec les établissements situés à proximité du Parc : le Lycée horticole de Saint-Ismier et le Lycée du Bocage situé à Chambéry.

Les filières proposées par ces établissements, ainsi que les activités développées notamment par l'exploitation du Lycée de St Ismier, ont permis de conduire des actions en commun dès 2018 autour de la production et la valorisation des variétés anciennes (accueil de sessions de formation, site de multiplication de certaines semences, vente de semences et de plants, verger conservatoire des variétés locales, etc.).

Afin de formaliser ce partenariat, une première convention a été signée avec le Lycée de Saint-Ismier et son exploitation en 2019 pour 3 ans. Depuis, des relations ont également été tissées avec le Lycée du Bocage de Chambéry. Au regard de l'intérêt des résultats obtenus, et dans le but de poursuivre ces actions, il a été décidé de renouveler la convention avec le Lycée et l'exploitation de St Ismier et de proposer une première Convention de partenariat au Lycée du Bocage pour la période 2022 - 2024.

CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Ces conventions de partenariat ont pour objet :

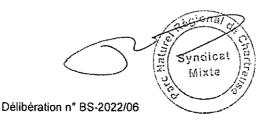
- de définir les objectifs de travail poursuivis en commun par les partenaires.
- de préciser les modalités techniques et financières de mise en œuvre du partenariat et les responsabilités des organismes signataires, dans le respect des compétences respectives de chacun.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'approuver ce projet et les partenariats engagés ;
- D'autoriser le Président à faire les demandes de financement nécessaire à la réalisation de ces partenariats ;
- D'autoriser le Président à signer les conventions et tout document relatif à ce projet,

Ainsi fait et délibéré le 23 mai 2022, Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 25 MAI 2022



Reçu en préfecture le 30/05/2022

Affiché le 25/05/2022

= = =

ID: 038-253804363-20220523-BS2022_07-DE

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 23 mai 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 11 mai 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice :

34 représentants 49 voix

Nombre de membres présents :

18 représentants 28 voix

Nombre de membres présents ou représentés :

23 représentants 38 voix

Délibération n° BS-2022/07

Objet : Attribution du marché « Analyse de la connectivité écologique de la trame de forêts matures des Préalpes du Nord »

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	BREYTON Stéphanie
VIAL Cédric	CLOUZEAU Dominique
	DELPHIN Maurice
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	EYMERY Clémentine
GERIN Anne	GUSMEROLI Stéphane
	LOISEAU Mathilde
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MICHALLET Bernard
GUIGUE Gilbert	MONIN Michelle
WOLFF Corine	MOREL Véronique
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
70.0011.505.4	
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
MACHON Martine	
PICHON-MARTIN Bertrand	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
Eric SANDRAZ à BERANGER Nathalie	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
SUSZYLO Christophe à GERIN Anne	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	LAVAL Sylvain à WOLFF Corine
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BONNARDON Pierre à Stéphanie BREYTON	
HABFAST Claus à Dominique ESCARON	
BÂABÂA Jimmy	

Votants (en voix): 38 Exprimés (en voix): 38

Pour: 38 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Reçu en préfecture le 30/05/2022

Affiché le 25/05/2022

_____ ID: 038-253804363-20220523-BS2022 07-DE

Objet : Attribution du marché « Analyse de la connectivité écologique de la trame de forêts matures des Préalpes du Nord »

CONTEXTE

Dans le contexte des changements globaux qui font évoluer rapidement les milieux naturels et menacent l'équilibre des écosystèmes, les Parcs naturels régionaux du Massif des Bauges. de Chartreuse, du Vercors, des Baronnies provençales et du Verdon se sont associés pour caractériser les fonctionnalités et les usages de deux trames stratégiques à l'échelle nationale mais également pour leurs territoires et les espaces interstitiels : la trame des forêts matures et la trame des zones intermédiaires et parcours préalpins (autrement appelée trame pastorale).

Le 09 novembre 2020, les membres du Bureau syndical ont approuvé la candidature à la démarche POIA OS2 « Protéger la biodiversité et les continuités écologiques alpines » soutenue par la Région Auvergne Rhône-Alpes, la Région Sud, l'État (FNADT) et l'Europe (FEDER), ainsi que l'engagement du Parc du Vercors comme chef de file de ce projet.

Le 26 avril 2021, les membres du Bureau syndical ont approuvé la convention constitutive associant les 5 PNR impliqués et le fait que le PNR de Chartreuse serait le coordonnateur du groupement de commande de la partie « analyse de la connectivité écologique de la trame des forêts matures », associant les PNR du Massif des Bauges et du Vercors.

OBJECTIFS ET MISSIONS

Le marché de prestation de services n°2022/BAP/01 a été lancé le 19/03/2022. Le 11 avril. faute de réponse, ce marché a été considéré comme infructueux et a été relancé en consultation directe. Trois candidats ont transmis au Parc une proposition commerciale dans le délai souhaité. Il s'agit de :

- BIOTOPE, offre de base d'un montant de 65 682 € TTC, 74 172 € TTC avec les options 1, 2 et 3
- INRAE, offre de base d'un montant de 60 535 € TTC, 68 283,40 € TTC avec les options 1 et 3
- TERROÏKO, offre de base d'un montant de 66 660 € TTC, 68 100 € TTC avec les options 1 et 3

L'analyse technique des offres réalisée par les techniciens des trois PNR Massif des Bauges. Chartreuse et Vercors a été présentée à la Commission d'appel d'offres (CAO) du Parc de Chartreuse réunie le lundi 23 mai à 18h00. La décision de la CAO a été présentée en séance. La répartition financière du paiement de cette prestation sera faite à part égales entres les trois PNR Massif des Bauges, Chartreuse et Vercors, tel que stipulé dans la convention de groupement. Le financement de cette prestation est assuré à 60% par l'Europe sur des fonds FEDER, à 20% par l'autofinancement du Parc (temps passés), à 10% par l'Etat sur le FNADT et à 10% par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'entériner la décision de la CAO choisissant le prestataire TERROÏKO pour la réalisation du marché « Analyse de la connectivité écologique de la trame de forêts matures des Préalpes du nord », pour un montant de 68 100 euros TTC avec les options 1 et 3;
- D'autoriser le président à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Lyndicat Mixte

Ainsi fait et délibéré le 23 mai 2022. Pour copie conforme, Le Présidentina

Publiée le

2 5 MAI 2022

Reçu en préfecture le 30/05/2022

Affiché le 25/05/2022

540

ID: 038-253804363-20220523-BS2022_08-DE

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 23 mai 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 11 mai 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix Nombre de membres présents : 18 représentants 28 voix Nombre de membres présents ou représentés : 23 représentants 38 voix

Délibération n° BS-2022/08

Objet : Inventaire et diagnostic des chemins ruraux et voies communales LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	BREYTON Stéphanie
VIAL Cédric	CLOUZEAU Dominique
	DELPHIN Maurice
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	EYMERY Clémentine
GERIN Anne	GUSMEROLI Stéphane
	LOISEAU Mathilde
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MICHALLET Bernard
GUIGUE Gilbert	MONIN Michelle
WOLFF Corine	MOREL Véronique
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
MACHON Martine	
PICHON-MARTIN Bertrand	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
Eric SANDRAZ à BERANGER Nathalie	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
SUSZYLO Christophe à GERIN Anne	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	LAVAL Sylvain à WOLFF Corine
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BONNARDON Pierre à Stéphanie BREYTON	
HABFAST Claus à Dominique ESCARON	
BÂABÂA Jimmy	

Votants (en voix): 38 Exprimés (en voix): 38

Pour: 38 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Reçu en préfecture le 30/05/2022

Affiché le 25/05/2022

---ID: 038-253804363-20220523-BS2022_08-DE

Obiet : Inventaire et diagnostic des chemins ruraux et voies communales

CONTEXTE

Les voiries communales et les chemins ruraux font partie intégrante du patrimoine historique. culturel et économique des communes. Relevant du domaine public, ils structurent la commune et conditionnent l'accessibilité et les liaisons entre les territoires. Aujourd'hui, sauf en cas de délégation de compétence, la gestion de ces voiries et chemins reste à la charge des communes.

Ainsi, de multiples entrées permettent d'appréhender la question des chemins ruraux :

- Agriculture et exploitation forestière; de nombreux chemins ruraux permettent l'accès aux parcelles agricoles et forestières. Les connaître, les cartographier et les entretenir sont des enjeux du développement agricole et forestier du territoire.
- Enjeu de transition et changement climatique : dans un contexte de développement des modes doux, ils permettent de réaliser de petits déplacements à pieds ou en vélo dans un environnement protégé de la circulation automobile. Repérés et entretenus, ils permettent une alternative à la voiture individuelle pour les petits traiets quotidiens des habitants.
- Tourisme et pratiques récréatives de proximité: Balisés et cartographiés, ou transformés en voie verte, ils sont un moyen de mettre en valeur le patrimoine paysager du territoire.
- Urbanisme et patrimoine : certaines parcelles desservies par des chemins ruraux (ou voies communales) « oubliés » perdent leur statut constructible du fait de l'absence de voie de desserte « officielles ».
- Conflits d'usages : La hausse de fréquentation des espaces ruraux à proximité des centres urbains créée de fréquents conflits d'usages. En effet, les urbains et néo-ruraux ne respectent pas toujours les exploitations agricoles et forestières, fautes de connaissances. En parallèle, certaines propriétaires fonciers s'accaparent des chemins ruraux et en bloquent l'accès.

La diversité des enjeux en fait une ressource importante pour les communes. Il s'agit donc de mieux les identifier et les qualifier afin d'être capable de les protéger, de les entretenir et d'en déterminer les usages.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Le projet consiste à permettre à plusieurs communes de bénéficier d'un état des lieux afin d'avoir une connaissance la plus exhaustive possible des chemins ruraux et voies communales existants, de leurs caractéristiques et de leurs usages. Le prestataire retenu conseillera les communes sur les démarches à entreprendre pour les cas litigieux. A l'issus de ce travail, les communes auront toutes les cartes en mains pour réaliser une enquête publique et faire valider un plan de voirie.

En fin de mission, le prestataire remettra au maître d'ouvrage 1 document de bilan sur cette opération expérimentale. Ce document précisera la méthodologie, listera les freins éventuels, et les points d'amélioration identifiés. Cela permettra au Parc de Chartreuse de capitaliser cette expérimentation en vue d'une éventuelle réplicabilité de l'action sur d'autres communes du Parc.

Cet inventaire « groupé » concerne les communes suivantes : Saint Baldoph, Vimínes, Saint Cassin, Montagnole, (tranche ferme du marché) ainsi que Myans et Porte de Savoie (tranches optionnelles affermies).

Reçu en préfecture le 30/05/2022

Affiché le 25/05/2022

====

ID: 038-253804363-20220523-BS2022_08-DE

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses		Recettes		
Tranche ferme (communes de Saint Baldoph, Vimines, Saint Cassin, Montagnole)	19 500 €	Subvention LEADER	? (60%)	19 020 €
Tranche optionnelle 1 : commune de Myans	2 700 €	Subvention CD 73 (2	20%)	6 340 €
Tranche optionnelle 2 : commune de porte de Savoie	9 500 €	Participation des c (20%) Détail par communes		6 340 €
TVA non applicable		Vimines :	975 €	
		Saint-Cassin :	975 €	
		Saint-Baldoph :	975 €	
		Montagnole :	975 €	
		Myans	540 €	
		Porte de Savoie :	1 900 €	
Total	31 700 €	Total		31 700 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

D'approuver le projet et son plan de financement,

ymáicst Mixte

- D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne Leader et le Département de la Savoie.

- D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré le 23 mai 2022, Pour copie conforme, Le Président

Publiée le

2 5 MAI 2022

Reçu en préfecture le 30/05/2022

Affiché le 25/05/2022

5 = 5

ID: 038-253804363-20220523-BS2022_09-DE

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 23 mai 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 11 mai 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice :

34 représentants 49 voix

Nombre de membres présents :

17 représentants 27 voix

Nombre de membres présents ou représentés :

23 représentants 38 voix

Délibération n° BS-2022/09

Objet: Candidature au programme Leader 2022-2027

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	BREYTON Stéphanie
VIAL Cédric	CLOUZEAU Dominique
	DELPHIN Maurice
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
GERIN Anne	EYMERY Clémentine
	GUSMEROLI Stéphane
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	LOISEAU Mathilde
GUIGUE Gilbert	MICHALLET Bernard
WOLFF Corine	MONIN Michelle
	MOREL Véronique
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
MACHON Martine	
PICHON-MARTIN Bertrand	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
Eric SANDRAZ à BERANGER Nathalie	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
DOLGOPYATOFF BURLET Céline à VIAL Céd	ric
SUSZYLO Christophe à GERIN Anne	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	LAVAL Sylvain à WOLFF Corine
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BONNARDON Pierre à Stéphanie BREYTON	
HABFAST Claus à Dominique ESCARON	
BÂABÂA Jimmy	

Votants (en voix): 38 Exprimés (en voix): 38

Pour: 37 Contre: 0

Abstention: 1 (Stéphane GUSMEROLI) Ne prend (prennent) pas part au vote: 0

Reçu en préfecture le 30/05/2022

Affiché le 25/05/2022



Objet : Candidature au programme Leader 2022-2027

ID: 038-253804363-20220523-BS2022_09-DE

CONTEXTE

La Région Auvergne Rhône-Alpes, autorité de gestion du FEADER pour la période de programmation 2023-2027, a lancé un appel à candidature pour la mise en œuvre du programme LEADER.

Pour répondre aux grands principes de la mise en œuvre de LEADER en Auvergne Rhône-Alpes, un rapprochement s'est opéré entre 5 GALs de l'actuelle programmation LEADER : Chartreuse, Massif des Bauges, Pays Voironnais, Avant Pays Savoyard et Belledonne.

Le 25 avril 2022, une réunion politique regroupant ces 5 GALs et les 13 EPCI concernés par le périmètre a eu lieu, en visioconférence. Les EPCI sont favorables pour une coopération dans le cadre de LEADER pour la période 2023-2027. Le Syndicat mixte du Parc de Chartreuse a été proposé et retenu pour être la structure porteuse de la rédaction et du dépôt de la candidature. Ce futur GAL est nommé provisoirement « Entre Lacs et Montagnes ».

Thématiques :

Trois thématiques seront à traiter par les GALs, croisées avec 1 thématique transversale : Prendre en compte les enjeux de la transition énergétique et écologique. Les relations villes/campagnes et montagnes/vallées seront également à traiter en de matière transversale.

- Thématique 1 : Revitaliser les centres-bourgs via une approche stratégique et participative permettant de renforcer leur rôle de centralité en milieu urbain.
- Thématique 2 : Construire une offre touristique renouvelée, diversifiée et accessible en réponse aux attentes de la clientèle et s'appuyant sur la mise en réseau des acteurs.
- Thématique 3 : Favoriser l'accès à l'emploi et renforcer la création de valeur ajoutée par le maintien et le développement de nouvelles activités en s'appuyant sur les ressources et compétences locales.

PERIMETRE LEADER PROPOSE

Les EPCI formant ce territoire sont les suivantes :

CA du Grand Annecy / CA du Grand Chambéry / CA du Pays Voironnais / CA Grand Lac / CC Cœur de Chartreuse / CC Cœur de Savoie / CC de Bièvre Est / CC de Yenne / CC des sources du Lac d'Annecy / CC du Lac d'Aiguebellette / CC du Grésivaudan / CC Rumilly Terre de Savoie / CC Val Guiers.

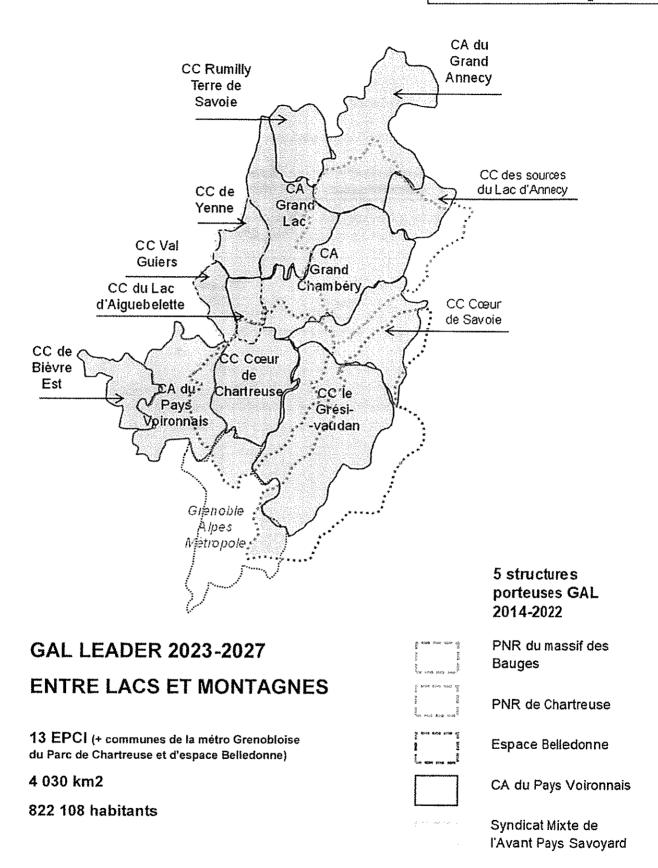
Les communes de Grenoble Alpes métropole situées dans le Parc de Chartreuse seront également incluse dans ce périmètre, conformément aux règles de l'appel à candidature. Une demande de dérogation sera faite à la Région pour inclure également 5 communes de Grenoble Alpes Métropole, aujourd'hui situées dans le GAL Belledonne, afin qu'elles puissent continuer à bénéficier du programme LEADER sur la nouvelle programmation. Ces communes sont les suivantes : Muriannette, Séchilienne, Vaulnaveys-le-Haut, Venon et Vizille.

Reçu en préfecture le 30/05/2022

Affiché le 25/05/2022

SLO

ID: 038-253804363-20220523-BS2022_09-DE



Envoyè en préfecture le 30/05/2022

Reçu en préfecture le 30/05/2022

Affiché le 25/05/2022

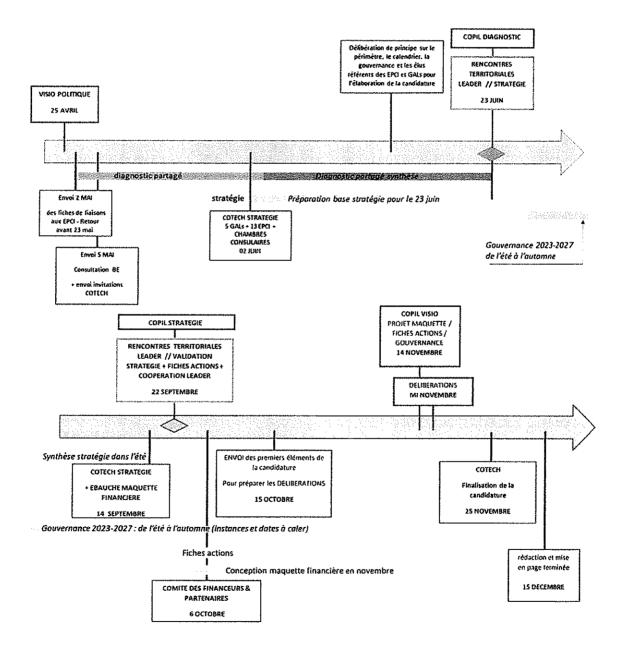
ID : 038-253804363-20220523-BS2022_09-DE

ELABORATION DE LA CANDIDATURE

La candidature finalisée doit être envoyée avant le 30 décembre 2022 à la Région. La gouvernance proposée le 25 avril pour l'écriture de la candidature est la suivante :

- Constitution d'un COPIL (1 élu par GAL actuel et par EPCI)
- Constitution d'un COTECH (animatrices des 5 GALs actuels + 1 technicien référent par EPCI)
- L'animation, la synthèse et l'écriture proprement dite sont réalisées par les 5 GALs actuels (Groupe Projet)
- 2 élues référentes sont nommées pour être les interlocuteurs privilégiés de la Région, si cela s'avère nécessaire : Alexandra Turnar et Nathalie Béranger.

Un calendrier prévisionnel a été présenté le 25 avril en visioconférence.



Reçu en préfecture le 30/05/2022

Affiché le 25/05/2022

===

ID: 038-253804363-20220523-BS2022_09-DE

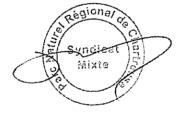
Les territoires qui déposeront in fine une candidature pourront bénéficier d'un soutien financier pour la phase d'élaboration de leur stratégie. Cette aide sera ouverte aux différentes structures impliquées dans l'élaboration de la candidature, sous réserve qu'elles aient formalisé leur partenariat avec la structure chef de file via une convention. Il est proposé que les 4 autres structures porteuses de GAL actuels, qui se sont déjà activement impliquées dans des temps de travail techniques depuis la sortie de l'AAC, conventionnent avec le Parc de Chartreuse-pour bénéficier de ce soutien financier.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- d'approuver l'engagement du Parc de Chartreuse dans cette coopération LEADER pour 2023-2027 à l'échelle du GAL précité,
- d'engager le Parc de Chartreuse comme chef de file du projet pour la phase de préparation de la candidature, la formalisation du partenariat, et pour le dépôt de la candidature,
- de designer M. Dominique Escaron (Président du Parc de Chartreuse) et Mme Corine Wolff (Présidente du GAL Chartreuse) comme élus référents pour le COPIL,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier, y compris la demande de soutien financier pour la phase d'élaboration de la stratégie et le dépôt de la candidature.

Ainsi fait et délibéré le 23 mai 2022, Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 2 5 MAI 2022



Reçu en préfecture le 30/05/2022

Affiché le 25/05/2022

====

ID: 038-253804363-20220523-BS2022_10-DE

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 23 mai 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 11 mai 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix Nombre de membres présents : 16 représentants 26 voix Nombre de membres présents ou représentés : 22 représentants 37 voix

Délibération n° BS-2022/10

Objet : Programme d'opérations culturelles 2022

LISTE DES PRESENTS:

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	BREYTON Stéphanie
VIAL Cédric	CLOUZEAU Dominique
	DELPHIN Maurice
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
GERIN Anne	EYMERY Clémentine
	LOISEAU Mathilde
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MICHALLET Bernard
GUIGUE Gilbert	MONIN Michelle
WOLFF Corine	MOREL Véronique
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
-	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
MACHON Martine	
PICHON-MARTIN Bertrand	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
Eric SANDRAZ à BERANGER Nathalie	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
DOLGOPYATOFF BURLET Céline à VIAL Céd	ric
SUSZYLO Christophe à GERIN Anne	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	LAVAL Sylvain à WOLFF Corine
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BONNARDON Pierre à Stéphanie BREYTON	
HABFAST Claus à Dominique ESCARON	
BÂABÂA Jimmy	

Votants (en voix): 37 Exprimés (en voix): 37

Pour: 37 Contre: 0 Abstention: 0

Reçu en préfecture le 30/05/2022

Affiché le 25/05/2022

ID: 038-253804363-20220523-BS2022_10-DE

Objet: Programme d'opération culturelles 2022

CONTEXTE

Favoriser le développement économique et la qualité du cadre de vie, informer et sensibiliser habitants et visiteurs, conduire des actions expérimentales ou innovantes, sont 3 des missions socles des Parcs naturels régionaux. Les actions culturelles et artistiques mises en place avec le Parc de Chartreuse traversent tout ou partie de ces 3 missions et contribuent à faire territoire.

Pour ce faire, la mission culture/patrimoine du Parc construit et entretient un lien de travail et de suivis de projets avec les acteurs culturels du territoire et voisins tout au long de l'année, et propose un appel à candidature annuel pour sélectionner des projets répondant à un cahier des charges et aux critères d'identités culturelles du Parc.

Ainsi pour 2022, 5 projets ont été retenus, sur 6 déposés :

- 1. Scène nomade (MO: association Instinct'taf)
- 2. Les Endimanchés (MO: association Les Endimanchés)
- 3. Saison culturelle aux Entremonts / salle Notre-Dame (MO: association AADEC)
- 4. Festival ArchiNature (MO: association Cogito ergo Sum)
- 5. Raconte-moi tes lendemains qui chantent : 10 000 pas de côté dans le Parc de Chartreuse (MO : association Un Euro ne fait pas l'Printemps)

Un dossier n'a pas été retenu, ne correspondant pas aux critères de l'appel à candidature, présenté par la Cie chorégraphique Kubilai Khan Investigation et le bureau d'accompagnement artistique LoLink. La proposition, correspondait à un projet de résidence d'artistes avec une nécessité de coordination du Parc importante. Malgré son intérêt cela ne remplissait pas vraiment les critères énoncés.

DESCRIPTIF DE L'ACCOMPAGNEMENT DU PARC

1. SCENE NOMADE (MO: ASSOCIATION INSTINCT'TAF)

PRESENTATION:

Scène nomade est un programme de propositions artistiques itinérant ; c'est une scène sans lieu, qui se déplace en concertation avec les communes et structures qui accueillent les spectacles du programme.

Mené par l'association Instinct'taf, outillée techniquement pour déplacer du matériel scénique et expérimentée en la matière par plus de 12 ans d'action en Chartreuse et ailleurs, Scène Nomade se positionne comme un projet de scène itinérante, de colportage de spectacles, d'artistes et de rencontres ; construit autour d'une programmation saisonnière de Mai à Octobre. Cette programmation proposera des esthétiques variées : cirque, théâtre, musique, mime, conte, comédie...mais aussi des conférences gesticulées.12 dates sont prévues.

La fonction sociale du spectacle, de la sortie culturelle, l'ouverture à la rencontre avec les artistes sont au centre de la démarche de Scène Nomade. Aller vers les publics, dans un territoire ou les déplacements ne sont pas toujours aisés ; décomplexer la fréquentation d'un spectacle en sortant des lieux sacralisés de l'expression artistique et en s'adaptant à ce que propose le territoire d'action.

Scène Nomade en s'installant sur les places de villages, entend aussi participer à la dynamique des cœurs de bourgs.

Budget prévisionnel : 34 557 € / soutien sur contrat de Parc : 4 000 € (région AURA)

Reçu en préfecture le 30/05/2022

Affiché le 25/05/2022

====

ID: 038-253804363-20220523-BS2022 10-DE

2. LES ENDIMANCHES (MO: ASSOCIATION LES ENDIMANCHES)

PRESENTATION:

Implanté à Saint-Pierre de Chartreuse, le festival Les Endimanchés se déroulera les 16 et 17 juillet, une belle occasion pour affirmer une identité résolument tournée vers des projets de création qui allient inventivité, richesse de propos et une qualité de rencontre avec un public familial.

Un fondement à cet événement s'inscrit dans les questions de développement durable et tout particulièrement, la sensibilisation aux logiques de consommation.

Le festival est structuré sur quatre points d'appui :

- Les spectacles de rue (théâtre, marionnettes, danse, musique, cirque).
- Un marché des créateurs qui réunit uniquement des concepteurs dont la richesse de proposition est prépondérante.
- Des ateliers participatifs qui favorisent la découverte d'une pratique artistique.
- Un espace d'animation, avec des jeux collaboratifs et un manège à propulsion parentale pour les petits.

L'association Les Endimanché développe aussi des projets à l'année avec des spectacles chez l'habitant, l'accueil d'une compagnie en résidence, ainsi que des stages de sensibilisation aux pratiques artistiques et à l'environnement pour les jeunes et familles.

Budget prévisionnel : 33 750 € / soutien sur contrat de Parc : 3 000 € (région AURA)

3. SAISON CULTURELLE AUX ENTREMONTS / SALLE NOTRE-DAME (MO : ASSOCIATION AADEC)

PRESENTATION:

L'AADEC propose une programmation culturelle au sein de la salle Notre-Dame, au œur de la vallée des Entremonts, mais aussi parfois « hors les murs ».

La programmation de la salle s'articule autour d'esthétiques orientées théâtre, musique et humour; et se déroule sur 6 dates par an (les mois impairs) avec diffusion de spectacles et temps de médiation avec des groupes de publics identifiés dans le cadre de la politique jeunesse de l'AADEC, ainsi que l'accueil d'une équipe artistique en résidence.

Au cœur du massif, l'AADEC fait vivre une salle de diffusion et de création artistique culturelle. Entièrement équipée pour accueillir du spectacle vivant et du cinéma en milieu rural de moyenne montagne, cette salle de 150 places, par sa spécificité, est un véritable atout pour le territoire de Chartreuse

Budget prévisionnel : 36 102 € / soutien sur contrat de Parc : 3 000 € (région AURA)

4. FESTIVAL ARCHINATURE (MO: ASSOCIATION COGITO ERGO SUM)

PRESENTATION:

ArchiNature vise à investir les espaces naturels traversés par le cours des Guiers, par l'installation d'œuvres éphémères d'architecture, d'arts plastiques et de design créées pour des sites précis le long du Guiers et accompagnées d'actions/parcours de médiation culturelle et scientifique autour des œuvres et du paysage pour le grand public et les scolaires.

Cette opération, également suivie par les CAUE Isère et Savoie, participera de la découverte des sites naturels et des paysages sur le **thème de l'arbre.** Cette année, l'ONF est un nouveau partenaire qui s'associe au projet dans le cadre du label Forêt d'Exception.

Ce projet, qui bénéficie d'un programme Erasmus+, est également développé dans 3 autres pays européens en partenariat avec des structures et institutions locales, en Italie, en Grèce et au Portugal.

Budget prévisionnel : 56 400 € / soutien sur contrat de Parc : 5 000 € (région AURA)

Délibération n° BS-2022/10



ID: 038-253804363-20220523-B\$2022 10-DE

5. RACONTE-MOI TES LENDEMAINS QUI CHANTENT : 10 000 PAS DE COTE DANS LE PARC DE CHARTREUSE (MO : ASSOCIATION UN EURO NE FAIT PAS L'PRINTEMPS)

PRESENTATION:

Au printemps et en été 2022, la conteuse Laurence Druon fait un pari : celui de cheminer à pied en Chartreuse en racontant les histoires d'arbres glanées ces dernières années, ainsi que des histoires d'animaux, de montagnes, de forêt, d'eau et <u>des histoires de futurs désirables</u>. En animant des ateliers d'invention d'histoires aussi. En récoltant les témoignages des gens sur leurs parcours personnels et collectifs de transitions. En animant quand cela sera opportun des ateliers tels que la Fresque du Climat, ça chauffe dans les Alpes ou Ma vie bas carbone pour informer plus précisément sur le dérèglement climatique et inciter à s'engager. Ce sera un grand tour dans tous les recoins de Chartreuse, qui montera aux plus hauts sommets et descendra dans les quartiers des villes-portes du Parc et dans les villages, qui tournera autour des lacs et des marais, explorera les Espaces Naturels Sensibles et les réserves naturelles, qui fera le lien entre ville et montagne, urbain et rural, enfants et aînés, résidents, touristes et randonneurs.

Cette aventure sera filmée pour prolonger l'aventure au-delà de l'été 2022

Budget prévisionnel : 23 694 € / soutien sur contrat de Parc : 5 000 € (région AURA)

Le budget total alloué aux projets culturels de la programmation 2022 du Parc est de 20 000 €

Pour information, l'ensemble de ces projets permettent d'implanter la culture et l'action artistique dans près d'une 20aine de communes du territoire du Parc, concernant des bassins de vie plus large encore. Ils permettront de profiter de près d'une 40aine de temps de spectacles et/ou de rencontres avec des artistes et des œuvres installés dans des lieux du quotidien ou insolites, mais dont le paysage est un écrin pour ces rendez-vous culturels.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider les opérations culturelles de la programmation 2022.
- D'autoriser le président à signer tout document se rapportant à la présente décision,

Ainsi fait et délibéré le 23 mai 2022, Pour copie conforme, Le Président

gional

Publiée le 25 MAI 2022

Reçu en préfecture le 30/05/2022

Affiché le 25/05/2022

540

ID: 038-253804363-20220523-BS2022_11-DE

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 23 mai 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 11 mai 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice :

34 représentants 49 voix

Nombre de membres présents :

16 représentants 26 voix

Nombre de membres présents ou représentés :

22 représentants 37 voix

Délibération n° BS-2022/11

Objet : Tester des modèles de gestion des lisières forestières afin de regagner de la surface de prairie – Animation phase repérage et massification

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	BREYTON Stéphanie
VIAL Cédric	CLOUZEAU Dominique
	DELPHIN Maurice
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
GERIN Anne	EYMERY Clémentine
	LOISEAU Mathilde
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MICHALLET Bernard
GUIGUE Gilbert	MONIN Michelle
WOLFF Corine	MOREL Véronique
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
MACHON Martine	
PICHON-MARTIN Bertrand	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
Eric SANDRAZ à BERANGER Nathalie	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
DOLGOPYATOFF BURLET Céline à VIAL Céc	lric
SUSZYLO Christophe à GERIN Anne	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	LAVAL Sylvain à WOLFF Corine
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BONNARDON Pierre à Stéphanie BREYTON	
HABFAST Claus à Dominique ESCARON	-
BÂABÂA Jimmy	

Votants (en voix): 37 Exprimés (en voix): 37

Pour: 37 Contre: 0 Abstention: 0

Reçu en préfecture le 30/05/2022

ID: 038-253804363-20220523-BS2022_11-DE

Affiché le 25/05/2022

Objet : Tester des modèles de gestion des lisières forestières afin de regagner de la surface de prairie Animation phase repérage et massification

Description

L'opération consiste à expérimenter sur 2 ou 3 zones à définir la mise en place de chantiers en lisière afin d'étudier leur rentabilité et d'acquérir des références techniques adaptées au contexte local pour assurer leur entretien dans la durée. Pour des raisons opérationnelles, elle est prévue sur 2 ans afin d'avoir assez de temps pour réaliser une animation de qualité. Les zones potentiellement concernées par cette opération sont délà repérées. Elles restent cependant à préciser : les Entremonts, le Plateau des Petites Roches, St Pierre de Chartreuse, la Sure en Chartreuse ...

L'opération est prévue en plusieurs phase :

- Repérage en s'appuyant sur les propriétaires fonciers concernés, intéressés et moteur en lien avec les agriculteurs exploitant les prairies.
- Massification afin de constituer des unités de « gestion » adaptées à une action viable et suffisamment impactante pour l'exploitation agricole.
- Phase de chantiers suivi d'une analyse technico-économique et environnementale afin de construire une potentielle méthodologie adaptée au contexte local.
- Phase de sensibilisation via des journées de sensibilisation sur le sujet animée en lien avec les agriculteurs, les élus et propriétaires fonciers concernés.

Plan de financement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Animation phase repérage et massification	5 000 €	Conseil départemental de l'Isère	5 000 €
Total dépenses	5 000 €	Total recettes	5 000 €

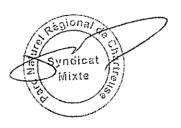
Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'approuver le projet et son plan de financement.
- D'autoriser le Président à faire la demande de financement auprès du Conseil départemental de l'Isère,
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce projet.

Ainsi fait et délibéré le 23 mai 2022, Pour copie conforme, Le Président

Publiée le

2 5 MAI 2022



Reçu en préfecture le 30/05/2022

Affichè le 25/05/2022

====

ID: 038-253804363-20220523-BS2022_12-DE

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 23 mai 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 11 mai 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix Nombre de membres présents : 16 représentants 26 voix Nombre de membres présents ou représentés : 22 représentants 37 voix

Délibération n° BS-2022/12

Objet : Tester des modèles de gestion des lisières forestières afin de regagner de la surface de prairie – Animation suivi chantier, analyse et sensibilisation

LISTE DES PRESENTS:

5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BREYTON Stéphanie
CLOUZEAU Dominique
DELPHIN Maurice
ESCARON Dominique
EYMERY Clémentine
LOISEAU Mathilde
MICHALLET Bernard
MONIN Michelle
MOREL Véronique
1
6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
Eric SANDRAZ à BERANGER Nathalie	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
DOLGOPYATOFF BURLET Céline à VIAL Cédr	ic
SUSZYLO Christophe à GERIN Anne	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	LAVAL Sylvain à WOLFF Corine
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BONNARDON Pierre à Stéphanie BREYTON	
HABFAST Claus à Dominique ESCARON	
BÂABÂA Jimmy	

Votants (en voix): 37 Exprimés (en voix): 37

Pour: 37 Contre: 0 Abstention: 0

Reçu en préfecture le 30/05/2022

Affichè le 25/05/2022

===

ID: 038-253804363-20220523-BS2022_12-DE

Objet : Tester des modèles de gestion des lisières forestières afin de regagner de la surface de prairie Animation suivi chantier, analyse et sensibilisation

Description

L'opération consiste à expérimenter sur 2 ou 3 zones à définir la mise en place de chantiers en lisière afin d'étudier leur rentabilité et d'acquérir des références techniques adaptées au contexte local pour assurer leur entretien dans la durée. Pour des raisons opérationnelles, elle est prévue sur 2 ans afin d'avoir assez de temps pour réaliser une animation de qualité. Les zones potentiellement concernées par cette opération sont déjà repérées. Elles restent cependant à préciser : les Entremonts, le Plateau des Petites Roches, St Pierre de Chartreuse, la Sure en Chartreuse ...

L'opération est prévue en plusieurs phase :

- Repérage en s'appuyant sur les propriétaires fonciers concernés, intéressés et moteur en lien avec les agriculteurs exploitant les prairies.
- Massification afin de constituer des unités de « gestion » adaptées à une action viable et suffisamment impactante pour l'exploitation agricole.
- Phase de chantiers suivi d'une analyse technico-économique et environnementale afin de construire une potentielle méthodologie adaptée au contexte local.
- Phase de sensibilisation via des journées de sensibilisation sur le sujet animée en lien avec les agriculteurs, les élus et propriétaires fonciers concernés.

Plan de financement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Animation suivi chantier, analyse et sensibilisation	5 000 €	Conseil départemental de la Savoie	5 000 €
Total dépenses	5 000 €	Total recettes	5 000 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'approuver le projet et son plan de financement,
- D'autoriser le Président à faire la demande de financement auprès du Conseil départemental de la Savoie,
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce projet.

Ainsi fait et délibéré le 23 mai 2022, Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 2 5 MAI 2022

ID: 038-253804363-20220523-BS2022 13-DE

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 23 mai 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 11 mai 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice :

34 représentants 49 voix

Nombre de membres présents :

16 représentants 26 voix

Nombre de membres présents ou représentés :

22 représentants 37 voix

Délibération n° BS-2022/13

Objet : Sensibiliser aux métiers de la forêt et du bois

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	BREYTON Stéphanie
VIAL Cédric	CLOUZEAU Dominique
	DELPHIN Maurice
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
GERIN Anne	EYMERY Clémentine
	LOISEAU Mathilde
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MICHALLET Bernard
GUIGUE Gilbert	MONIN Michelle
WOLFF Corine	MOREL Véronique
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
MACHON Martine	
PICHON-MARTIN Bertrand	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
Eric SANDRAZ à BERANGER Nathalie	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
DOLGOPYATOFF BURLET Céline à VIAL Céd	ric
SUSZYLO Christophe à GERIN Anne	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	LAVAL Sylvain à WOLFF Corine
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BONNARDON Pierre à Stéphanie BREYTON	
HABFAST Claus à Dominique ESCARON	
BÂABÂA Jimmy	7,500

Votants (en voix): 37 Exprimés (en voix): 37

Pour: 37 Contre: 0 Abstention: 0

Objet : Sensibiliser aux métiers de la forêt et du bois

ID: 038-253804363-20220523-BS2022_13-DE

Description

En Chartreuse, la forêt est une composante forte de l'identité et du dynamisme local, et doit répondre à des enjeux à la fois économiques, environnementaux et sociaux. La forêt du territoire génère de l'activité économique grâce à la valorisation des bois mais est également le lieu de nombreuses activités de plein air. Globalement la filière bois souffre d'un déficit en matière de communication sur son activité et ses métiers. L'effort en matière de sensibilisation entrepris depuis plusieurs années est à poursuivre, notamment en direction du jeune public.

L'opération se décompose en plus actions :

- Animation d'outils pédagogiques sur la sylviculture (marteloscope) en forêt publique et privée,
- Visite de chantiers en cours/échange avec les professionnels,
- Visites sur le thème de l'AOC Bois de Chartreuse en lien avec des artisans du territoire,
- Organisation et animation de plusieurs manifestation dédiée à la valorisation des métiers et des liens forêt-bois.
- Améliorer la communication en lien avec Grenoble Alpes métropole, Grand Chambéry, le Pays Voironnais et la stratégie Inter-tepos.

Plan de financement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Animations vis ma vie (forestiers, bucheron, artisans)	5 000 €	Conseil départemental de l'Isère	6 000 €
Animations manifestations métiers et liens forêt-bois	7 000 €	Conseil départemental de la Savoie	6 000 €
Total dépenses	12 000 €	Total recettes	12 000 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

olona)

- D'approuver le projet et son plan de financement,
- D'autoriser le Président à faire les demandes de financement auprès des Conseils départementaux de l'Isère et de la Savoie,
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce projet.

Ainsi fait et délibéré le 23 mai 2022, Pour copie conforme, Le Président

Publiée le

2 5 MAI 2022

Reçu en préfecture le 30/05/2022

Affichè le 25/05/2022

===

ID: 038-253804363-20220523-BS2022_14-DE

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 23 mai 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 11 mai 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix Nombre de membres présents : 16 représentants 26 voix Nombre de membres présents ou représentés : 22 représentants 37 voix

Délibération n° BS-2022/14

Objet : Candidature à la mesure 16.71 « Mise en œuvre de stratégies locales de développement agricoles, alimentaires, pastorales et de la filière forêt-bois »

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	BREYTON Stéphanie
VIAL Cédric	CLOUZEAU Dominique
	DELPHIN Maurice
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
GERIN Anne	EYMERY Clémentine
	LOISEAU Mathilde
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MICHALLET Bernard
GUIGUE Gilbert	MONIN Michelle
WOLFF Corine	MOREL Véronique
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
MACHON Martine	
PICHON-MARTIN Bertrand	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
Eric SANDRAZ à BERANGER Nathalie	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
DOLGOPYATOFF BURLET Céline à VIAL Cédi	ic
SUSZYLO Christophe à GERIN Anne	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	LAVAL Sylvain à WOLFF Corine
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BONNARDON Pierre à Stéphanie BREYTON	
HABFAST Claus à Dominique ESCARON	
BÂABÂA Jimmy	

Votants (en voix): 37 Exprimés (en voix): 37

Pour: 37 Contre: 0 Abstention: 0

Affiché le 25/05/2022

====

ID: 038-253804363-20220523-BS2022_14-DE

Objet : Candidature à la mesure 16.71 « Mise en œuvre de stratégies locales de développement agricoles, alimentaires, pastorales et de la filière forêt-bois »

Contexte

Dans le cadre du programme de développement rural Rhône-Alpes 2014-2020, il est proposé un appel à candidature (mesure 16.71) permettant la mise en œuvre de stratégies locales de développement agricoles, alimentaires, pastorales et de la filière forêt-bois (animation, fonctionnement et investissement).

Les dépenses éligibles concernent les coûts d'études liées aux stratégies, les coûts d'animations et les coûts directs des projets liés à la mise en œuvre des stratégies.

Cet appel à candidature est financé par les co-financeurs suivants : Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département de l'Ain, la Loire, la Savoie, la Haute-Savoie, le conseil Savoie Mont Blanc, les agences de l'eau AELB et AERMC et le FEADER.

Proposition

Le Parc de Chartreuse est animateur d'une stratégie forestière à travers la Charte Forestière de Territoire renouvelée en 2021. Cette Charte permet la coopération et la mise en réseau des partenaires techniques, institutionnels et financiers. Dans le cadre de sa stratégie «forêt bois», le Parc accompagne et collabore avec le Comité Interprofessionnel des Bois de Chartreuse (CIBC).

Afin de permettre l'animation de cette stratégie et la mise en place d'actions, il est proposé de répondre à l'appel à candidature concernant la mesure 16.71 pour l'année 2023.

Cette candidature sera portée par le Parc en coopération avec les représentants des acteurs socio-professionnels forestiers (CIBC, CNPF, UPF73, GSC38 ...).

Plan de financement

DEPENSE	S	RECETTES	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Salaires et charges	58 300 €	Région Auvergne Rhône	12 000 €
Coûts indirects	8 745 €	Alpes FEADER	14 818 €
		Auto-financement	40 227 €
Total	67 045 €	Total	67 045 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'approuver le projet et son plan de financement,
- De valider le dépôt de dossiers de subvention dans le cadre de l'appel à projet mis en place dans le cadre de la mesure 16.71,
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.

Ainsi fait et délibéré le 23 mai 2022, Pour copie conforme, Le Président

Publiée le

25 MAI 2022

Reçu en préfecture le 30/05/2022

Affiché le 25/05/2022

===

ID: 038-253804363-20220523-BS2022_15-DE

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 23 mai 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 11 mai 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice :

34 représentants 49 voix

Nombre de membres présents :

15 représentants 25 voix

Nombre de membres présents ou représentés :

21 représentants 36 voix

Délibération n° BS-2022/15

Objet : Accessibilité et préservation des milieux naturels – canyon de l'Infernet LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	BREYTON Stéphanie
VIAL Cédric	CLOUZEAU Dominique
	DELPHIN Maurice
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
GERIN Anne	EYMERY Clémentine
	LOISEAU Mathilde
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MICHALLET Bernard
WOLFF Corine	MONIN Michelle
	MOREL Véronique
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
MACHON Martine	Total Tropic of the Control of the C
PICHON-MARTIN Bertrand	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
Eric SANDRAZ à BERANGER Nathalie	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
DOLGOPYATOFF BURLET Céline à VIAL Céc	dric .
SUSZYLO Christophe à GERIN Anne	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	LAVAL Sylvain à WOLFF Corine
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BONNARDON Pierre à Stéphanie BREYTON	
HABFAST Claus à Dominique ESCARON	
BÂABÂA Jimmy	

Votants (en voix): 36 Exprimés (en voix): 36

Pour: 36 Contre: 0 Abstention: 0

ID: 038-253804363-20220523-BS2022 15-DE

Objet : Accessibilité et préservation des milieux naturels – canyon de l'Infernet

Contexte

Le canyon de l'Infernet situé sur la commune de Quaix-en-Chartreuse est labélisé au PDESI de l'Isère depuis 2014 (PDESI: espaces, sites et itinéraires reconnus au niveau départemental pour leur attractivité touristique, leur qualité de pratique et la prise en compte des espaces naturels dans lesquels ils s'insèrent).

L'étude environnementale menée en de 2014 par le CEN38 a abouti à un plan d'actions pour stabiliser le site et poursuivre sa pratique dans les meilleures conditions avec trois points clés:

- Gouvernance : Quaix-en-Chartreuse, Grenoble Alpes Métropole, le Parc, le Département de l'Isère et des professionnels encadrants.
- Rééquipement du canyon : fait en 2020 par les fédérations, la CRS Alpes et le PGHM.
- Réfection des sentiers d'accès et de retour (avec conventionnement avec les propriétaires).

Cette réfection vise à préserver les sols de l'érosion et les milieux naturels mis à mal par la fréquentation du site. Des habitats reconnus prioritaires au niveau européen sont concernés : érablaies de ravin, tufières, ... Leur préservation doit être un des objectifs dans la gestion de l'activité canyon sur ce site.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

En 2020, le Parc a commandé une estimation de la nature et des coûts des travaux. Après échange avec les parties prenantes, la maîtrise d'ouvrage serait partagée :

Postes de dépenses (estimation 2020)	Coût	Maîtrise d'ouvrage
Organisation, études, installations de chantier	5 620€	PNR
Signalétique de départ	3 026€	CD38
Tronçon 1 : sentier multiusages	7 750€	commune : chantier participatif
Tronçon 1 : Sentier mutuusages	566 €	CD38
Tronçon 2 : signalétique	778€	CD38
Tronçon 3 : chemin d'accès	18525€	PNR
Tronçon 4 : chemin de retour	9 675€	PNR
TOTAL	45 940€	***************************************

	Plan de fin	ancement prévisionnel maîtrise d'ouvra	age PNRC	
Dépenses Recettes				
Etudes/chantier	5 620€	CD38	16 910€	50%
Ludesionalitici	3 0206	Grenoble Alpes Métropole	10 146€	30%
Tronçons 3 et 4 avec options	28 200€	Autofinancement PNR (contrat parc)	6 764€	20%
TOTAL	33 820€	TOTAL	33 820€	100%

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'approuver le projet et son plan de financement
- D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires
- D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision

Syneficat Mixta

Ainsi fait et délibéré le 23 mai 2022,

Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 25 MAI 2022

Reçu en préfecture le 30/05/2022

Affiché le 25/05/2022

===

ID: 038-253804363-20220523-BS2022_16-DE

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 23 mai 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 11 mai 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice :

34 représentants 49 voix

Nombre de membres présents :

15 représentants 25 voix

Nombre de membres présents ou représentés :

21 représentants 36 voix

Délibération n° BS-2022/16

Objet: Convention avec Chartreuse Tourisme

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	BREYTON Stéphanie
VIAL Cédric	CLOUZEAU Dominique
	DELPHIN Maurice
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
GERIN Anne	EYMERY Clémentine
	LOISEAU Mathilde
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MICHALLET Bernard
WOLFF Corine	MONIN Michelle
	MOREL Véronique
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
MACHON Martine	
PICHON-MARTIN Bertrand	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

	
1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
Eric SANDRAZ à BERANGER Nathalie	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
DOLGOPYATOFF BURLET Céline à VIAL Cédr	ic
SUSZYLO Christophe à GERIN Anne	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	LAVAL Sylvain à WOLFF Corine
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BONNARDON Pierre à Stéphanie BREYTON	
HABFAST Claus à Dominique ESCARON	
BÂABÂA Jimmy	

Votants (en voix): 36 Exprimés (en voix): 36

Pour: 35 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 1 (Bertrand PICHON-MARTIN)

Affiché le 25/05/2022

====

ID: 038-253804363-20220523-BS2022_16-DE

Objet: Convention avec Chartreuse Tourisme

Rappel

Le Parc de Chartreuse participe depuis sa création au fonctionnement et à la réalisation d'opérations de l'association Chartreuse Tourisme en lui allouant des moyens financiers et matériels. La mise en place de la loi NOTRe dessine une nouvelle organisation et une nouvelle gouvernance dans le domaine touristique. Elle impacte le fonctionnement et le mode de financement de Chartreuse Tourisme.

Participation du Parc

Dans le cadre de cette nouvelle organisation, le Parc de Chartreuse soutient la mise en œuvre du programme annuel d'actions de Chartreuse Tourisme en fonction de leur intérêt au regard de la stratégie touristique territoriale et selon ses possibilités financières, sur les missions suivantes :

- Promotion de l'offre touristique du massif de Chartreuse auprès, par ordre de priorité, des marchés : rhônalpin, francilien, et européens.
- Elaboration, promotion et commercialisation des produits touristiques de Chartreuse
- Valorisation et promotion des actions touristiques développées sur le territoire du Parc de Chartreuse lorsque ces dernières sont conformes au projet de territoire.
- Mise en réseaux et professionnalisation des acteurs touristiques et notamment des Offices de tourisme et Syndicats d'Initiative

Pour 2022, il est proposé que syndicat mixte du Parc naturel régional apporte une participation financière sur trois années (2022, 2023, 2024) à certaines actions portées par Chartreuse tourisme selon une liste d'opérations et un budget établis chaque année.

Chaque année, à la demande du Parc, et suite à son assemblée générale, l'association présentera le bilan technique et financier de son action auprès des instances du Parc, ainsi que le programme d'actions prévu pour l'année suivante.

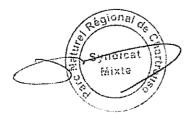
Le programme détaillé accompagné par le Parc au titre de l'année 2022 sera présenté en séance. Il portera notamment sur les relations presse, la commercialisation (outil open system), les outils numériques, l'édition de supports de communication dont la carte touristique, le financement de la mission « animation numérique et des partenariats institutionnels » assurés par la directrice de l'association.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'approuver la convention d'objectifs pluriannuelle avec Chartreuse Tourisme,
- D'autoriser le Président à signer la convention et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision. Les annexes financières pour 2023 et 2024 feront l'objet d'une délibération du Bureau syndical.

Ainsi fait et délibéré le 23 mai 2022, Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 25 MAI 2022



Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

===

ID: 038-253804363-20220630-BS_2022_17-DE

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 30 juin 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 17 juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice :

34 représentants 49 voix

Nombre de membres présents :

12 représentants 17 voix

Nombre de membres présents ou représentés :

19 représentants 24 voix

Délibération n° BS-2022/17

Objet : Rivières sauvages : accompagnement de la démarche de concertation et de sensibilisation sur le Guiers mort

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
VIAL Cédric	BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
	DELPHIN Maurice
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	GUSMEROLI Stéphane
	MICHALLET Bernard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MOREL Véronique
WOLFF Corine	
4º COLLECT 4	
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BONNARDON Pierre	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
DONNARDON Pierre	
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
PICHON-MARTIN Bertrand	
201010	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie	EYMERY Clémentine à VIAL Cédric
Eric SANDRAZ	C TREET CONTROLLER VIAL CEGIC
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GERIN Anne à DOLGOPYATOFF BURLET Cél	ine
SUSZYLO Christophe à Dominique ESCARON	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	MACHON Martine à PICHON-MARTIN Bertrand
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	MILLET Régine à CLOUZEAU Dominique
HABFAST Claus à MOREL Véronique	ENGRAND Christophe

Votants (en voix): 24 Exprimés (en voix): 24

Pour: 24 Contre: 0 Abstention: 0

Envoyé en préfecture le 04/07/2022 Reçu en préfecture le 04/07/2022

ID: 038-253804363-20220630-BS_2022_17-DE

Affiché le

====

Objet : Rivières sauvages : accompagnement de la démarche de concertation et de sensibilisation sur le Guiers mort

Le 27 juillet 2019, le tronçon d'une dizaine de kilomètres du Guiers mort depuis sa source jusqu'au seuil de Fourvoirie en aval des gorges a reçu le label « Site rivières sauvages ».

Ce tronçon est classé cours d'eau liste 1 et liste 2 pour partie. Il est inventorié au titre des frayères et des réservoirs biologiques du SDAGE. Il intersecte le site Natura 2000 du Charmant Som et gorges du Guiers mort, ainsi que le territoire de la Forêt d'exception® de la grande Chartreuse.

Par ailleurs, le Syndicat Interdépartemental de l'Aménagement du Guiers et de ses affluents (SIAGA) a rejoint les porteurs du label Rivières sauvages. Il est prévu de travailler ensemble notamment sur les aspects sensibilisation auprès du grand public.

OBJECTIFS ET MISSIONS

Pour 2022, nous prévoyons de poursuivre les animations et la concertation autour du label et des enjeux liés à la ressource en eau, dont les objectifs sont les suivants :

- sensibiliser les différents publics sur la ressource en eau, ses aspects quantitatifs et qualitatifs;
- mobiliser les habitants autour d'actions liées à l'eau, les reconnecter à la rivière ;
- créer un réseau de sentinelles/ambassadeurs des rivières sur le massif.

Il s'agit notamment des actions suivantes : suivis participatifs de qualité de l'eau, animations et sensibilisation auprès de différents publics (scolaires, centres de loisirs, centre social, entreprises) sur les thématiques des aspects qualitatifs (invasives, pollutions, gestes quotidiens en faveur d'une meilleure qualité d'eau), de la biodiversité des cours d'eau, du changement climatique ...

Ces animations constituent un volet important du programme d'action Site Rivières sauvages. Les personnes sensibilisées constituent de véritables sentinelles des rivières sur le territoire.

Plan de financement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Animations avec les scolaires (programme pédagogique) et centre social et de loisirs	7 000 €	DREAL Auvergne-Rhône- Alpes	17 814 €
Animations de sensibilisation et suivis participatifs auprès habitants et entreprises	2 800 €	Autofinancement PNRC	4 453 €
Coordination et animation du label (64 jours)	12 467 €		
Total dépenses	22 267 €	Total recettes	22 267 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'approuver ce projet d'opération et son plan de financement,
- D'autoriser le Président à faire une demande de financement auprès de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes,
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce projet.

Ainsi fait et délibéré le 30 juin 2022, Pour copie conforme, Le Président

Publiée le - 7 JUIL. 2022



ID: 038-253804363-20220630-8S 2022 188-DE

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

===

1

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 30 juin 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 17 juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice :

34 représentants 49 voix

Nombre de membres présents :

12 représentants 17 voix

Nombre de membres présents ou représentés :

19 représentants 24 voix

Délibération n° BS-2022/18

Objet : Mobilisation des citoyens autour de la ressource en eau

LISTE DES PRESENTS :

LEGE 1 représentant = 1 voix ON Stéphanie EAU Dominique IN Maurice ON Dominique EROLI Stéphane
EAU Dominique IN Maurice ON Dominique
IN Maurice ON Dominique
LET Bernard
. Véronique
LEGE 1 représentant = 1 voix

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie	EYMERY Clémentine à VIAL Cédric
Eric SANDRAZ	ETHERT GENERALE & VIAL GEGIC
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GERIN Anne à DOLGOPYATOFF BURLET Cél	ine
SUSZYLO Christophe à Dominique ESCARON	
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	MACHON Martine à PICHON-MARTIN Bertrand
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	MILLET Régine à CLOUZEAU Dominique
HABFAST Claus à MOREL Véronique	ENGRAND Christophe

Votants (en voix): 24 Exprimés (en voix): 24

Pour: 24 Contre: 0 Abstention: 0

Recu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

510

ID: 038-253804363-20220630-BS_2022_18B-DE

Objet : Mobilisation des citoyens autour de la ressource en eau

Le Parc de Chartreuse et le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement et de Gestion du Guiers et de ses Affluents (SIAGA) partagent un périmètre commun assez conséquent. C'est pourquoi, le Parc et le SIAGA ont répondu ensemble à l'appel à projets "Participation citoyenne sur les grands enjeux de l'eau" de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC). La participation citoyenne peut être un puissant moteur pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de projets ambitieux pour l'eau et les milieux aquatiques.

Bien que les projets multipartenaires soient recommandés, les modalités de l'appel à projets exigeaient une seule structure porteuse. Une convention de partenariat est ainsi nécessaire entre le Parc et le SIAGA pour établir les modalités et responsabilités financières, administratives et techniques des deux structures.

OBJECTIFS ET MISSIONS

Les objectifs sont les suivants :

- Favoriser et générer des changements de pratiques se traduisant par des comportements favorables à la limitation des impacts individuels et collectifs sur la ressource en eau et les milieux aquatiques;
- Faire changer les mentalités par une sensibilisation et conscientisation de la richesse et des facteurs de vulnérabilité entourant les milieux et les ressources aquatiques du territoire.

Le projet se fonde sur plusieurs principes :

- Conjuguer une logique expérimentale de nouvelles pratiques de mobilisation citoyenne autour de chantiers (groupes de travail avec les riverains sur leurs droits et devoirs et chantiers collectifs de nettoyage des cours d'eau), pour les diffuser ensuite auprès d'un public plus large. L'expérimentation centrale, autour de chantiers, permettra d'identifier et de progressivement, consolider des postures, des messages, des outils permettant d'atteindre les objectifs de changement escomptés.
- Les autres outils plus périphériques : les Bistr'eaux, les balades Retours aux sources et la création de cartes sensibles, constituent des chambres d'écho permettant d'en tester, d'en affermir (ou consolider) les résultats, auprès d'acteurs moins directement mobilisés sur ces questions bien que réceptifs aux messages.

La dernière étape est la capitalisation des données et du travail, ainsi que la diffusion des résultats.

Cette action porte sur le bassin versant Guiers – Aiguebelette. La complémentarité entre les actions du Parc (programme Rivières sauvages en particulier) et du SIAGA est ainsi bien assurée et ce en cohérence avec le prochaîn Contrat de milieux du SIAGA.

Ce projet est prévu sur la période 2022-2023 (délais imposés par l'appel à projets).

Envoyè en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Alfiché le

====

ID: 038-253804363-20220630-BS_2022_188-DE

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Prestations d'animations, de mobilisation et de capitalisation	58 860 €	Autofinancement Parc	12 805 €
Prestation chantiers riverains	1 727 €	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	45 489€
Coordination et animation	3 440 €	SIAGA	5 733 €
Total dépenses	64 027 €	Total recettes	64 027 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'approuver ce projet d'opération et son plan de financement,
- D'autoriser le Président à signer la convention entre le Parc de Chartreuse et le SIAGA relative aux modalités de partenariat entre les deux structures dans le cadre du projet de mobilisation citoyenne autour de la ressource en eau,
- D'autoriser le Président à faire une demande de financement auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse,
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce projet.

Ainsi fait et délibéré le 30 juin 2022, Pour copie conforme, Le Président

esgiona/

Syndicat Mixte Publiée le - 7 JUIL. 2022

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 30 juin 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 17 juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice :

34 représentants 49 voix

Nombre de membres présents :

12 représentants 17 voix

Nombre de membres présents ou représentés :

19 représentants 24 voix

Délibération n° BS-2022/19

Objet : Contrat de bassin Guiers-Aiguebelette-Bièvre-Truison/Rieu

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
VIAL Cédric	BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
	DELPHIN Maurice
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	GUSMEROLI Stéphane
	MICHALLET Bernard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MOREL Véronique
WOLFF Corine	
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	C2 0011 505 4
BONNARDON Pierre	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
PICHON-MARTIN Bertrand	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 vaix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie	EYMERY Clémentine à VIAL Cédric
Eric SANDRAZ	- : WELLY OIGHICHINE & VIAL CEUIL
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GERIN Anne à DOLGOPYATOFF BURLET Cél	ine
SUSZYLO Christophe à Dominique ESCARON	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	MACHON Martine à PICHON-MARTIN Bertrand
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	MILLET Régine à CLOUZEAU Dominique
HABFAST Claus à MOREL Véronique	ENGRAND Christophe

Votants (en voix): 24 Exprimés (en voix): 24

Pour: 24 Contre: 0 Abstention: 0

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

===

ID: 038-253804363-20220630-BS_2022_19-DE

Objet : Contrat de bassin Guiers-Aiguebelette-Bièvre-Truison/Rieu

Lors de l'écriture de son 3^e contrat de Bassin, le SIAGA, en charge du portage et de l'animation du Contrat, a associé l'ensemble de ses partenaires dont le PNR de Chartreuse.

Ainsi, dans ce contrat de Bassin Guiers-Aiguebelette-Bièvre-Truison/Rieu 2022-2024, le Parc apparaît comme co-maître d'ouvrage d'actions d'animations pédagogiques (action C2.1), en lien avec le label Rivières sauvages, et comme partenaire dans le projet d'équipement du Guiers mort pour l'étude des impacts du changement climatique sur la ressource en eau.

Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024. Il répond aux grands objectifs suivants :

- A Amélioration de la qualité des eaux
- B1 Préservation et restauration des fonctionnalités des cours d'eau et milieux aquatiques
- B2 Gestion des ressources en eau raisonnée et adaptée au contexte de changement climatique
- C Gestion locale de l'eau à l'échelle du territoire

La signature du 3º contrat de Bassin ayant lieu en juillet 2022, chaque partenaire maître d'ouvrage d'actions de ce contrat est invité à signer le contrat et à s'engager à mettre en œuvre les actions ciblées qui leur incombent dans la limite de leurs disponibilités financières et en lien avec l'obtention des subventions prévues dans le cadre de ce contrat selon l'échéancier du programme d'actions du contrat.

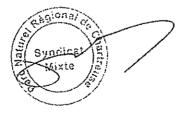
Un accord-cadre de partenariat pour les 3 années couvrant le contrat de bassin sera conclu, par la suite, entre le SIAGA et Le Parc.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De donner un avis favorable au projet de contrat de bassin Guiers Aiguebelette Bièvre Truison/Rieu, pour une durée de 3 ans sur la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024,
- D'autoriser le Président à signer le 3^e contrat de bassin Guiers Aiguebelette Bièvre Truison/Rieu,
- D'autoriser le Président à signer la convention cadre de partenariat avec le SIAGA.

Ainsi fait et délibéré le 30 juin 2022, Pour copie conforme, Le Président

Publiée le - 7 JUIL, 2022



Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

===

ID: 038-253804363-20220630-BS_2022_20-DE

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 30 juin 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 17 juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice :

34 représentants 49 voix

Nombre de membres présents :

13 représentants 18 voix

Nombre de membres présents ou représentés :

20 représentants 25 voix

Délibération n° BS-2022/20

Objet : Consommer local et durable dans un contexte de transition alimentaire : Valoriser autrement les productions locales auprès des habitants et du public touristique

LISTE DES PRESENTS:

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
VIAL Cédric	BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
·	DELPHIN Maurice
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	GUSMEROLI Stéphane
	MICHALLET Bernard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MOREL Véronique
WOLFF Corine	
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BONNARDON Pierre	LAVAL Sylvain
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
PICHON-MARTIN Bertrand	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie	EYMERY Clémentine à VIAL Cédric
Eric SANDRAZ	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	**************************************
GERIN Anne à DOLGOPYATOFF BURLET Cél	ine
SUSZYLO Christophe à Dominique ESCARON	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	MACHON Martine à PICHON-MARTIN Bertrand
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	MILLET Régine à CLOUZEAU Dominique
HABFAST Claus à MOREL Véronique	ENGRAND Christophe

Votants (en voix): 25 Exprimés (en voix): 25

Pour: 25 Contre: 0 Abstention: 0

Envoyé en préfecture le 04/07/2022 Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

ID: 038-253804363-20220630-BS_2022_20-DE

Objet : Consommer local et durable dans un contexte de transition alimentaire : Valoriser autrement les productions locales auprès des habitants et du public touristique

Cette opération vise à sensibiliser le grand public aux impacts et enjeux de son alimentation en s'appuyant des dynamiques alimentaires citovennes.

Différentes opérations sont prévues :

- Le Mois de la Transition Alimentaire, cet évènement intervenant en octobre, réunit l'ensemble des acteurs du Projet Alimentaire inter Territorial (PAiT, piloté par l'agglomération grenobloise). La sensibilisation au changement de comportement alimentaire se fait en co-construction avec les municipalités et associations locales impliquées dans des démarches alimentaires durables et responsables. Agissant sur des thématiques variées, tels que la nutrition et la santé, l'autoproduction, les interrelations alimentation-environnement, la connaissance des producteurs locaux de proximité, les évènements du Mois de la Transition Alimentaire proposent des approches variées, ateliers participatifs, conférences, visites, projection-débat, afin de toucher lous les publics. L'ambition est d'arriver à mailler les démarches alimentaires vertueuses pour arriver à un réseau territorial de l'alimentation durable assurant la rencontre du monde agricole, du monde de la transformation-distribution et de la sphère citoyenne, les consommateurs.
- Le dispositif Locavore cherche à proposer une sensibilisation-action sous la forme d'un défi. L'objectif est de faire comprendre les 3 enjeux de l'alimentation auxquels nous devons répondre :
- L'enjeu économique,
- L'enjeu territorial,
- L'enjeu climatique.

L'objectif est de s'appuyer des associations locales et des restaurateurs locaux pour proposer un défi couvrant l'ensemble du territoire.

Ciblant le public touristique, et secondairement les habitants, cette opération vise à valoriser les producteurs locaux, leurs savoir-faire et leurs produits. Ces actions de promotion se feront dans une logique d'échange et d'immersion via des visites de fermes, des évènements ou des circuits portes-ouvertes.

Plan de financement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Frais d'expertise et de communication – Dispositif locavore	2 800 €	Région AuRA	3 683,34 €
Frais d'expertise et de communication – Valorisation des productions locales	2 000 €	UE – FEADER – Mesure 16.71	3 316,66 €
Frais d'expertise et communication - Mois de la Transition Alimentaire	2 200 €		
TOTAL	7 000 €	TOTAL	7 000 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'approuver le projet d'opération et son plan de financement,
- D'autoriser le Président à faire les demandes de financement auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes en lien avec le dossier déposé dans le cadre du FEADER (Mesure 16.71),
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces projets.

Syndicat Mixte

Ainsi fait et délibéré le 30 juin 2022, Pour copie conforme, Le Président

Publiée le - 7 JUIL. 2022

Délibération n° BS-2022/20

Envoyé en préfecture le 04/07/2022 Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

====

ID: 038-253804363-20220630-BS_2022_21-DE

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 30 juin 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 17 juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice :

34 représentants 49 voix

Nombre de membres présents :

13 représentants 18 voix

Nombre de membres présents ou représentés :

20 représentants 25 voix

Délibération n° BS-2022/21

Objet : Accompagner les collectivités locales dans l'amélioration de la qualité des repas en restauration collective

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
VIAL Cédric	BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
	DELPHIN Maurice
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	GUSMEROLI Stéphane
	MICHALLET Bernard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MOREL Véronique
WOLFF Corine	
1º COLLECE 1	
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BONNARDON Pierre	LAVAL Sylvain
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
PICHON-MARTIN Bertrand	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie	EYMERY Clémentine à VIAL Cédric
Eric SANDRAZ	The state of the s
2° COLLECT	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GERIN Anne à DOLGOPYATOFF BURLET Cél	ine
SUSZYLO Christophe à Dominique ESCARON	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	MACHON Martine à PICHON-MARTIN Bertrand
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	MILLET Régine à CLOUZEAU Dominique
HABFAST Claus à MOREL Véronique	ENGRAND Christophe

Votants (en voix): 25 Exprimés (en voix): 25

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyè en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

ID : 038-253804363-20220630-8S 2022 21-DE

Objet : Accompagner les collectivités locales dans l'amélioration de la qualité des repas en restauration collective

Cette opération vise à accompagner les gestionnaires de restauration collective publique vers des repas sains, de qualité, responsables et durables.

Différentes opérations sont prévues à destination des communes et gestionnaires de restauration collective :

- L'accompagnement vers un passage en gestion directe, afin de réaliser des études de faisabilité technico-économiques permettant d'anticiper les coûts d'investissement et de fonctionnement nécessaires à un tel projet, mais également de proposer un accompagnement technique, juridique et réglementaire pour la mutualisation de cantines en gestion directe.
- L'amélioration de la qualité des repas servis en restauration collective publique faisant appel à de la gestion concédée. Dans ce cadre, un accompagnement lors de la rédaction du marché peut être proposé afin de favoriser l'introduction de produits biologiques, de qualité et locaux, tout en veillant au respect de la loi Egalim.
- La création d'un réseau de communes en gestion directe, afin de favoriser les échanges et bonnes pratiques tant culinaires que pédagogiques entre les cuisiniers communaux.
- La facilitation de la logistique vers un approvisionnement local, pour développer des partenariats avec les producteurs, les plateformes de producteurs, ou transformateurs locaux.

Plan de financement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Frais d'expertise et d'intervenants / Prestations / Appui aux communes en gestion concédée	9 800,00 €	Région AuRA	9 720,20 €
Frais d'expertise et d'intervenants / Prestation / Etude technico – éco pour un passage et améliorations en gestion directe	8 263,20 €	UE -FEADER - Mesure 16.71	8 343,00 €
TOTAL	18 063,20 €	TOTAL	18 063,20 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'approuver le projet d'opération et son plan de financement,
- D'autoriser le Président à faire les demandes de financement auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes en lien avec le dossier déposé dans le cadre du FEADER (Mesure 16.71),
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces projets.

Ainsi fait et délibéré le 30 juin 2022, Pour copie conforme, Le Président

gional

Publiée le - 7 JUIL, 2022

2

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

s to

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

ID: 038-253804363-20220630-85_2022_22-DE

Le 30 juin 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 17 juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice :

34 représentants 49 voix

Nombre de membres présents :

13 représentants 18 voix

Nombre de membres présents ou représentés :

20 représentants 25 voix

Délibération n° BS-2022/22

Objet : Soutenir le développement de l'agriculture biologique en Chartreuse LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
VIAL Cédric	BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
	DELPHIN Maurice
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	GUSMEROLI Stéphane
	MICHALLET Bernard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MOREL Véronique
WOLFF Corine	
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BONNARDON Pierre	LAVAL Sylvain
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
PICHON-MARTIN Bertrand	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS ;

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie	EYMERY Clémentine à VIAL Cédric
Eric SANDRAZ	T. W. Cedit
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GERIN Anne à DOLGOPYATOFF BURLET Cé	line
SUSZYLO Christophe à Dominique ESCARON	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	MACHON Martine à PICHON-MARTIN Bertrand
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	MILLET Régine à CLOUZEAU Dominique
HABFAST Claus à MOREL Véronique	ENGRAND Christophe

Votants (en voix): 25 Exprimés (en voix): 25

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

ID: 038-253804363-20220630-BS_2022_22-DE

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

set.

Objet : Soutenir le développement de l'agriculture biologique en Chartreuse

Dans le prolongement de la réalisation de l'état des lieux de l'agriculture biologique en Chartreuse (conduit en 2020 par les Chambres d'agriculture de l'Isère et Savoie Mont-Blanc), une seconde étape est envisagée en mettant le focus sur les projets d'installation en production végétale biologique sur petites surfaces (maraîchage, petits fruits, ppam). En lien avec les maraîchers / maraîchères bio installé·e·s en Chartreuse et les structures

techniques spécialisées, il s'agira :

- De caractériser davantage les projets d'installation : Analyse qualitative des projets d'installation en production végétale biologique sur petites surfaces (= hors grandes cultures) en mettant en avant les facteurs de réussite ou d'échec et recensement des besoins.

- De proposer des actions concrètes et démonstratives à destination des agriculteurs du territoire : Animation d'une rencontre entre porteurs de projets en maraîchage biologique (et autres productions végétales sur petites surfaces) et maraîchers / maraîchères installé·e·s en AB en Chartreuse, restitution de l'analyse qualitative ; partage d'expériences entre porteurs de projets et maraîchers / maraîchères installés, échanges sur les pistes et leviers d'actions et lien avec le PAiT auquel participe le PNRC, en vue de l'approvisionnement en production végétale bio de la restauration collective en Chartreuse.

Plan de financement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Frais d'expertise CA	5 000,40 €	Région AuRA	2 916,90 €
		UE - FEADER - Mesure 16.71	2 083,50 €
TOTAL	5 000,40 €	TOTAL	5 000,40 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

D'approuver le projet d'opération et son plan de financement,

 D'autoriser le Président à faire les demandes de financement auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes en lien avec le dossier déposé dans le cadre du FEADER (Mesure 16.71),

D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces projets.

Ainsi fait et délibéré le 30 juin 2022, Pour copie conforme, Le Président

aegiona/

Publiée le - 7 JUIL. 2022

Envoyé en préfecture le 04/07/2022 Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

===

1

ID: 038-253804363-20220630-BS_2022_23-DE

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 30 juin 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 17 juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : Nombre de membres présents :

34 représentants 49 voix

Nombre de membres présents : Nombre de membres présents ou représentés : 13 représentants 18 voix 20 représentants 25 voix

Délibération n° BS-2022/23

Objet : Ouverture de l'utilisation de l'application « circuits courts » développée par le Parc de Chartreuse en vue d'une continuité géographique de l'outil

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
VIAL Cédric	BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
	DELPHIN Maurice
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	GUSMEROLI Stéphane
	MICHALLET Bernard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MOREL Véronique
WOLFF Corine	
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 conference of the
BONNARDON Pierre	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix LAVAL Sylvain
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
PICHON-MARTIN Bertrand	
No. of the second secon	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie	EYMERY Clémentine à VIAL Cédric
Eric SANDRAZ	The state of the s
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GERIN Anne à DOLGOPYATOFF BURLET Cé	line
SUSZYLO Christophe à Dominique ESCARON	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	MACHON Martine à PICHON-MARTIN Bertrand
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	MILLET Régine à CLOUZEAU Dominique
HABFAST Claus à MOREL Véronique	ENGRAND Christophe

Votants (en voix): 25 Exprimés (en voix): 25

Pour: 25 Contre: 0 Abstention: 0

Affiché le

ID: 038-253804363-20220630-BS 2022 23-DE

Objet : Ouverture de l'utilisation de l'application « circuits courts » développée par le Parc de Chartreuse en vue d'une continuité géographique de l'outil

Dans le cadre de la Stratégie Agricole et Alimentaire Inter territoire (SAAIT), aujourd'hui labellisée Projet Alimentaire Territorial de niveau 2, de nombreux travaux sont menés et en particulier un projet de carte interactive de recensement de l'offre en produits locaux sur nos territoires.

Dès le départ, les territoires investis dans la SAAIT ont souhaité réfléchir à un outil commun afin d'offrir aux utilisateurs la possibilité de naviguer d'un territoire à l'autre sans limite administrative dans leur recherche de produits locaux. Les objectifs de ce projet sont multiples :

- Mieux informer les consommateurs sur l'offre en produits locaux ;
- Participer à l'augmentation de la valeur ajoutée pour les exploitations agricoles ;
- Améliorer la visibilité des fermes ;
- Tisser du lien entre consommateurs et producteurs ;

Le Parc de Chartreuse a ainsi développé une application cartographique de mise en relation de l'offre en circuits courts, avec la demande. Cette application est adaptée aux usages mobiles, utilisant la géolocalisation permettant de cibler l'offre de voisinage. Les fermes commercialisant en circuits courts, les magasins de producteurs, les marchés de plein vent, les AMAPs sont référencés sur cette carte.

Objet de la décision

Dans ce cadre, il a été souhaité que la carte des producteurs puisse se déployer afin d'offrir aux utilisateurs la possibilité de naviguer d'un territoire à l'autre dans leur recherche de produit. Le Parc de Chartreuse, qui avait la responsabilité de déployer cet outil, propose ainsi aux collectivités souhaitant devenir partenaires :

- une utilisation partagée de cette application, adaptée aux usages mobiles, à l'aide de la géolocalisation permettant de cibler l'offre de voisinage;
- l'enrichissement commun des bases de données partagées.

Dans l'intention de préciser les relations entre le Parc de Chartreuse et les territoires intéressés, il est proposé la signature d'une convention comprenant la définition des données mise en accès commun, leurs modalités de mise à jour, les fonctionnalités de l'application, les données paramétrables pour la personnalisation de l'outil par territoire, les caractéristiques techniques de la base de données partagée et les modalités d'hébergement. Le développement de nouvelles fonctionnalités et modalités d'utilisation pourra être proposé par voie d'avenant.

Ce partenariat sera proposé aux collectivités intéressées dans un souci de continuité géographique.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

egiona)

ndical

- D'autoriser le Président à signer la convention entre le Parc de Chartreuse et les collectivités intéressées relative à l'utilisation de l'application « circuits courts » développée par le Parc de Chartreuse,
- D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le 30 juin 2022, Pour copie conforme, Le Président - 7 JUIL, 2022

Publiée le

Délibération n° BS-2022/23

discus is

ID: 038-253804363-20220630-85_2022_24-DE

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 30 juin 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 17 juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice :

34 représentants 49 voix

Nombre de membres présents :

13 représentants 18 voix

Nombre de membres présents ou représentés :

20 représentants 25 voix

Délibération n° BS-2022/24

Objet : Adhésion du Projet Alimentaire inter Territorial de la grande région grenobloise à l'association Un+Bio

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
VIAL Cédric	BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
	DELPHIN Maurice
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	GUSMEROLI Stéphane
	MICHALLET Bernard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MOREL Véronique
WOLFF Corine	
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BONNARDON Pierre	LAVAL Sylvain
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
PICHON-MARTIN Bertrand	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie	EYMERY Clémentine à VIAL Cédric
Eric SANDRAZ	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GERIN Anne à DOLGOPYATOFF BURLET Cé	line
SUSZYLO Christophe à Dominique ESCARON	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	MACHON Martine à PICHON-MARTIN Bertrand
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	MILLET Régine à CLOUZEAU Dominique
HABFAST Claus à MOREL Véronique	ENGRAND Christophe

Votants (en voix) : 25 Exprimés (en voix): 25

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Affirhé le

ID: 038-253804363-20220630-BS 2022 24-DE

Objet : Adhésion du Projet Alimentaire inter Territorial de la grande région grenobloise à l'association Un+Bio

Conscients des enjeux de l'alimentation dans la vie de tous, 9 territoires et 3 acteurs socioprofessionnels travaillent ensemble à l'émergence d'un Projet Alimentaire Inter-Territorial (PAIT) sur le bassin grenoblois qui permette de tendre vers davantage de qualité et d'équité dans nos

Les territoires du PAiT travaillent conjointement sur la fiche action « Pour une restauration collective publique, durable, responsable et de qualité » dont le Parc de Chartreuse et la CC Le Grésivaudan sont co-pilotes.

Les actions menées par le PAiT sont les suivantes :

- Programme d'accompagnement collectif à la restauration collective durable, décliné en 12 thèmes de formation ;
- Partage d'expérience : visites de cantine, organisation de webinaire, ...;
- Partage de méthodologie pour les projets d'amélioration des systèmes de restauration collective:
- Promotion et structuration des filières d'approvisionnement locales.

OBJECTIFS ET MISSIONS

Fort de sa volonté de travailler sur la restauration collective durable, le PAiT s'est rapproché de l'association Un+Bio travaillant sur le sujet. L'association Un+Bio réunit les acteurs impliqués dans la transformation des politiques publiques de l'alimentation. Le PAiT a souhaité aujourd'hui soutenir et s'appuyer sur cette structure dont le réseau et les outils proposés viennent en écho des actions engagées.

Un Plus Bio est une association née en 2002, dont la vocation est d'interroger l'évolution des approches et des métiers de la restauration collective, en ouvrant les horizons vers des politiques publiques alimentaires qui ont pour finalité de changer notre alimentation pour aller vers plus de bio et de local tout en développant les territoires.

Le PAiT et Un Plus Bio, partageant une vision commune de l'alimentation saine, durable et responsable souhaitent travailler ensemble autour de 3 leviers :

- L'échange de pratiques par des temps de rencontres, et de partage d'expertise et d'expériences ;
- L'acquisition de données et de références via l'Observatoire National de la restauration collective bio et durable ;
- La volonté d'essaimer les pratiques vertueuses par l'animation des Victoires des Cantines Rebelles.

L'adhésion commune du PAiT serait portée par Grenoble Alpes Métropole, et une répartition financière du coût de cette adhésion sera prévue par convention.

Plan de financement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Adhésion du PAiT	4 268,00 €	Grenoble Alpes Métropole, porteur de l'adhésion	1 493,00 €
		Participation du Parc de Chartreuse	342,00 €
		Participation des autres territoires membres du PAiT	2 433,00 €
TOTAL	4 268,00 €	TOTAL	4 268,00 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'approuver l'adhésion du PAiT à Un+Bio et son plan de financement,
- D'autoriser le Président à signer la convention relative à cette adhésion,
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces projets.

Syncicat Mixte

Ainsi fait et délibére le 30 juin 2022,

Pour copie conforme, Le Président

Publiée le - 7 IUIL. 2022

Délibération n° BS-2022/24

2

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

5---

ID: 038-253804363-20220630-BS_2022_25-DE

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 30 juin 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 17 juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice :

34 représentants 49 voix

Nombre de membres présents :

13 représentants 18 voix

Nombre de membres présents ou représentés :

20 représentants 25 voix

Délibération n° BS-2022/25

Objet : Accord cadre et financier avec les chambres d'agriculture Isère et Savoie LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
VIAL Cédric	BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
	DELPHIN Maurice
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	GUSMEROLI Stéphane
	MICHALLET Bernard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MOREL Véronique
WOLFF Corine	
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BONNARDON Pierre	LAVAL Sylvain
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
PICHON-MARTIN Bertrand	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie	EYMERY Clémentine à VIAL Cédric
Eric SANDRAZ	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GERIN Anne à DOLGOPYATOFF BURLET Cél	ine
SUSZYLO Christophe à Dominique ESCARON	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	MACHON Martine à PICHON-MARTIN Bertrand
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	MILLET Régine à CLOUZEAU Dominique
HABFAST Claus à MOREL Véronique	ENGRAND Christophe

Votants (en voix): 25 Exprimés (en voix): 25

Pour: 25 Contre: 0 Abstention: 0

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

= = ₹ = ₹

ID: 038-253804363-20220630-BS_2022_25-DE

Objet : Accord cadre et financier avec les chambres d'agriculture Isère et Savoie

Depuis de nombreuses années, le Parc de Chartreuse a développé un partenariat avec les Chambres d'agriculture de l'Isère et de Savoie Mont-Blanc, en lien avec l'Association des Agriculteurs de Chartreuse (AAC), pour assurer l'animation et la coordination des actions de développement agricole sur le territoire.

Afin de poursuivre ce partenariat, il a été décidé entre les différentes parties, d'élaborer un nouvel accord-cadre et financier triennal (2021 – 2023). Celui-ci sera complété par l'élaboration de conventions annuelles opérationnelles explicitant les actions de la Mission agriculture du Parc. Ce programme d'actions sera construit entre les différents partenaires qui s'appuieront sur l'AAC pour faire remonter les besoins exprimés par les agriculteurs.

OBJECTIFS

Cette nouvelle convention a pour objet :

- de définir les objectifs de travail poursuivis en commun par les partenaires,
- de donner un cadre aux plans annuels d'actions menées en commun, qui seront élaborés et validés chaque année, et qui devront être conforme à ces objectifs
- de définir les moyens affectés en commun à l'animation territoriale des actions menées dans ce cadre,
- de préciser les modalités de mise en œuvre du partenariat et les responsabilités des organismes signataires, dans le respect des compétences respectives de chacun.
- de préciser les moyens de mise en œuvre et les modalités financières spécifiques.

Pour atteindre ces objectifs, le Parc travaillera en étroite collaboration avec les 2 Chambres d'agriculture et l'AAC à la mise en œuvre du projet agricole du territoire.

Des moyens communs d'animation et d'expertises seront mobilisés, notamment au travers l'intervention de conseillers spécialisés, pour accompagner les projets individuels et collectifs émergents du territoire.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

egiona/

- De valider le nouvel accord-cadre et financier 2021 2023 entre le Parc et les Chambres d'agriculture de l'Isère et de Savoie Mont-Blanc, ;
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce projet.

Ainsi fait et délibéré le 30 juin 2022, Pour copie conforme, Le Président

Publiée le - 7 JUIL. 2022



Recu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

see

ID: 038-253804363-20220630-BS_2022_26-DE

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 30 juin 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 17 juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice :

34 représentants 49 voix

Nombre de membres présents :

13 représentants 18 voix

Nombre de membres présents ou représentés :

20 représentants 25 voix

Délibération n° BS-2022/26

Objet : Programme de valorisation/restauration des patrimoines

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
VIAL Cédric	BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
	DELPHIN Maurice
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	GUSMEROLI Stéphane
	MICHALLET Bernard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MOREL Véronique
WOLFF Corine	
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BONNARDON Pierre	LAVAL Sylvain
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
PICHON-MARTIN Bertrand	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
BERANGER Nathalie	EYMERY Clémentine à VIAL Cédric	
Eric SANDRAZ		
2° COLLEGE pouvair = 1 voix		
GERIN Anne à DOLGOPYATOFF BURLET Cél		
SUSZYLO Christophe à Dominique ESCARON	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix		
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
	MACHON Martine à PICHON-MARTIN Bertrand	
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	MILLET Régine à CLOUZEAU Dominique	
HABFAST Claus à MOREL Véronique	ENGRAND Christophe	

Votants (en voix): 25 Exprimés (en voix): 25

Pour: 25 Contre: 0 Abstention: 0

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affichá la

====

ID: 038-253804363-20220630-BS_2022_26-DE

Objet : Programme de valorisation/restauration des patrimoines

Favoriser le développement économique et la qualité du cadre de vie, informer et sensibiliser habitants et visiteurs, conduire des actions expérimentales ou innovante, sont 3 des missions socles des Parcs naturels régionaux.

Ainsi pour 2022, il est proposé d'accompagner 3 projets patrimoniaux

- Sauvegarde et valorisation du tilleul de sully et de ses abords (MO : commune de Saint-Aupre)
- 2. Restauration de l'ancienne cure de Saint-Hilaire (MO : commune de Le Plateau des Petites-Roches)
- 3. Restauration de l'ancienne école communale de Saint-Pierre d'Entremont (MO : commune de Saint-Pierre d'Entremont Savoie)

DESCRIPTIF DE L'ACCOMPAGNEMENT DU PARC

L'accompagnement du Parc sur les opérations de restauration et mise en valeur du patrimoine culturel, architectural et paysager, est orienté par un cadre d'accompagnement proposé aux porteurs de projet et partagé avec le service des Parcs de la Région.

Ce cadre d'accompagnement permet de sélectionner et/ou orienter les projets en fonction de critères définis, d'encourager la qualité patrimoniale et environnementale, le recours aux ressources et savoir-faire locaux. Il permet enfin d'apporter un appui financier sur dossier ayant rempli les critères.

Le Parc peut également solliciter des partenaires techniques experts au bénéfice du projet, et dans un souci de partage des regards meilleurs et apporter un appui à la recherche de moyens complémentaires.

1. SAUVEGARDE ET VALORISATION DU TILLEUL DE SULLY ET DE SES ABORDS / ST-AUPRE - TRANCHE 2 (MO : COMMUNE DE SAINT-AUPRE)

PRESENTATION:

Le tilleul de St-Aupre est incontournable sur la place du village près de l'église : d'une hauteur impressionnante, un large tronc noueux, bordé par la route départementale ; il marque son empreinte l'ambiance du village. D'après les écrits et recherches disponibles il serait estimé à 400 ans d'âge. Il est considéré comme un patrimoine vivant emblématique de la commune. Au point que son effigie se retrouve sur le logo communal.

La municipalité y porte une attention particulière et veille à son entretien et son maintien. En 2021 un premier appui du Parc a permis de réaliser un diagnostic sanitaire de l'arbre assorti de préconisations sur les aménagements et interventions à mettre en place pour assurer tous les soins nécessaires et une bonne gestion de l'arbre et de ses abords.

L'année 2022 doit être consacrée à la réalisation des travaux d'aménagement préconisés, pour la sécurité et l'amélioration sanitaire de l'arbre : il s'agira en particulier de l'aménagement de l'espace racinaire de l'arbre, des circulations aux abords et de l'amélioration de sa fonction sociale et d'ombrage

L'ensemble de la démarche a fait l'objet d'un appui technique, en partenariat avec le CAUE de l'Isère, et financier avec le Parc.

<u>Budget prévisionnel</u> : 28 803 € HT / soutien sur contrat de Parc : 10 000 € (région AURA).

2. RESTAURATION DE L'ANCIENNE CURE DE SAINT-HILAIRE (MO : COMMUNE DE LE PLATEAU DES PETITES-ROCHES)

PRESENTATION:

L'opération consiste dans la restauration du bâtiment de l'ancienne cure (presbytère) de Saint-Hilaire (commune du Plateau des Petites-Roches). Il s'agit de réaliser des travaux qui permettront de rendre utilisables ces locaux pour un projet associatif ouvert aux habitants et

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

====

ID: 038-253804363-20220630-BS_2022_26-DE

aux scolaires, en menant une réhabilitation valorisant les qualités patrimoniales de cebâtiment repéré à l'inventaire du patrimoine du Parc de Chartreuse.

Edifice du 19ème siècle, situé à proximité immédiate de l'église, le bâtiment nécessite des travaux importants pour retrouver sa cohérence patrimoniale et offrir un confort d'usage à des occupants.

Accompagnée par le Parc de Chartreuse et les services patrimoine du département de l'Isère, la commune souhaite valoriser ce patrimoine et donc mener des travaux qui ne porteront pas atteinte à ses caractéristiques d'origine. Cela nécessite une mise en œuvre spécifique et les conseils des acteurs locaux de la valorisation du patrimoine.

Seront réalisés à titre patrimonial des travaux portant sur les parties extérieures et visibles de l'édifices (façades, menuiseries extérieures, couverture) mais aussi de structure (charpente) sous la maîtrise d'œuvre d'un architecte qualifié et au regard des données historiques disponibles.

La commune prévoit désormais de créer un lieu ressource et lieu partagé pour y accueillir des activités de médiation, recherche, création autour de la question des paysages en mouvement, de la botanique, de la géographie humaine ; avec espaces de travail, et accueil de chercheurs et artistes en résidence.

L'opération doit permettre de préserver ce patrimoine local dans les règles de l'art et de lui redonner une fonction au cœur de la vie du village. Elle se conforme ainsi au cadre d'accompagnement mis en place par le Parc pour le patrimoine bâti architectural et paysager

Budget prévisionnel : 110 924 € HT / soutien sur contrat de Parc : 44 370 € (région AURA).

3. RESTAURATION DE L'ANCIENNE ECOLE COMMUNALE DE SAINT-PIERRE D'ENTREMONT (MO : COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'ENTREMONT SAVOIE)

PRESENTATION:

L'école communale de Saint-Pierre d'Entremont, située en Savoie mais regroupant également les enfants de Saint-Pierre d'Entremont Isère est fermée et n'a plus d'usage depuis l'ouverture de la nouvelle école du village en 2015.

Bâtiment central, implanté en cœur de bourg et au cœur des commerces et services locaux, la municipalité est de longue date mobilisée pour dessiner un nouveau projet pour cette école désaffectée et qui avait été repérée à l'inventaire du patrimoine bâti mené par le Parc.

L'opération a pour objectif de mener un chantier de restauration de patrimoine dans les règles de l'art au bénéfice du respect et de la valorisation du patrimoine bâti sans sacrifier à l'oblention d'une haute performance énergétique. Cela pourrait également permettre la formation des artisans et apprentis mobilisés sur le chantier pour les faire monter en compétences sur ce type d'enjeux patrimoine/ performance énergétique, en mettant en œuvre des techniques et matériaux compatibles avec la qualité patrimoniale et environnementale du bâtiment d'origine.

Elle a également pour objectif de remettre ce bâtiment en usage, au cœur de la vie locale avec des fonctions de services publics, de lieu de vie ouvert pour les jeunes et de logements.

L'opération doit permettre de préserver ce patrimoine local dans les règles de l'art et de lui redonner une fonction au cœur de la vie du village. Elle se conforme ainsi au cadre d'accompagnement mis en place par le Parc pour le patrimoine bâti architectural et paysager.

Budget prévisionnel : chiffrage en cours / soutien sur contrat de Parc : max. 50 000 € (région AURA)

Délibération n° BS-2022/26

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

sto

ID: 038-253804363-20220630-BS_2022_26-DE

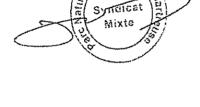
Le budget total maximum alloué aux projets de valorisation et restauration des patrimoines culturels dans la programmation 2022 du Parc représente ainsi 104 370 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider les actions du programme de valorisation et de restauration des patrimoines,
- D'autoriser le président à signer tout document se rapportant à la présente décision,

Ainsi fait et délibéré le 30 juin 2022, Pour copie conforme, Le Président

Publiée le - 7 JUIL. 2022



Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

===

ID: 036-253804363-20220630-85_2022_27-DE

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 30 juin 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 17 juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice :

34 représentants 49 voix

Nombre de membres présents :

13 représentants 18 voix

Nombre de membres présents ou représentés :

20 représentants 25 voix

Délibération n° BS-2022/27

Objet : Partenariat et convention PNRC-Fondation du Patrimoine

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix 5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix VIAL Cédric **BREYTON Stéphanie CLOUZEAU Dominique DELPHIN Maurice** 2º COLLEGE 1 représentant = 1 voix **ESCARON Dominique** DOLGOPYATOFF BURLET Céline **GUSMEROLI Stéphane** MICHALLET Bernard 3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MOREL Véronique **WOLFF** Corine 4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix 6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix **BONNARDON Pierre** LAVAL Sylvain 7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix

LISTE DES PRESENTS :

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie	EYMERY Clémentine à VIAL Cédric
Eric SANDRAZ	Tomoral of the Octale
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GERIN Anne à DOLGOPYATOFF BURLET Cél	ine
SUSZYLO Christophe à Dominique ESCARON	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	MACHON Martine à PICHON-MARTIN Bertrand
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	MILLET Régine à CLOUZEAU Dominique
HABFAST Claus à MOREL Véronique	ENGRAND Christophe

Votants (en voix) : 25 Exprimés (en voix): 25

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

PICHON-MARTIN Bertrand

Affiché le

ID: 038-253804363-20220630-BS_2022_27-DE

Objet: Partenariat et convention PNRC Fondation du Patrimoine

En 2011 et 2015, le PNR de Chartreuse avait conclu un partenariat de 3 ans avec la Fondation du Patrimoine, permettant de soutenir la réalisation de travaux assurant la sauvegarde d'architectures locales, avec les matériaux et savoir-faire appropriés. Ce partenariat, consistait en un accompagnement commun Parc/ Fondation avec la mobilisation d'organismes experts du patrimoine comme les UDAP, les CAUE, et mobilisant des fonds dédiés via la Fondation et via le Parc.

En 2022, le Parc et la Fondation du Patrimoine proposent de s'associer à nouveau autour d'un partenariat renouvelé, et d'une nécessaire articulation entre patrimoine bâti, patrimoine naturel, défis climatiques, choix des ressources et des savoir-faire.

Principe de la convention

L'intention principale est que chaque structure fait appel à l'autre à la faveur d'un projet dont il est saisi pour des projets situés dans les limites du territoire du Parc de Chartreuse. Cela doit déclencher un accompagnement commun et une mise en commun des compétences de chaque structure et l'activation du dispositif approprié issu de la Fondation du Patrimoine. Cela pour tout maitre d'ouvrage public ou privé, dans les limites d'un cadre défini par les dispositifs légaux de la Fondation du Patrimoine et une convention de partenariat.

Objectifs de la convention

- Œuvrer pour le maintien et l'amélioration de la qualité et de la spécificité du cadre de vie bâti, naturel et paysager de Chartreuse.
- Donner de la visibilité aux actions de nos deux structures en matière d'actions sur le patrimoine culturel et naturel.
- Activer et associer les partenaires techniques du patrimoine et de l'environnement en fonction des projets.

Movens de la convention

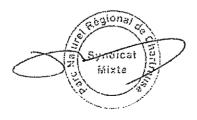
Ce partenariat sera formalisé par une convention de 3 ans définissant les engagements de chacun, ainsi que les dispositifs mobilisés par la Fondation du Patrimoine et l'accompagnement du PNRC. Le projet de convention est annexé au présent rapport.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider le principe de partenariat avec la Fondation du Patrimoine et le projet de convention
- D'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le 30 juin 2022, Pour copie conforme, Le Président

Publiée le - 7 JUIL. 2022



1

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 30 juin 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 17 juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice :

34 représentants 49 voix

Nombre de membres présents :

13 représentants 18 voix

Nombre de membres présents ou représentes :

20 représentants 25 voix

Délibération n° BS-2022/28

Objet : Aides aux sportifs 2022 / complément

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
VIAL Cédric	BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
	DELPHIN Maurice
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	GUSMEROLI Stéphane
	MICHALLET Bernard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MOREL Véronique
WOLFF Corine	
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLECE 1 socional de de
BONNARDON Pierre	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix LAVAL Sylvain
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
PICHON-MARTIN Bertrand	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie	EYMERY Clementine à VIAL Cédric
Eric SANDRAZ	Sometime a Vine Octal
20 007 1 707	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GERIN Anne à DOLGOPYATOFF BURLET Cél	ine
SUSZYLO Christophe à Dominique ESCARON	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	MACHON Martine à PICHON-MARTIN Bertrand
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	MILLET Régine à CLOUZEAU Dominique
HABFAST Claus à MOREL Véronique	ENGRAND Christophe

Votants (en voix): 25 Exprimés (en voix): 25

Pour: 25 Contre: 0 Abstention: 0

Affiché le

= = = =

Objet : Aides aux sportifs 2022 / complément

ID: 038-253804363-20220630-BS_2022_28-DE

En lien avec sa politique évènementielle, le Parc soutient depuis 2017 de jeunes sportifs affiliés à des clubs du territoire ou proches et qui contribuent à valoriser la Chartreuse dans ses valeurs d'identité culturelle.

En 2022, 6 sportifs de haut niveau représentant des disciplines de plein air en adéquation avec l'identité culturelle du Parc sont soutenus : 4 espoirs et 2 seniors

Le soutien aux sportifs « seniors » est plus fort au regard de leurs résultats et de leur potentiel international.

Pour cela il est proposé de compléter le soutien 2022 d'un des sportifs afin de proposer un soutien égal entre les 2 sportifs seniors :

Nom de l'athlète	Club	discipline	Subv. Parc proposée
Jules Lapierre	Ski Nordique Chartreuse (SNC)	Ski de fond	500,00€
TOTAL			€ 00, 00

Les modalités de ce partenariat et du versement du soutien sont fixées par convention entre le Parc de Chartreuse, le sportif et son club.

Pour rappel, le second sportif senior soutenu est Thomas Cardin, en course de montagne /trail. Chacun de ces deux sportifs seniors sera ainsi soutenu à hauteur de 2000 €.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider le complément d'aide au sportif ci-dessus, au regard des critères définis,
- D'autoriser le Président à engager les dépenses afférentes.

Ainsi fait et délibéré le 30 juin 2022, Pour copie conforme, Le Président Publiée le - 7 JUIL. 2022



Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

520

ID: 038-253804363-20220630-85_2022_29-DE

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 30 juin 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 17 juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice :

34 représentants 49 voix

Nombre de membres présents :

13 représentants 18 voix

Nombre de membres présents ou représentés :

20 représentants 25 voix

Délibération n° BS-2022/29

Objet : Programme d'actions de sensibilisation et d'éducation

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
VIAL Cédric	BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
	DELPHIN Maurice
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	GUSMEROLI Stéphane
	MICHALLET Bernard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MOREL Véronique
WOLFF Corine	
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BONNARDON Pierre	LAVAL Sylvain
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
PICHON-MARTIN Bertrand	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie	EYMERY Clémentine à VIAL Cédric
Eric SANDRAZ	The state of the s
39 00/1/05	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GERIN Anne à DOLGOPYATOFF BURLET Céli	ine
SUSZYLO Christophe à Dominique ESCARON	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	MACHON Martine à PICHON-MARTIN Bertrand
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	MILLET Régine à CLOUZEAU Dominique
HABFAST Claus à MOREL Véronique	ENGRAND Christophe

Votants (en voix): 25 Exprimés (en voix): 25

Pour: 25 Contre: 0 Abstention: 0

Affiché le

== == ==

Objet : Programme d'actions de sensibilisation et d'éducation

ID: 038-253804363-20220630-8S_2022_29-DE

L'éducation et la sensibilisation sont une des 5 missions incontournables des Parcs naturels régionaux, qui sont reconnus comme des territoires privilégiés de découverte et d'expérimentation. L'aide du Parc est centrée sur des projets pédagogiques orientés sur des problématiques d'éducation au territoire en lien avec les actions du Parc, comme par exemple :

- La découverte du territoire : forêt, agriculture, réserve naturelle, du patrimoine culturel, activités du Parc, pratiques sportives hivernales et estivales.
- La sensibilisation à différentes thématiques : éco-citoyenneté, développement durable, mobilité, économie d'énergie, initiation au compostage...

Pour chaque projet, le Parc s'engage sur :

- Un soutien financier (transports, outils pédagogiques, intervenants extérieurs).
- L'édition d'une lettre numérique regroupant les restitutions de tous les projets pédagogiques. L'école s'engage à :
- Prendre en charge d'une partie des coûts (transports, intervenants extérieurs, visites, outils pédagogiques...).
- Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

1. ECHANGES SCOLAIRES

OBJECTIFS:

- Faire correspondre, se rencontrer et échanger des enfants des villes portes ou d'autres Parcs régionaux ou Nationaux et des enfants des communes rurales du Parc autour de thèmes liés à leur environnement,
- Développer chez l'enfant la connaissance et le respect des ressources et des richesses de l'environnement,
- Favoriser la connaissance de son propre territoire et milieu de vie, dans ses spécificités et ses interactions avec leterritoire de l'autre.
- Montrer les interrelations existantes, les solidarités à développer entre la ville et la campagne, faire découvrir la notion de Parc naturel régional, de Parc National.

<u>Budget prévisionnel pris en charge par le Parc</u> : soutien de 4 projets à 600 € TTC en moyenne chacun, soit un total de 2 400 € TTC (contrat Parc : 2 400 € région AURA).

2. OUTILS ET FORMATIONS PEDAGOGIQUES SCOLAIRES ET HORS TEMPS SCOLAIRES

OBJECTIFS:

- Editer un support de restitution numérique : Valoriser les travaux de restitution réalisés par les classes dans le cadre des projets pédagogiques aidés par le Parc.
- Acquérir, créer, éditer des outils, des supports pédagogiques afin de réaliser des animations ludiques dans les classes ou pour les groupes en hors temps scolaires du territoire et d'améliorer les connaissances des différents patrimoines des intervenants.
- Former des professionnels de l'éducation à l'environnement du territoire afin de garantir la qualité et la pertinence de nos prestations de sensibilisation auprès de nos différents partenaires.

Budget prévisionnel pris en charge par le Parc :

- . Edition d'un support de restitution : 1 200 € TTC
- . Création et acquisition d'outils, de supports et de kits pédagogiques : 3 000 € TTC
- . Formation animateurs : 300 € TTC

Soit un total de 4 500 € TTC (contrat Parc : 4 500 € région AURA).

Affiche le

3. SOUTIEN AUX PROJETS PEDAGOGIQUES DES JEUNES DU TERRITOIRE – 1er degré

OBJECTIFS:

- Contribuer au développement d'une offre de qualité en matière d'éducation à l'environnement et au territoire, notamment pour le public scolaire du 1er degré, en Chartreuse.
- Inciter les établissements scolaires du 1er degré de Chartreuse et des villes-portes à conduire des projets pédagogiques liés à la découverte des territoires et des patrimoines.

Budget prévisionnel pris en charge par le Parc : soutien de 48 projets à 700 € TTC en moyenne chacun, soit un total de 33 600 € TTC (contrat Parc : 27 520 € région AURA + 6 080 € CD 73).

4. SOUTIEN AUX PROJETS PEDAGOGIQUES DES JEUNES DU TERRITOIRE - 2d degré

OBJECTIFS:

- Contribuer au développement d'une offre de qualité en matière d'éducation à l'environnement et au territoire, notamment pour le public scolaire du secondaire, en Chartreuse.
- Inciter les établissements scolaires de Chartreuse et des villes portes à conduire des projets pédagogiques liés à la découverte des territoires et des patrimoines.

Budget prévisionnel pris en charge par le Parc : soutien de 15 projets à 700 € TTC en moyenne chacun, soit un total de 10 500 € TTC (contrat Parc : 10 500 € CD73).

5. SOUTIEN AUX PROJETS PEDAGOGIQUES DES CENTRES DE VACANCES

OBJECTIFS:

- Aide pédagogique des séjours en centres de vacances et de découvertes et des séjours «
 Classes Parc »
- Accompagner les centres dans la définition, la mise en œuvre et la commercialisation des Classes Parc.

Budget prévisionnel pris en charge par le Parc : soutien de 7 séjours à 350 € TTC en moyenne chacun, soit un total de 2 450 € TTC (contrat Parc : 2 450 € région AURA)

6. SOUTIEN AUX PROJETS PEDAGOGIQUES HORS TEMPS SCOLAIRES

OBJECTIFS:

- Elargir notre champ d'action en matière de sensibilisation et de découverte du territoire aux jeunes en hors temps scolaire.
- Inciter les accueils de loisirs sans hébergement, les associations, les collectivilés de Chartreuse et des villes portes à conduire des projets pédagogiques liés à la découverte des territoires et des patrimoines.
- Développer la connaissance et la compréhension du fonctionnement du Parc pour ces différents publics.

<u>Budget prévisionnel pris en charge par le Parc</u> : soutien de 5 projets à 500 € TTC en moyenne chacun, soit un total de 2 500 € TTC (contrat Parc : 2 500 € CD 73)

Le budget total alloué aux actions de sensibilisation et d'Education des jeunes du territoire sur la programmation 2022 est de 55 950 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

De valider les actions du programme de sensibilisation et d'éducation,

Sypaical Mixte

D'autoriser le président à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le 30 juin 2022

Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 7 JUIL, 2022

Délibération n° BS-2022/29

3

Affiche le

====

ID: 038-253804363-20220630-BS_2022_30-DE

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 30 juin 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 17 juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice :

34 représentants 49 voix

Nombre de membres présents : Nombre de membres présents ou représentés :

13 représentants 18 voix 20 représentants 25 voix

Délibération n° BS-2022/30

Objet : Mise en place d'une démarche d'économie circulaire « éco-défis » pour les artisans du territoire

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
VIAL Cédric	BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
	DELPHIN Maurice
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	GUSMEROLI Stéphane
	MICHALLET Bernard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MOREL Véronique
WOLFF Corine	
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BONNARDON Pierre	LAVAL Sylvain
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
PICHON-MARTIN Bertrand	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie	EYMERY Clémentine à VIAL Cédric
Eric SANDRAZ	The County
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GERIN Anne à DOLGOPYATOFF BURLET Cé	ine
SUSZYLO Christophe à Dominique ESCARON	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	MACHON Martine à PICHON-MARTIN Bertrand
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	MILLET Régine à CLOUZEAU Dominique
HABFAST Claus à MOREL Véronique	ENGRAND Christophe

Votants (en voix): 25 Exprimés (en voix): 25

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Affiché le

ID: 038-253804363-20220630-BS_2022_30-DE

52

Objet : Mise en place d'une démarche d'économie circulaire « éco-défis » pour les artisans du territoire

Le Parc est inscrit dans une démarche TEPOS, et les artisans sont un public qu'il faut aussi pouvoir accompagner dans la transition.

L'idée est de proposer à tous les artisans du territoire une liste d'éco-défis à relever, avec une valorisation des démarches via une remise de trophées.

Cette opération sera menée en partenariat avec la CMA, qui s'occupera de la prospective, de la relation avec les artisans, de leur accompagnement dans la mise en place des éco-défis, de la création de supports de communication.

Le Parc participera à l'impression de supports de communication, à leur diffusion, et à l'organisation de remises de trophées.

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION

Le financement sera partagé entre le Parc et les CMA Isère et Savoie. La CMA prendra en charge le travail de prospective, la rencontre avec les artisans, leur accompagnement, la réalisation de documents de communication génériques. Le Parc prendra en charge une partie des frais de déplacement des conseillers, la mise en place d'une communication locale, et l'organisation d'événements de valorisation des initiatives locales. Le budget présenté ici correspond à la mise en place du projet sur une année.

Dépenses	MONTANT TTC	Recettes	%	MONTANT TTC
Mise en place du projet éco-défis	4 000 €	Région AURA	100%	4 000 €
TOTAL	4 000 €	TOTAL	100%	4 000 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'approuver le projet et le plan de financement ;

sixim

- D'autoriser le Président à faire les demandes de financement auprès de la Région ;
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce projet.

Ainsi fait et délibéré le 30 juin 2022, Pour copie conforme, Le Président

Publiée le - 7 JUIL, 2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

5 = 5

ID: 038-253804363-20220630-8S_2022_31-DE

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 30 juin 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 17 juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice :

34 représentants 49 voix

Nombre de membres présents :

13 représentants 18 voix

Nombre de membres présents ou représentés :

20 représentants 25 voix

Délibération n° BS-2022/31

Objet : Création d'un outil de sensibilisation « Climat et paysages »

LISTE DES PRESENTS:

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
VIAL Cédric	BREYTON Stéphanie	
	CLOUZEAU Dominique	
	DELPHIN Maurice	
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique	
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	GUSMEROLI Stéphane	
	MICHALLET Bernard	
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MOREL Véronique	\dashv
WOLFF Corine		
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	\dashv
BONNARDON Pierre	LAVAL Sylvain	
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix		\dashv
PICHON-MARTIN Bertrand		\dashv

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie	EYMERY Clémentine à VIAL Cédric
Eric SANDRAZ	21/May 17 Olomoritano di VIAL Octub
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GERIN Anne à DOLGOPYATOFF BURLET	Céline
SUSZYLO Christophe à Dominique ESCARO	ON 6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	MACHON Martine à PICHON-MARTIN Bertrand
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	MILLET Régine à CLOUZEAU Dominique
HABFAST Claus à MOREL Véronique	ENGRAND Christophe

Votants (en voix): 25 Exprimés (en voix): 25

Pour: 25 Contre: 0 Abstention: 0

Objet : Création d'un outil de sensibilisation « Climat et paysages »

ID: 038-253804363-20220630-BS_2022_31-DE

Dans le cadre de son projet de territoire, le Parc de Chartreuse travaille depuis de nombreuses années sur la sensibilisation grand public autour des enjeux environnementaux.

Il est aujourd'hui envisagé de développer un outil pédagogique sur le changement climatique spécifique au territoire, basé sur l'outil photographique. L'objectif principal est de faire en sorte que les habitants se sentent davantage concernés par l'urgence climatique en mesurant concrètement les évolutions paysagères (positives comme négatives) auxquelles s'attendre d'ici 2050.

Partenaires depuis 2016 dans le cadre de la démarche « Territoire à Énergie Positive », la Communauté du Pays Voironnais et le Parc naturel régional de Chartreuse ont souhaité une nouvelle fois s'associer autour de ce projet structurant afin de mutualiser leurs moyens et leurs expertises sur le sujet et de massifier la sensibilisation autour d'un outil pédagogique prospectif qu'il est proposé d'intituler en première instance « Paysages à +2°C ».

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

L'objectif est de construire un outil disponible pour tous les acteurs du territoire en format numérique et papier proposant une évolution photographique des paysages urbains et ruraux emblématiques du territoire selon les différentes temporalités passé/présent/futur, facile à prendre en main et permettant de questionner l'impact du changement climatique sur nos cadres de vie.

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION

Le financement sera partagé entre les deux territoires : sur un budget total de 14 000 € TTC estimés, le Pays Voironnais prendra en charge 10 000 € TTC en maitrise d'ouvrage, et le Parc 4 000 € en maitrise d'ouvrage.

Dépenses	MONTANT TTC	Recettes	%	MONTANT TTC
Création d'un outil de sensibilisation paysages et climat	4 000 €	Région AURA	100%	4 000 €
TOTAL	4 000 €	TOTAL	100%	4 000 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'approuver le projet et le plan de financement ;
- D'autoriser le Président à faire les demandes de financement auprès de la Région ;
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce projet.

Ainsi fait et délibéré le 30 juin 2022, Pour copie conforme, Le Président Publiée le 7 JUIL. 2022



Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

5 2 3

ID: 038-253804363-20220630-BS_2022_32-DE

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 30 juin 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 17 juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice :

34 représentants 49 voix

Nombre de membres présents :

13 représentants 18 voix

Nombre de membres présents ou représentés :

20 représentants 25 voix

Délibération n° BS-2022/32

Objet : Convention pour l'entretien des sentiers PDIPR sur le Grésivaudan LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
VIAL Cédric	BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
	DELPHIN Maurice
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	GUSMEROLI Stéphane
	MICHALLET Bernard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MOREL Véronique
WOLFF Corine	
4° COLLEGE 1 roads and a decision	
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BONNARDON Pierre	LAVAL Sylvain
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
PICHON-MARTIN Bertrand	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie	EYMERY Clémentine à VIAL Cédric
Eric SANDRAZ	
2° COLLECE poweis - 4 min	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GERIN Anne à DOLGOPYATOFF BURLET Cé	ine
SUSZYLO Christophe à Dominique ESCARON	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	70.00.1
GOIGOL GIDER A WOLFF COME	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	MACHON Martine à PICHON-MARTIN Bertrand
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	MILLET Régine à CLOUZEAU Dominique
HABFAST Claus à MOREL Véronique	ENGRAND Christophe

Votants (en voix): 25 Exprimés (en voix): 25

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Affiché le

ID: 038-253804363-20220630-BS 2022 32-DE

Objet: Convention pour l'entretien des sentiers PDIPR sur le Grésivaudan

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), décrit par la loi du 22 juillet 1983, est un outil administratif et juridique de compétence départementale, permettant le maintien des chemins ruraux et la protection de ce patrimoine au profit de la pratique de la randonnée pédestre, du VTT, du trail et des activités équestres.

Sur son territoire isérois (hors secteur métropolitain), le PNRC est l'interlocuteur unique et délégataire par voie de convention avec le Département pour la définition, la cohérence, la maintenance et la valorisation touristique du réseau PDIPR. A ce titre le PNRC:

- Perçoit une subvention annuelle pour l'entretien courant des itinéraires hors routes et pistes forestières. A ce jour la subvention s'élève à 48 300€ pour l'entretien de 483 km de chemins, sentiers et sentes.
- Dépose pour le compte des EPCI les demandes de subvention afférentes aux travaux d'investissement liés à l'assise des sentiers et pose/dépose d'équipements types passerelles, équipement de sécurité...

OBJET

Afin d'assurer la cohérence de gestion, d'information et de valorisation du réseau de chemins de randonnée, un travail partenarial est mis en place entre le PNRC et les intercommunalités compétentes.

La présente convention permet d'établir les principes de partenariat entre le PNRC et Le Grésivaudan pour les 12 communes qu'ils ont en commun.

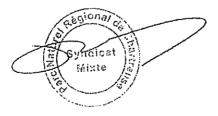
Le périmètre concerné compte 240 km de réseau PDIPR dont 186 km en chemins, sentiers et sentes.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider la convention au titre de l'année 2022,
- D'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le 30 juin 2022, Pour copie conforme, Le Président

Publiée le - 7 1111, 2022



Affiche le

sec

1

ID: 038-253804363-20220630-BS_2022_33-DE

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 30 juin 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 17 juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix Nombre de membres présents : 13 représentants 18 voix Nombre de membres présents ou représentés : 20 représentants 25 voix

Délibération n° BS-2022/33

Objet: Soutien au projet « Sur les pas des Huguenots » 2022

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
VIAL Cédric	BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
	DELPHIN Maurice
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	GUSMEROLI Stéphane
	MICHALLET Bernard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MOREL Véronique
WOLFF Corine	
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BONNARDON Pierre	LAVAL Sylvain
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
PICHON-MARTIN Bertrand	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie	EYMERY Clémentine à VIAL Cédric
Eric SANDRAZ	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GERIN Anne à DOLGOPYATOFF BURLET Cé	line
SUSZYLO Christophe à Dominique ESCARON	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	MACHON Martine à PICHON-MARTIN Bertrand
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	MILLET Régine à CLOUZEAU Dominique
HABFAST Claus à MOREL Véronique	ENGRAND Christophe

Votants (en voix): 25 Exprimés (en voix): 25

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Affiché le

ID: 038-253804363-20220630-BS 2022 33-DE

2

Objet : Soutien au projet « Sur les pas des Huguenots » 2022

« Sur les pas des Huguenots » est un itinéraire de randonnée de 1 600 km qui relie le Musée du protestantisme dauphinois de Poët-Laval dans la Drôme au Musée des Huguenots à Bad Karlshafen en Allemagne.

Depuis mai 2013 l'itinéraire est homologué « itinéraire culturel européen » par l'Institut du même nom pour le compte de Conseil de l'Europe. Il a été reconnu et labélisé GR par la Fédération Française de Randonnée dans les années 2020 sous le numéro GR965.

L'itinéraire est doté d'un positionnement fort autour de :

- La thématique de l'exil de Huguenots vers l'Allemagne et la Suisse après la révocation de l'Edit de Nantes en 1685.
- Des activités liant randonnée pédestre, patrimoine, découverte et rencontres
- Des valeurs de tolérance et intégration.

Ce projet s'inscrit dans une coopération transnationale. Il a été construit dans le cadre du programme européen Leader et réunit plusieurs partenaires internationaux (français, suisse, allemand et italien).

Dans chaque pays, une structure nationale est responsable du projet et chargée de sa mise en œuvre. En France l'Association « Sur les pas des Huguenots » est l'interlocuteur unique sur le projet et, à ce titre, a la responsabilité du projet au niveau national comme international.

Le Parc de Chartreuse accompagne le projet depuis 2014 :

- Adhésion à l'association nationale moyennant le versement d'une cotisation annuelle
- Participation financière à la réalisation des actions nationales : développement d'outils de communication, organisation d'événements nationaux...
- Animation et signalisation du parcours pédestre sur le Parc de Chartreuse.

Les compteurs sur le parcours affichaient entre 2000 et 3000 promeneurs sur le GR®965 avant 2019. Les randonneurs au long cours dépensant en général entre 50 et 70€ par jour, les retombées économiques sont incontestables sur l'ensemble du tracé.

A l'échelle de la Chartreuse l'itinéraire de 91 km concerne plusieurs hébergements sur les piémonts est du massif : Métropole Grenobloise, Plateau des Petites Roches et Grésivaudan, Cœur de Savoie et Grand Chambéry. Plusieurs prestataires d'activités (notamment l'agence de voyage Pédibus) travaillent sur la base de cet itinéraire.

INCIDENCES DU SOUTIEN AU PROJET POUR NOTRE TERRITOIRE

L'association nationale nous sollicite pour un nouveau soutien au titre de l'année 2022 :

adhérer à l'association nationale moyennant le versement d'une cotisation de 1 800 €

Pour rappel, les missions de l'association ont pour objectifs de :

- Garantir la continuité et l'esprit du projet dans le respect de la charte internationale des valeurs et de la qualité et donner un cadre national au partenariat français
- Assurer le lien avec les partenaires institutionnels au niveau des différents contenus (tourisme, environnement, patrimoine, culture...) et dans le cadre de la coopération (niveau national, international)
- Faire le lien entre le projet global et l'offre dans les zones de découvertes en soutien aux initiatives locales
- Faire le lien avec les partenaires privés dans les secteurs culturel et touristique
- Assurer le respect des droits de propriété des éléments de la charte graphique et de la marque
- Assurer le fonctionnement courant, le suivi et la communication sur le projet

Délibération n° BS-2022/33

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

ID: 038-253804363-20220630-BS_2022_33-DE

====

- Développer de nouvelles initiatives de communication : conception de nouveaux supports, évènements, outils de communication, produits merchandising...

- Assurer une veille par rapport au sentier en lien avec les services compétents et assurer l'information des usagers sur le terrain.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'adhérer à l'association « Sur les pas des Huguenots » pour un montant de 1 800 €, le sentier traversant notre territoire sur 91 km,
- D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré le 30 juin 2022, Pour copie conforme, Le Président

Publiée le

- 7 JUIL. 2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

====

1

ID: 038-253804363-20220630-BS_2022_34-DE

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 30 juin 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 17 juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice :

34 représentants 49 voix

Nombre de membres présents :

13 représentants 18 voix

Nombre de membres présents ou représentés :

20 représentants 25 voix

Délibération n° BS-2022/34

Objet : Déploiement d'une filière équestre en Chartreuse

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
VIAL Cédric	BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
	DELPHIN Maurice
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	GUSMEROLI Stéphane
	MICHALLET Bernard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MOREL Véronique
WOLFF Corine	
40 OOLL FOR 4	
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BONNARDON Pierre	LAVAL Sylvain
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
PICHON-MARTIN Bertrand	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie	EYMERY Clémentine à VIAL Cédric
Eric SANDRAZ	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GERIN Anne à DOLGOPYATOFF BURLET Cél	ine
SUSZYLO Christophe à Dominique ESCARON	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	MACHON Martine à PICHON-MARTIN Bertrand
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	MILLET Régine à CLOUZEAU Dominique
HABFAST Claus à MOREL Véronique	ENGRAND Christophe

Votants (en voix): 25 Exprimés (en voix): 25

Pour: 25 Contre: 0 Abstention: 0

Affiché le

==c

ID: 038-253804363-20220630-BS_2022_34-DE

Objet : Déploiement d'une filière équestre en Chartreuse

En 2020 des élus et acteurs du monde équestre en Chartreuse ont réalisé un premier état des lieux du potentiel équestre sur le massif : itinéraires à la journée, en itinérance, réseau de socioprofessionnels équestres.

Par ailleurs, et depuis la fin d'année 2021, la Fédération Française d'Equitation s'est rapprochée de la Fédération des PNR de France afin de développer l'itinérance équestre sur les parcs.

Dans ce cadre, la FFE recherche des PNR pour initier des projets-pilotes pour la création d'itinéraires équestres, la promotion du tourisme équestre, etc. en s'appuyant sur des zones géographiques diversifiées. Pour chacun des parcs, l'objectif sera de mettre en avant une spécificité afin de valoriser son identité.

Le potentiel travaillé en 2020 reste à confirmer. Le Parc a fait le choix de confier cette mission à Isère Cheval Vert, association de référence qui a accompagné plusieurs territoires pour une offre adaptée au contexte local : topographie, usages, activités, milieux, etc.

En parallèle, le Parc s'inscrit dans la démarche proposée par la FFE autour de la thématique de la cohabitation des usages et/ou d'une offre ancrée au territoire autour de l'esprit Chartreuse (axe de travail de la stratégie espace valléen).

OBJET

Isère Cheval Vert va réaliser une expertise sur l'opportunité-faisabilité du déploiement d'une offre équestre en Chartreuse. Cette mission comprend :

- La sélection et qualification des infrastructures : réseau d'itinéraires et haltes équestres, préconisations d'aménagements, analyse de l'offre d'hébergement et accompagnement individualisé.
- L'animation de temps d'échanges et appropriation du projet par différents acteurs.
- Le potentiel de clientèle sera travaillé également.

Les objectifs de cette action sont de :

- Organiser les activités afin de garantir une pratique qualitative et sécurisée, déclinée géographiquement et par type/niveaux de pratiquants, tout en assurant une connexion avec les territoires voisins.
- Travailler sur la cohabitation de l'activité équestre avec les activités préexistantes (agriculture, sylviculture, activités de pleine nature) et avec les sites et milieux qu'elles traversent.
- Renforcer l'économie touristique locale : confirmer la faisabilité du déploiement d'une filière équestre en Chartreuse à partir de sentiers pré-identifiés. L'expertise visée intègre la question des hébergements et services ce qui confère au projet une dimension touristique et économique renforcée, répartie entre vallée et montagne.

Le partenariat avec la FFE visera quant à lui à partager les expériences avec d'autres PNR. La Chartreuse participera à différents temps de travail et témoignera lors d'un webinaire en fin d'année.

Délibération n° BS-2022/34

2

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

===

ID: 038-253804363-20220630-8\$_2022_34-DE

BUDGET DE L'OPERATION

DEPENSES (net de taxe)		RECETTES	
Définition du réseau d'itinéraires	2000 €	Région AURA (contrat Parc)	1200 € (20%)
Animation de temps d'échanges et appropriation du projet par les différents acteurs	1000 €	CTS Avant Pays Savoyard	2000 € (33%)
Définition du réseau de haltes équestres et préconisations d'aménagements	1000 €	CD38 (Contrat Parc)	2800 € (47%)
Analyse de l'offre d'hébergement et accompagnement individualisé	2000 €		
TOTAL	6000 €	TOTAL	6000€

GOUVERNANCE

La mission s'organisera autour d'un comité technique restreint réunissant les CD38 et 73, SMAPS, deux élus référents de St Pierre de Chartreuse et Sarcenas et le PNR Chartreuse. La gouvernance s'appuiera sur les instances de « l'espace valléen Destination Chartreuse » : son comité technique et comité de pilotage.

Enfin, la concertation élargie s'organisera lors de réunions territoriales : acteurs touristiques, agricoles, forestiers, environnementaux, élus...

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

12 Mai 2022	Comité technique restreint	Réunion de lancement
11 juillet 2022	Comité technique restreint	Présentation du pré- diagnostic
Canta-shan 2022	Comité technique Espace valléen + chargés de mission PDIPR	Présentation du pré- projet & débat
Septembre 2022	Comi'é de pilotage Espace valléen	Présentation du pré- projet - débat
O-t-b 2022	Réunion territoriale	Présentation / concertation / atelier
Octobre 2022	Comité restreint/comité technique EV	Adaptation si nécessaire
Novembre 2022	Comité de pilotage espace valléen	Validation
Décembre 2022	Réunion territoriale	Restitution

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'approuver le projet et le plan de financement ;
- D'autoriser le Président à faire les demandes de financement auprès des financeurs ;
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce projet.

Ainsi fait et délibéré le 30 juin 2022, Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 7 JUL 2022

Syndrosi Or Shixis

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

===

1

ID: 038-253804363-20220630-BS_2022_35-DE

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 30 juin 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 17 juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice :

34 représentants 49 voix

Nombre de membres présents :

12 représentants 12 voix

Nombre de membres présents ou représentés :

18 représentants 18 voix

Délibération n° BS-2022/35

Objet : Convention de partenariat 2022 entre le Parc et Radio Couleur Chartreuse pour la production d'émissions radiodiffusées

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
	DELPHIN Maurice
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	GUSMEROLI Stéphane
	MICHALLET Bernard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MOREL Véronique
WOLFF Corine	
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BONNARDON Pierre	LAVAL Sylvain
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
PICHON-MARTIN Bertrand	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	Le courer
BERANGER Nathalie	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
Eric SANDRAZ	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GERIN Anne à DOLGOPYATOFF BURLET Céli	ne
SUSZYLO Christophe à Dominique ESCARON	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	MACHON Martine à PICHON-MARTIN Bertrand
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	MILLET Régine à CLOUZEAU Dominique
HABFAST Claus à MOREL Véronique	ENGRAND Christophe
	artor with officiophic

Votants (en voix): 18 Exprimés (en voix): 18

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Convention de partenariat 2022 entre le Parc et Radio Couleur Chartreuse pour la production d'émissions radiodiffusées

ID: 038-253804363-20220630-BS_2022_35-DE

Radio couleur chartreuse valorise régulièrement le Parc à travers des séries d'interviews, de chroniques des différents acteurs et partenaires des projets de la structure, le tout diffusé dans la quotidienne «Chartreuse info».

Radio Couleur Chartreuse est une radio de communication sociale et culturelle de proximité qui diffuse ses programmes sur la zone de diffusion du Cœur de Chartreuse. Véritable outil au service du lien social et de la citoyenneté, au service de la communication, elle met en valeur les projets locaux et innovants et participe à la promotion du territoire. A ce titre, le Parc de Chartreuse et RCC se sont rapprochés en 2021 pour établir un certain nombre d'actions valorisant les projets et les missions du Parc de Chartreuse tout au long de l'année.

L'émission « Le Parc au naturel » a alors vu le jour. 10 émissions ont déjà été réalisées et ont rencontré un vif succès (éclairage nocturne, mobilité, alimentation, Réserve naturelle, Chartreuse Tourisme, SIT, de l'herbe à l'assiette, éducation au territoire, patrimoine culturel, AOC). Il est proposé de reconduire le partenariat sur une nouvelle année.

DESCRIPTIF

- Réalisation d'une émission mensuelle et diffusion tous les mardis 12h et samedis 18h

Nombre d'émissions prévues : 10 émissions

Format: 50'

Les enregistrements se font soit en studio dans les locaux de la radio, soit l'animateur de la radio se déplace sur les sites indiqués par le PNRC afin d'y réaliser ses interviews.

- Mise en ligne sur le site de la radio (podcast).
- Les émissions réalisées pourront être proposées à d'autres radios

Radio Couleur Chartreuse s'engage à promouvoir dans ses programmes et sur son site internet les opérations menées par le Parc naturel régional Chartreuse.

PRIX

Le montant des prestations décrites ci-dessus s'élève à 1 200 €.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

De valider la Convention de partenariat 2022,

gional

 D'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le 30 juin 2022, Pour copie conforme, Le Président

Publiée le - 7 JUIL. 2022

Affiché le

5-5

ID: 038-253804363-20220630-BS_2022_36-DE

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 30 juin 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 17 juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix Nombre de membres présents : 12 représentants 12 voix Nombre de membres présents ou représentés : 18 représentants 18 voix

Délibération n° BS-2022/36

Objet: Ratios de promotion

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
	DELPHIN Maurice
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	GUSMEROLI Stéphane
	MICHALLET Bernard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MOREL Véronique
WOLFF Corine	
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BONNARDON Pierre	LAVAL Sylvain
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
PICHON-MARTIN Bertrand	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie	
Eric SANDRAZ	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GERIN Anne à DOLGOPYATOFF BURLET Cél	ine
SUSZYLO Christophe à Dominique ESCARON	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	MACHON Martine à PICHON-MARTIN Bertrand
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	MILLET Régine à CLOUZEAU Dominique
HABFAST Claus à MOREL Véronique	ENGRAND Christophe

Votants (en voix): 18 Exprimés (en voix): 18

Pour: 18 Contre: 0 Abstention: 0

Affiché le

ID: 038-253804363-20220630-BS 2022 36-DE

Objet: Ratios de promotion

La loi du 19 février 2007 a remplacé les quotas par un système de ratios « promuspromouvables ». Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus sera déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Conformément au 2e alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Ce taux peut varier de 0 à 100 %.

Par ailleurs et quel que soit la décision de l'assemblée délibérante sur ce taux, tout avancement de grade est conditionné par la création par l'organe délibérant du poste correspondant.

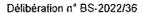
Sous réserve de l'avis du Comité Technique,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De fixer le taux pour la procédure d'avancement de grade au sein du PNRC à 100 % pour l'année 2022,
- D'autoriser le Président à signer toute pièce se rapportant à la mise en œuvre de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le 30 juin 2022, Pour copie conforme, Le Président

Publiée le - 7 JUIL. 2022



Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

= = =

1

ID: 038-253804363-20220630-BS_2022_37-DE

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 30 juin 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 17 juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice :

34 représentants 49 voix

Nombre de membres présents :

12 représentants 12 voix

Nombre de membres présents ou représentés :

18 représentants 18 voix

Délibération n° BS-2022/37

Objet : Journée de solidarité

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
	DELPHIN Maurice
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	GUSMEROLI Stéphane
	MICHALLET Bernard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MOREL Véronique
WOLFF Corine	
49 000 1 110 110	
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BONNARDON Pierre	LAVAL Sylvain
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
PICHON-MARTIN Bertrand	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	
T COLLEGE POUVOIT = 6 VOIX	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie	
Eric SANDRAZ	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GERIN Anne à DOLGOPYATOFF BURLET CHI	ine
SUSZYLO Christophe à Dominique ESCARON	6° COLLEGE pouvoir = 1 voiv
	TO T
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	MACHONIA ") Biolinant = 7 Volx
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	MACHON Martine à PICHON-MARTIN Bertrand
TIADEADE OUT OF TOOK	MILLET Régine à CLOUZEAU Dominique
HABFAST Claus à MOREL Véronique	ENGRAND Christophe

Votants (en voix): 18 Exprimés (en voix): 18

Pour: 18 Contre: 0 Abstention: 0

Affiché le

====

ID: 038-253804363-20220630-BS_2022_37-DE

Objet : Journée de solidarité

Conformément à l'article 6 de la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 modifiée, une journée de solidarité est instituée en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Elle prend la forme d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée pour les agents et d'une contribution de 0,3 % versée par l'employeur à la Caisse de solidarité pour l'autonomie. Dans la Fonction Publique Territoriale, cette journée est fixée par délibération, après avis du comité technique paritaire.

Après consultation du personnel, le choix s'est porté sur le travail d'un jour de RTT tel que prévu par les règles en vigueur. Pour le personnel non soumis aux RTT, une journée supplémentaire de travail d'une durée de 7 heures doit être accomplie.

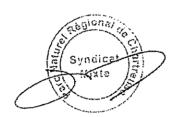
Sous réserve de l'avis du Comité Technique,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'accepter que le personnel du Parc travaille un jour de RTT,
- D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré le 30 juin 2022, Pour copie conforme, Le Président

Publiée le _ 7 JUIL, 2022



Affiché le

5 4 5

ID: 038-253804363-20220630-85_2022_38-DE

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 30 juin 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 17 juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice :

34 représentants 49 voix

Nombre de membres présents :

12 représentants 12 voix

Nombre de membres présents ou représentés :

18 représentants 18 voix

Délibération nº BS-2022/38

Objet : Remisage véhicules de service

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
	DELPHIN Maurice
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	GUSMEROLI Stéphane
	MICHALLET Bernard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MOREL Véronique
WOLFF Corine	
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLECT 4 i i i i i i
BONNARDON Pierre	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	LAVAL Sylvain
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
PICHON-MARTIN Bertrand	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie	OCCLEDE POUVOII - 1 VOIX
Eric SANDRAZ	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GERIN Anne à DOLGOPYATOFF BURI FT CÉL	ine
SUSZYLO Christophe à Dominique ESCARON	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	MACHON Martine à PICHON-MARTIN Bertrand
HABFAST Claus à MOREL Véronique	MILLET Régine à CLOUZEAU Dominique ENGRAND Christophe

Votants (en voix): 18 Exprimés (en voix): 18

Pour: 18 Contre: 0 Abstention: 0

Affiché le

===

Objet : Remisage véhicules de service

ID: 038-253804363-20220630-BS_2022_38-DE

L'autorité territoriale, en application des dispositions de l'article L 2123-18-1-1 du CGCL, peut autoriser la mise à disposition de véhicules de service en faveur des agents lorsque l'exécution de leurs missions le justifie.

De ce fait, le Parc de Chartreuse met à disposition de ses agents des véhicules de service.

OBJET DE LA DECISION

L'activité de certains agents justifie le remisage du véhicule de service à leur domicile. L'autorisation de remisage à domicile peut être ponctuelle ou annuelle.

Une autorisation annuelle doit faire l'objet d'un arrêté d'autorisation de remisage à domicile de véhicules de service qui est renouvelable par décision expresse.

L'autorité territoriale aura au préalable ou concomitamment délivré à l'agent concerné un ordre de mission annuel.

Ouvrent droit à la possibilité du remisage à domicile les missions suivantes :

- Pour un remisage régulier : le directeur(trice), les gardes et l'animateur(trice) de la Réserve
- Pour un remisage ponctuel : tous les agents en mission ponctuelle, pour faciliter l'organisation de la mission.

L'agent qui bénéficie d'une autorisation de remisage s'engage à :

- N'utiliser le véhicule qu'à l'usage exclusif des missions qui lui sont confiées et prend acte que le véhicule de service ne doit pas être utiliser pour un trajet travail/domicile pour la pause déjeuner et de respecter la règle du trajet le plus court.
- L'agent s'engage à stationner le véhicule dans une adéquat, à fermer à clé le véhicule ainsi qu'à ne laisser dans le véhicule aucun objet susceptible d'attirer l'attention.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- D'autoriser le Directeur à accorder les autorisations de remisage ponctuel,
- De compléter le règlement intérieur adopté par décision du Bureau n° 2015/34 en date du 6 novembre 2015.

Ainsi fait et délibéré le 30 juin 2022, Pour copie conforme, Le Président

Publiée le - 7 JUIL, 2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le ====

ID: 038-253804363-20220630-BS_2022_39-DE

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 30 juin 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 17 juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice :

34 représentants 49 voix

Nombre de membres présents :

12 représentants 12 voix

Nombre de membres présents ou représentés :

18 représentants 18 voix

Délibération n° BS-2022/39

Objet : Cession du pavillons en bois

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
	DELPHIN Maurice
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	GUSMEROLI Stéphane
	MICHALLET Bernard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MOREL Véronique
WOLFF Corine	
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BONNARDON Pierre	LAVAL Sylvain
	LAVAL Sylvalli
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
PICHON-MARTIN Bertrand	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie Eric SANDRAZ	
LIO OTALDIO LE	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GERIN Anne à DOLGOPYATOFF BURLET Cé	ine
SUSZYLO Christophe à Dominique ESCARON	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	MACHON Martine à PICHON-MARTIN Bertrand
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	MILLET Régine à CLOUZEAU Dominique
HABFAST Claus à MOREL Véronique	ENGRAND Christophe

Votants (en voix): 18 Exprimés (en voix): 18

Pour: 17 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 1 (Dominique ESCARON)

Envoyé en préfecture le 04/07/2022 Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

ID: 038-253804363-20220630-BS_2022_39-DE

Objet: Cession du pavillon en bois

Un pavillon bois a été acheté en 2008 pour 16 952.10 €. C'était un vecteur de communication pour le Parc et les acteurs de la filière bois du massif. Il a permis de valoriser la qualité des bois de Chartreuse, leur disponibilité auprès de professionnels locaux dynamiques, et leur spécificité d'usage en construction.

Ce pavillon en bois a été mis à disposition successivement et gracieusement à l'Ephémère pour le Festival Brel et depuis 2013 à la SARL École de Porte qui n'en a plus l'usage. De plus, son utilisation nécessiterait d'importants travaux.

Objet de la délibération

Le 1^{er} janvier 2022, la commune du Sappey a sollicité le Parc pour acquérir ce bien pour installation dans son camping afin d'y accueillir les arrivants.

Compte tenu de la vétusté du pavillon et des travaux à réaliser, le Parc envisage la cession de ce bien.

Pour information, cette cession sera inscrite au Budget principal. Elle apparaitra dans le budget en section d'investissement (chapitre 041).

Il est à noter que les opérations d'amortissement de biens ne s'appliquent pas à cette cession qui a été faite en 2011, avant la mise en place des amortissements des biens appartenant au Syndicat mixte.

Compte tenu de la vétusté du pavillon, des travaux à réaliser et de la non utilisation de ce bien,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De céder à titre onéreux à l'euro symbolique le pavillon à la Commune du Sappey en Chartreuse,
- D'autoriser le Président à toutes signatures nécessaires à la mise en œuvre de cette décision notamment l'acte de cession et les écritures comptables de sortie du bien de l'inventaire.

Ainsi fait et délibéré le 30 juin 2022, Pour copie conforme, Le Président

Publiée le - 7 JUIL, 2022

Envoyé en prêfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

===

ID: 038-253804363-20220630-BS_2022_40-DE

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 30 juin 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 17 juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice :

34 représentants 49 voix

Nombre de membres présents :

12 représentants 12 voix

Nombre de membres présents ou représentés :

18 représentants 18 voix

Délibération n° BS-2022/40

Objet : Soutien préparatoire candidature LEADER 2023-2027

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
	DELPHIN Maurice
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	GUSMEROLI Stéphane
	MICHALLET Bernard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MOREL Véronique
WOLFF Corine	
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BONNARDON Pierre	LAVAL Sylvain
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
PICHON-MARTIN Bertrand	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie	Total pouron 1 voix
Eric SANDRAZ	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GERIN Anne à DOLGOPYATOFF BURLET Cé	ine
SUSZYLO Christophe à Dominique ESCARON	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	MACHON Martine à PICHON-MARTIN Bertrand
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	MILLET Régine à CLOUZEAU Dominique
HABFAST Claus à MOREL Véronique	ENGRAND Christophe

Votants (en voix): 18 Exprimés (en voix): 18

Pour: 18 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

ID: 038-253804363-20220630-BS_2022_40-DE

Objet : Soutien préparatoire candidature LEADER 2023-2027

La Région Auvergne Rhône-Alpes, autorité de gestion du FEADER pour la période de programmation 2023-2027, a lancé un appel à candidature pour la mise en œuvre du programme LEADER.

Le Parc de Chartreuse a été retenu pour être la structure porteuse de la nouvelle candidature du territoire « Entre Lacs et Montagnes » (CF délibération BS-2022/09 du Bureau Syndical du 23 mai 2022).

Dans ce cadre, le Parc de Chartreuse peut bénéficier d'un soutien financier dans le cadre de l'Appel à Projet « Soutien préparatoire LEADER » (qui s'inscrit dans le cadre du type d'opération 19.1 du PDR Rhône-Alpes), et dont la date limite de dépôt des candidatures est fixée au 31 juillet 2022.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Il s'agit du financement du poste d'animation LEADER pour le temps passé sur l'écriture de la candidature. Les principales missions sont les suivantes :

- Coordonner l'équipe projet, composée des animatrices des 5 GALs actuels, qui co-écrivent la candidature.
- Préparation, participation et animations des diverses réunions COTECH & COPIL + réunions hebdomadaires "groupe projet",
- Identification des acteurs privés du territoires, et prises de contact avec les chargé-e-s de mission des EPCI et des communes,
- Organisation des rencontres territoriales LEADER (23 juin en Bauges, 21 septembre en Chartreuse),
- Information et communication,
- Relations avec les financeurs,
- Suivi d'un cycle de formation proposée par Cap Rural,
- Participation à la rédaction du diagnostic du territoire, de la stratégie, des fiches actions ; à l'élaboration de la maquette financière ...

Dans le cadre de l'organisation des Rencontre Territoriales LEADER, il est nécessaire de faire appel à un prestataire extérieur. Celui-ci est en charge de l'animation de ces temps de travail collectifs à destination des élus, techniciens et acteurs privés de l'ensemble du territoire « Entre Lacs et Montagnes », et de la synthèse et comptes-rendus de ces temps de concertation.

PLAN DE FINANCEMENT

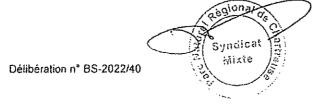
DEPENSES		RECETTES		
Salaires et charges	20 409,31 €	Europe Leader (80%)	27 492,94 €	
Coûts indirects (15%) + déplacements forfaitaires (5%)	4 081,86 €	Département de la Savoie (prorata surface territoire en Savoie)	2 198,64 €	
Prestataire extérieur et organisation des temps de concertation	9 875,00€	Autofinancement parc (20%)	4 674,59€	
Total	34 366,17 €	Total	34 366,17 €	

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'approuver le projet et son plan de financement,
- D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne Leader et le Département de la Savoie,
- D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré le 30 juin 2022, Pour copie conforme, Le Président

Publiée le - 7 JUIL. 2022



DECISIONS DU PRESIDENT

- 02 Soutien aux projets pédagogiques des jeunes du territoire 1er degré
- 03 Echanges scolaires
- 04 Soutien aux projets pédagogiques des jeunes du territoire 2nd degré
- 05 Soutien aux projets pédagogiques des centres de vacances
- 06 Soutien aux projets pédagogiques Hors Temps scolaires
- 07 Animation Plan Pastoral Territorial 2022
- 08 « La Montagne ... Respect ! », un plan de communication des bonnes pratiques en alpages
- 09 Sensibilisation des propriétaires forestiers privés aux outils fonciers
- 10 Déploiement filière équestre en Chartreuse
- 11 Outils et formations pédagogiques scolaires et hors temps scolaires
- 12 Plan de financement de la Maison du Parc
- 13 Analyse de la connectivité écologique de la trame de forêts matures des Préalpes du Nord

Reçu en préfecture le 20/04/2022

Affiché le

ID : 038-253804363-20220419-02_22-AR

N°02/22

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : « Soutien aux projets pédagogiques des jeunes du territoire 1er degré»

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 06/04/2022 validant la programmation pour l'année 2022,

DECIDE

Article 1:

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Soutien aux projets pédagogiques des jeunes du territoire 1er degré» est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Prestations de soutien pour les projets aidés	33 600,00 €	Conseil Régional ARA Conseil Départemental de la Savoie	27 520,00 € 6 080,00 €
TOTAL	33 600,00 €	TOTAL	33 600,00 €

Article 2

Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et le Conseil Départemental de la Savoie seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse, Le 19 AVR 2022

Pour copie conforme

Le Président Dominique ESCARON

ទីបរាច់រំប៉ាន់ខែ

Reçu en préfecture le 20/04/2022

Affiché le

===

ID: 038-253804363-20220419-03_22-AR

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°03/22

Objet: « Echanges scolaires »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 06/04/2022 validant la programmation pour l'année 2022,

DECIDE

Article 1:

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « Echanges scolaires » est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Prestations de soutien aux échanges scolaires	2 400,00 €	Conseil Régional ARA	2 400,00 €
TOTAL	2 400,00 €	TOTAL	2 400,00 €

Article 2

Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes sera sollicité en vue du financement de cette opération.

Copie adressée:

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le

1 9 AVR. 2022

Pour copie conforme

Reçu en préfecture le 20/04/2022

Affiché le

===

ID: 038-253804363-20220419-04_22-AR

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°04/22

Objet : « Soutien aux projets pédagogiques des jeunes du territoire 2nd degré»

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 06/04/2022 validant la programmation pour l'année 2022,

DECIDE

Article 1:

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Soutien aux projets pédagogiques des jeunes du territoire 2nd degré» est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Prestations de soutien pour les projets aidés	10 500,00 €	Conseil Départemental de la Savoie	10 500,00 €
TOTAL	10 500 7 800,00 €	TOTAL	10 500,00 €

Article 2

Le Conseil Départemental de la Savoie sera sollicité en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse, Le

1 9 AVR. 2022

Pour copie conforme

Reçu en préfecture le 20/04/2022

Affiché le

....

ID: 038-253804363-20220419-05_22-AR

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°05/22

Objet : « Soutien aux projets pédagogiques des Centres de vacances»

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 06/04/2022 validant la programmation pour l'année 2022,

DECIDE

Article 1:

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Soutien aux projets pédagogiques des Centres de vacances» est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Prestations pédagogiques des séjours en centres de vacances et classes Parc	2 450,00 €	Conseil Régional ARA	2 450,00 €
TOTAL	2 450,00 €	TOTAL	2 450,00 €

Article 2

Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes sera sollicité en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le

19 AVR 2022

Pour copie conforme

Reçu en préfecture le 20/04/2022

Affiché le

540

ID : 038-253804363-20220419-06_22-AR

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°06/22

Objet: « Soutien aux projets pédagogiques Hors Temps Scolaires»

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 06/04/2022 validant la programmation pour l'année 2022,

DECIDE

Article 1:

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Soutien aux projets pédagogiques Hors Temps Scolaires» est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes e	en €
Prestations pour les projets aidés	2 500,00 €	Conseil Départemental de la Savoie	2 500,00 €
TOTAL	2 500,00 €	TOTAL	2 500,00 €

Article 2

Le Conseil Départemental de la Savoie sera sollicité en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le 19 AVR 2022

Pour copie conforme

Reçu en préfecture le 20/04/2022

Affiché le

ID: 038-253804363-20220419-07_22-AR

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 07/22

Objet : Animation Plan Pastoral de Chartreuse 2022

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 05/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la programmation pour l'année 2022 validée par le Comité Syndical du 6 avril 2022 incluant l'opération mentionnée ci-dessous,

DECIDE

Article 1:

De porter l'opération « Animation du Plan Pastoral Territorial de Chartreuse 2022 » en s'appuyant des services pastoraux et valide ainsi le plan de financement suivant.

Dépenses en € TTC		Recettes e	n €	
Prestations FAI		3 159,00 €	Conseil Régional AURA Autofinancement	2 527,20 € 631,80 €
	TOTAL	3 159,00 €	TOTAL	3 159,00 €

Le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes sera sollicité en vue du financement de cette opération

Article 2:

Ampliation adressée:

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse, Le

1 9 AVR. 2022

Pour copie conforme

Reçu en préfecture le 20/04/2022

Affiché le

====

ID: 038-253804363-20220419-08_22-AR

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 08/22

<u>Objet</u>: « La Montagne...Respect! », un plan de communication des bonnes pratiques en alpages

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 05/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la programmation pour l'année 2022 validée par le Comité Syndical du 6 avril 2022 incluant l'opération mentionnée ci-dessous,

DECIDE

Article 1:

De porter l'opération « La Montagne...Respect! », un plan de communication des bonnes pratiques en alpages au titre du Plan Pastoral Territorial de Chartreuse et valide ainsi le plan de financement suivant.

Dépenses en € TTC		Recettes en €	
Campagne année 1 Campagne année 2		Conseil Régional AuRa FEADER Réserve Naturelle Ht Ch Autofinancement	8 169,09 € 8 169,09 € 2 000,00 € 2 084,54 €
TOTAL	20 422,72 €	TOTAL	20 422,72 €

Le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes et le programme FEADER, ainsi que le budget de a Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse seront sollicités au vue du financement de cette opération.

Article 2:

Ampliation adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse, Le

1 9 AVR. 2022

Pour copie conforme

Le Président Dominique ESCARON

Egiona)

gundice!

Envoyé en préfecture le 11/05/2022

Reçu en préfecture le 11/05/2022

Affiché le

ID: 038-253804363-20220509-09_2022-AR

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 09/22

Objet : « Sensibilisation des propriétaires forestiers privés aux outils fonciers »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 05/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président.

Vu la programmation pour l'année 2022 validée par le Comité Syndical du 6 avril 2022 incluant l'opération mentionnée ci-dessous,

DECIDE

Article 1:

De porter l'opération « Sensibilisation des propriétaires forestiers privés aux outils fonciers » et valide ainsi le plan de financement suivant.

Dépenses en € TTC		Recettes en €	
Diffusion information/sensibilisation sur outil « bourse foncière » : impression, routage et affranchissement	4 404,08 €	Programme Leader Autofinancement	3 523,26 € 880,82 €
TOTAL	4 404,08 €	TOTAL	4 404,08 €

Le programme LEADER sera sollicité au vue du financement de cette opération.

Article 2:

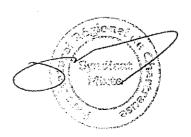
Ampliation adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse, Le

-9 MAI 2022

Pour copie conforme



Envoyé en préfecture le 11/05/2022

Reçu en préfecture le 11/05/2022

Affiché le

====

ID: 038-253804363-20220509-10_2022-AR

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 10/22

Objet : « Déploiement filière équestre en Chartreuse »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 05/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la programmation pour l'année 2022 validée par le Comité Syndical du 6 avril 2022 incluant l'opération mentionnée ci-dessous,

DECIDE

Article 1:

De porter l'opération « Déploiement de la filière équestre en Chartreuse » et valide ainsi le plan de financement suivant.

Dépenses en € TTC		Recettes en €	
Expertise sur l'opportunité-faisabilité du déploiement d'une offre équestre	6 000,00 €	Conseil Régional AURA CD 38 CTS APS	1 200,00 € 2 800,00 € 2 000,00 €
TOTAL	6 000,00 €	TOTAL	6 000,00 €

Le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, le Conseil Départemental de l'Isère et le CTS de l'Avant Pays Savoyard seront sollicités au vue du financement de cette opération.

Article 2;

Ampliation adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse, Le 0 9 MAI 2022

Pour copie conforme

Envoyé en préfecture le 11/05/2022

Reçu en préfecture le 11/05/2022

Affiché le

= . . .

ID: 038-253804363-20220509-11_2022-AR

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°11/22

Objet : « Outils et formations pédagogiques scolaires et hors temps scolaire»

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 06/04/2022 validant la programmation pour l'année 2022,

DECIDE

Article 1:

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Outils et formations pédagogiques scolaires et hors temps scolaires» est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €		
Edition support de restitu Supports pédagogiques Formation animateurs	ition		Conseil Départemental de la Savoie	4 500,00 €
	TOTAL	4 500,00 €	TOTAL	4 500,00 €

Article 2

Le Conseil Départemental de la Savoie sera sollicité en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le 0 9 MAI 2022

Pour copie conforme

ID: 038-253804363-20220510-12_2022-AR

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°12/22

Objet: « Plan de financement de la Maison du Parc »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

DECIDE

Article 1

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « Maison du Parc » est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Travaux (60.7%)	1 744 094	Conseil régional AURA	750 000 €
Maitrise d'œuvre	223 955	Etat	750 000 €
AMO	60 595	Conseil Départemental	100 000 €
OPC (60.7%)	17 172	de la Savoie	
Eude et concours (24 550 €		Conseil Départemental	150 000 €
Aménagement et achats matériel	52 000	de l'Isère	
(scénographie, mobilier, informatique)		Autofinancement du	435 021 €
Divers et imprévus	87 205	Parc	
TOTAL	2 185 021 €	TOTAL	2 185 021 €

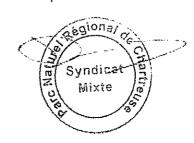
Article 2

Le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, l'Etat, le Département de la Savoie, le Département de l'Isère seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse, Le 10/05/2022 Pour copie conforme



Envoyé en préfecture le 15/06/2022

Recu en préfecture le 15/06/2022

Affiché le

[D: 038-253804363-20220613-13_2022-AR

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 22/13

<u>Objet</u> : Analyse de la connectivité écologique de la trame de forêts matures des Préalpes du Nord

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales, par extension de l'article 2122-22, Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 05/10/2020 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 05/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1-1° Considérant la mise en concurrence faite sur la plateforme marchés sécurisés Considérant l'analyse des offres

Considérant la conformité de l'offre de l'entreprise TERROÎko

DECIDE

Article 1:

De signer le marché relatif à l'Analyse de la connectivité écologique de la trame de forêts matures des Préalpes du Nord avec TERROÎko 2, Place Dom Devic 81 540 SOLEZE Chirens pour un montant de 56 750 € HT toutes options comprises

Article 2:

Ampliation adressée :

- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse, Le 13 juin 2022

Pour copie conforme

Dominique ESCARON Président du Parc

Syndica

ARRETES DU PRESIDENT

NEANT